



## **SEMA et FNAA**

# **Rencontres nationales des programmes régionaux de développement des métiers d'art**

**Paris, Centre Français du Commerce Extérieur**

**23 & 24 septembre 2003**

## Sommaire

|   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| Mardi 23 septembre 2003   |             |
| <b>OUVERTURE DES RENCONTRES</b>   | <b>3</b>    |
| <b>PRÉSENTATION DES RENCONTRES ET DES PRDMA</b>   |             |
| <b>LES OBJECTIFS D'UN PRDMA</b>   | <b>13</b>   |
| <i>L'identification des objectifs, la conciliation des objectifs des professionnels avec ceux des institutions, la mise en place du projet régional</i> |             |
| <b>DISCOURS DE JACQUES AUGUSTIN</b>   | <b>31</b>   |
| <i>Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation</i>   |             |
| <b>LES SOURCES DE FINANCEMENT</b>   | <b>34</b>   |
| <i>Quel avenir pour le financement des PRDMA dans le cadre de la décentralisation ?</i>   |             |
| <b>LE FONCTIONNEMENT</b>  | <b>45</b>   |
| <i>La place des professionnels métiers d'art, l'adaptation des actions aux besoins, l'instance d'animation, sa fonction, son positionnement</i>         |             |
| Mercredi 24 septembre   |             |
| <b>CONCLUSIONS – COMPTES-RENDUS DES ATELIERS DE TRAVAIL</b>   | <b>59</b>   |
| <b>CONCLUSIONS – SYNTHÈSE DES TRAVAUX</b>   |             |
| <b>CLÔTURE DES RENCONTRES</b>   |             |
| <b>ANNEXE</b>   | <b>86</b>   |
| <i>LISTE DES PARTICIPANTS</i>   |             |

## *Ouverture des Rencontres*

---

**Eric ELGHOZI** – *Directeur général adjoint du Centre Français du Commerce Extérieur* – souhaite la bienvenue aux participants de ces rencontres et il rappelle la première assemblée générale de la SEMA, il y a quatre ans, qui sans doute, préfigurait cette première réunion des Rencontres nationales. Il salue ceux qui ont pris la décision de les organiser en ces lieux.

Ceci est important, non pas tant par rapport à l'international, mais parce que cela signifie que, depuis qu'il a été décidé de mettre en œuvre une réflexion sur l'exportation des savoir-faire et des entreprises artisanales, un réseau est en train de se créer, système qui commence à tourner en France et dans le monde. Cette notion de réseau se met en place entre cette maison, le dispositif de soutien au commerce extérieur et les métiers d'art. Quand on parle d'échanges d'expériences, d'état des lieux, de bonnes pratiques et de propositions, y compris pour trouver du financement, quand on parle de dialogues et de témoignages, on parle des métiers de la Mission Artisanat-T.P.E., où ces mêmes mots sont utilisés.

Avant de céder la parole à Pierre CHEVALIER, président de la SEMA, **Eric ELGHOZI** évoque une expérience menée avec les métiers d'art de trois grandes régions de France dans le domaine de la lutherie. Il y avait une demande d'un certain nombre de professionnels et, dans le même temps, une demande américaine forte. Début janvier, des acheteurs américains vont faire le tour de ces trois régions et rencontrer une quarantaine d'entreprises artisanales dans le domaine de la lutherie, vérité qui illustre bien tous les aspects dont ces deux jours de rencontre sont l'objet.

□

**Pierre CHEVALIER** – *Président de la SEMA* – souhaite à son tour la bienvenue aux participants dans ces lieux magnifiques, mis à disposition par le Centre Français du Commerce Extérieur qu'il tient à remercier pour son partenariat, et tout particulièrement la mission Artisanat-TPE dirigée par Eric ELGHOZI.

Ce partenariat s'inscrit dans une relation de travail permanente entre la SEMA et le CFCE souhaitée par le Ministère chargé de l'Artisanat et la Direction des Entreprises Commerciales, Artisanales et de Services, la DECAS, dont **Pierre CHEVALIER** remercie le directeur, Patrice VERMEULEN qui apporte en permanence son soutien, ainsi que Françoise LANDAIS, chargée de mission métiers d'art, qui s'est également impliquée dans la préparation de ces rencontres.

**M. Pierre CHEVALIER** remercie également la Fédération Nationale des Ateliers d'Art qui par l'implication de sa Présidente, Danielle LE GOFF, s'est associée à la SEMA afin de pouvoir organiser ces deux journées d'échanges dont il y a beaucoup à attendre.

Enfin, **Pierre CHEVALIER** remercie l'équipe de la SEMA et, en particulier, Jean-Michel KOSIANSKI, responsable du service ATDL<sup>1</sup>, qui s'est chargé de la préparation de ce colloque.

La SEMA est chargée par le Secrétariat d'Etat aux PME, au commerce et artisanat, aux professions libérales et à la consommation, de conduire une action de promotion et de développement des métiers d'art. Cette action s'exerce autour de trois axes prioritaires :

---

<sup>1</sup> Action Territoriale et Développement Local

*les actions éducatives*, la formation et l'information qui constituent le socle historique de la SEMA, avec notamment les stages de perfectionnement en entreprise, les classes découverte, le centre de ressources et, depuis 2000, une vidéothèque sur les métiers d'art où plus de 400 films sont à disposition ;

*la promotion et la communication* à travers principalement le magazine *Métiers d'art*, le site Internet qui est visité par près de 1 300 personnes par jour - ce qui est considérable pour un site qui est assez spécialisé et dont il n'est pas fait une grande publicité - les prix SEMA et les prix SEMA Jeunes, ainsi que les fameuses JMA<sup>2</sup> souhaitées par le Ministre et dont la première édition en 2002, grâce à l'implication de nombre de personnes ici présentes, a connu un franc succès avec plus d'un demi million de Français partis durant trois jours à la découverte de métiers dans 20 régions. Journées qui seront de nouveau organisées les 15, 16 et 17 octobre 2004.

Enfin, **les actions territoriales et le développement local**. A ce propos, **Pierre CHEVALIER** réaffirme que depuis 5 ans, la SEMA a engagé une profonde mutation pour être davantage à l'écoute et à même de répondre à deux grands ensembles de préoccupation : les préoccupations territoriales, les préoccupations économiques.

Ainsi, la restructuration du réseau des délégués SEMA a été assurée, dont un grand nombre travaille maintenant en binôme avec des agents de chambres de métiers. Des actions nouvelles ont été mises en œuvre, parmi lesquelles le programme d'initiative communautaire EQUAL (fin 2002) conduit en partenariat avec la FNAA et l'ANPE notamment.

C'est ainsi que la SEMA est aujourd'hui en mesure d'assurer une vraie et constructive proximité en faveur des acteurs des métiers d'art en région : les services déconcentrés de l'Etat, dont en premier lieu les délégations régionales au commerce et à l'artisanat, les conseils régionaux, les départements, les chambres de métiers, les communes et leurs groupements, et bien évidemment aussi les professionnels des métiers d'art et, quand ils existent, leurs groupements.

L'organisation de ces premières Rencontres Nationales des Programmes Régionaux de Développement des Métiers d'Art était l'un des grands objectifs que la SEMA s'était assignée avec la création du service Action Territoriale et Développement Local, nouveau service si cher et si important pour le directeur général de la SEMA, Yvan HOUSSARD. Certes, la SEMA souhaitait et espérait pouvoir les organiser plus tôt, fin 2001 ou début 2002, mais le calendrier a été contrarié par le lancement de plusieurs chantiers.

Toutefois, la période est certainement plus appropriée aujourd'hui qu'il y a un ou deux ans pour se pencher sur le devenir des programmes régionaux de développement des métiers d'art. En effet, un nouveau gouvernement s'est mis en place au printemps 2002, et l'une de ses grandes priorités est la relance de la décentralisation. **Pierre CHEVALIER** souligne que la SEMA avait axé son action sur les territoires et sur les régions bien avant l'annonce de la régionalisation.

En conséquence, à l'orée de la deuxième décentralisation et dans la perspective de dynamiques nouvelles qu'elle engendrera, ces Rencontres tombent à point nommé pour permettre des échanges d'expériences et un riche dialogue entre les institutions et les professionnels métiers d'art représentés par 140 participants provenant de 21 régions : des délégués SEMA, des responsables d'associations métiers d'art, des conseillers de chambres de métiers, des responsables de conseils régionaux, des délégués régionaux au commerce et à l'artisanat, etc , c'est-à-dire des personnes vraiment intéressées par le sujet et ayant des responsabilités, dont la majorité vient de province. **Pierre CHEVALIER** les remercie d'avoir pris sur leur temps pour venir participer et enrichir le débat.

Ces échanges seront restitués dans des actes qui, espérons-le, conduiront dans les prochains mois et années, l'ensemble des acteurs concernés à renouveler avec dynamisme et ambition les programmes dans les 16 régions qui en sont pourvues, et à convaincre les autres régions de l'intérêt de ces dispositifs partenariaux.

**Pierre CHEVALIER** pense toutefois qu'une décentralisation réussie ne peut se concevoir sans une concertation nationale renforcée. Les nouvelles politiques mises en œuvre doivent donner à chaque territoire les moyens de leur développement. Pour les métiers d'art, il s'agira de consolider les performances des savoir-faire métiers d'art

---

<sup>2</sup> Journées Métiers des d'Art

et de mieux les identifier à leur région afin de renforcer leurs atouts. Pour cela, la SEMA se doit d'accompagner la nouvelle étape de la décentralisation, en confortant ses capacités d'expertise et d'animation au service des régions et de la compétitivité de leur territoire, avec le souci d'éclairer le choix des collectivités territoriales.

Après ces propos introductifs, **Pierre CHEVALIER** souhaite à l'assemblée des débats chaleureux et constructifs pour le développement du secteur et de ses nombreux métiers.

□

**Danielle LE GOFF** – *Présidente de la FNAA* – se réjouit de l'organisation de ces rencontres que la Fédération considère comme étant très importantes. Certaines régions sont pratiquement à leur troisième renouvellement et d'autres entrent dans le dispositif des programmes régionaux, aussi il est très important que celles qui ont une compétence et un savoir puissent transmettre aux autres. Cette transmission est trop souvent manquante dans nos métiers, c'est pourquoi il est très important que la Fédération et la SEMA travaillent ensemble, que ce soit au niveau national que régional et que ce partenariat se pérennise dans l'intérêt et l'avenir du secteur des métiers d'art.

Il s'agit d'un secteur difficile, hétérogène et complexe du fait, notamment de la variété des statuts et des métiers, et il faut dépasser ces difficultés. Rester chacun dans ses chapelles ne sert jamais à rien, il faut absolument se regrouper. Le positionnement de la Fédération est d'essayer de faire en sorte que tous les acteurs concernés travaillent ensemble pour aller vers un avenir viable au niveau économique et culturel pour les métiers d'art. Le développement des métiers d'art passera par des images valorisantes, et les associations sont la plupart du temps à l'initiative de ces images.

**Danielle LE GOFF** insiste sur la nécessité de travailler avec les associations et sur le fait que les programmes régionaux soient faits avec les professionnels, avec les associations et, bien évidemment, les institutions qui sont indispensables dans ce développement. Mais celles-ci ne peuvent pas travailler seules, elles doivent travailler avec les forces vives du secteur, et pour que cette démarche existe réellement, Danielle LE GOFF a très fortement souhaité la réalisation de ces rencontres. C'est l'occasion de se mettre autour d'une table et de discuter pour l'avenir des métiers et du secteur.

En vue de ces rencontres, initialement prévues en 2001, des questionnaires avaient été envoyés par la Fédération aux associations de professionnels et par la SEMA à tous les porteurs de projets. La SEMA va présenter rapidement les résultats de leurs questionnaires et Danielle LE GOFF présentera les résultats des questionnaires envoyés aux associations de professionnels.

□

## ***Présentation des Rencontres et des PRDMA***

---

*Yvan HOUSSARD et Jean-Michel KOSIANSKI (SEMA)  
Danielle LE GOFF (FNAA)*

### **LES PROGRAMMES RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS D'ART, 1996 - 2003**

---

*Yvan HOUSSARD – Directeur général de la SEMA  
Jean-Michel KOSIANSKI- Responsable du service ATDL de la SEMA*

Le **26 septembre 1996**, l'Etat **initie une politique** de la mise en place des programmes pluriannuels régionaux de développement des métiers d'art (PRDMA) Les objectifs étaient les suivants :

- ◆ le développement des entreprises métiers d'art,
- ◆ la prise de conscience de l'importance économique et culturelle des métiers d'art en région,

à travers un dispositif permettant **une concertation entre institutions et professionnels**. Il est décidé à cette époque une réserve importante sur l'enveloppe FISAC<sup>3</sup> de **10 750 000 F** (1 638 826,94 €).

Dès le **début 1997**, **une lettre circulaire** est adressée aux préfets de région et aux présidents de conseils régionaux, **précisant les objectifs des projets susceptibles d'être retenus** :

- ◆ renouvellement de la création,
- ◆ accès à de nouveaux marchés,
- ◆ ouverture aux nouvelles technologies,
- ◆ sensibilisation des jeunes et du public, ...

**Fin 2003, 16 des 22 régions ont mis en place un PRDMA** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Nord – Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes.

#### **L'INTITULÉ DES PROGRAMMES**

L'intitulé « *Programme de développement des métiers d'art* » est retenu par la majorité des régions. Quelques régions ont préféré un « *contrat de progrès* ».

Quatre régions font état des métiers d'art **et** du patrimoine : Aquitaine, Bourgogne, Champagne-Ardenne et Picardie.

#### **LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS PROGRAMMES**

- 4 PRDMA ont été mis en œuvre avant même le lancement de la politique du ministère (qu'ils ont inspirée) : Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Lorraine ;
- 7 PRDMA après l'annonce de cette politique (signature entre 1996 et 2000) : Alsace, Aquitaine, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes ;

---

<sup>3</sup> Fonds d'Intervention pour la structuration de l'artisanat et du commerce

- 5 PRDMA récents : l'Auvergne, la Champagne-Ardenne et la Picardie ont officialisé leur partenariat en faveur des métiers d'art en 2002 ; la Corse et le Nord – Pas-de-Calais viennent tout juste de le faire ou s'apprêtent à le faire.

Les PRDMA mis en œuvre sur l'enveloppe FISAC de 1996 ont été financés à part égale par l'Etat et le conseil régional à hauteur de 1 500 000 F (228 673,53 €) maximum sur trois ans. Il s'agit des programmes des régions : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Les crédits réservés sur l'enveloppe FISAC ont été gérés de façon déconcentrée par les DRCA<sup>4</sup>. Trois régions ont toujours mené leur programme dans le cadre des contrats de plan Etat – Région : Auvergne, Bourgogne, Lorraine. La Champagne-Ardenne, la Corse et le Nord – Pas-de-Calais s'orientent dans cette voie.

La première étape de ces programmes régionaux de développement des métiers d'art a été essentielle car elle a permis de prendre conscience de l'importance du secteur des métiers d'art dans chaque région, tant au niveau économique, qu'au niveau patrimonial. Elle a représenté pour les décideurs politiques, les conseils régionaux, mais également pour les institutions du secteur et les professionnels, un point de départ essentiel qui constitue le socle de toutes les actions et politiques qui pourront être maintenant conduites dans un esprit de partenariat.

#### LE RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES

---

Dans l'ensemble des régions, **les programmes sont reconduits** plus ou moins automatiquement. Des difficultés peuvent néanmoins apparaître, principalement d'ordre financier. L'enveloppe FISAC de 1996 ayant été épuisée en 1999, les renouvellements des programmes, ainsi que les programmes postérieurs à 1999, ont été financés, soit :

- ◆ dans le cadre de la circulaire du 24 janvier 2000, relative au financement des actions conduites en faveur du développement économique des PME commerciales, artisanales et de service ; c'est le cas en Alsace, Aquitaine, Bretagne, Picardie, Poitou-Charentes,
- ◆ soit dans le cadre des contrats de plan Etat – Région
- ◆ pour les autres régions les critères d'éligibilité des circulaires sur le développement économique rendent difficiles l'instruction des deuxièmes programmes régionaux, particulièrement au regard de l'innovation car les demandes de financement portent essentiellement sur la reconduction d'actions existantes.

Dans les contrats de plan Etat-Région, les deuxièmes programmes régionaux sont financés au titre des actions relevant de l'artisanat. La difficulté est que les métiers d'art ne sont pas toujours expressément spécifiés dans les contrats et les actions en faveur des métiers d'art peuvent venir en concurrence avec les autres actions relevant de l'artisanat.

#### LES PRIORITÉS DES PROGRAMMES

Les programmes s'articulent en général autour de six grands thèmes.

Par ordre d'importance dans les conventions :

- ◆ la formation,
- ◆ l'identification / inventaire des entreprises métiers d'art en région,
- ◆ le développement des entreprises,
- ◆ la promotion,
- ◆ la communication,

---

<sup>4</sup> Délégués Régionaux au Commerce et à l'Artisanat

- ◆ la commercialisation.

Le développement local apparaît comme objectif dans plus du tiers des programmes. Toutefois, un certain décalage apparaît entre les priorités affichées dans les conventions et celles déclarées dans l'enquête conduite par la SEMA fin 2001 auprès des acteurs des PRDMA. Dans cette enquête la promotion apparaît au premier rang des objectifs, devant l'identification / l'information et le conseil / la commercialisation.

### **L'INITIATIVE**

Selon les réponses des acteurs régionaux à l'enquête de la SEMA, **là où il y a un PRDMA**, l'initiative en revient essentiellement à :

- **l'Etat**, à travers la préfecture de région (SGAR) ou la DRCA),
- **la Région**,
- **la chambre régionale de métiers**.

Les acteurs des régions **sans PRDMA** expriment que l'initiative devrait plutôt venir de :

- **La chambre régionale des métiers**,
- **l'Etat**,
- **la SEMA**.

### **LE DIAGNOSTIC**

7 des 11 régions avec programme au moment de l'enquête ont fait réaliser un diagnostic préalablement à la mise en œuvre du PRDMA ; Dans 5 régions, le diagnostic a été confié à la chambre régionale des métiers, dans 2 régions à un cabinet d'études.

La DRCA, le conseil régional, la chambre régionale des métiers ont systématiquement participé à l'élaboration du diagnostic. Dans une région sur deux, le réseau des chambres départementales de métiers, la SEMA et la DRAC ont été également associés au diagnostic.

Les acteurs des régions sans PRDMA expriment quasiment tous qu'il faudrait associer au diagnostic : la SEMA (16 réponses), la DRCA, le conseil régional, le réseau des chambres départementales de métiers (15 réponses), la chambre régionale de métiers (14 réponses), la DRAC (11 réponses), un groupement d'entreprises (9 réponses).

Il faut noter, d'une part le nombre élevé de citations relatives aux DRAC et, d'autre part, que la SEMA, les chambres départementales et, à un degré moindre, les groupements d'entreprises, paraissent appelés à davantage participer aux prochains diagnostics.

### **LA CONVENTION**

Les conventions de mise en œuvre d'un PRDMA sont généralement **tripartites** : Etat, conseil régional, structure maître d'œuvre (chambre régionale de métiers ou groupement régional de professionnel. Dans 5 régions, la SEMA est également cosignataire de la convention : Bourgogne, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Picardie.

### **LA MISE EN ŒUVRE – L'ANIMATION**

La mise en œuvre des PRDMA est confiée par l'Etat et la Région à **un organisme tiers** :

- la chambre régionale de métiers – ou un organisme satellite de celle-ci – dans 10 régions : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Pays de la Loire, Picardie ;
- une structure associative régionale, de type groupement de professionnels dans 4 régions : Alsace, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes ;
- conjointement un groupement professionnel et les chambres de métiers en Franche-Comté,
- une structure interprofessionnelle à vocation régionale (Maison du Commerce, de l'Artisanat et des Services de Reims) en Champagne-Ardenne.

Dans les régions sans PRDMA, la chambre régionale des métiers est la plus souvent citée comme devant être la structure porteuse d'un futur programme.

Les moyens humains sont très variables d'une région à l'autre. Lorsque la structure chargée du PRDMA est la chambre régionale, les moyens humains sont généralement les suivants :

- ◆ un chargé de mission (contractuel le plus souvent),
- ◆ un secrétariat à temps partiel,
- ◆ un encadrement assuré par le secrétaire général ou un chef de service.

#### **LE COMITÉ DE PILOTAGE**

Le comité de pilotage, **chargé de l'orientation du programme régional**, associe la DRCA, la Région et le maître d'œuvre (chambre régionale de métiers ou groupement), mais également :

- ◆ la SEMA (11 réponses),
- ◆ la DRAC (10 réponses),
- ◆ la DRTEFP (6 réponses),
- ◆ le Rectorat, la DRT (4 réponses),
- ◆ la DRT (4 réponses)
- ◆ la DECAS (3 réponses).

Au sein des Régions, c'est **le service économique** qui assure le suivi du PRDMA. Dans deux conseils régionaux seulement, d'autres services sont également associés au programme régional : la culture en Bretagne, la culture, la communication et la formation en Alsace.

#### **LE COMITÉ TECHNIQUE**

Le comité de suivi technique, **chargé de l'exécution du PRDMA**, réunit outre l'Etat, la Région et le maître d'œuvre du programme :

- ◆ la SEMA (8 réponses),
- ◆ la DRAC (7 réponses),
- ◆ la DRTEFP, le réseau des chambres départementales de métiers (2 réponses),
- ◆ le Rectorat, la DRT (1 réponse).

#### **LA PLACE DES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART**

Les réponses à l'enquête font apparaître que les professionnels ont été ou sont associés :

- ◆ à l'élaboration du diagnostic et des objectifs (15 réponses),
- ◆ au comité de pilotage (12 réponses),
- ◆ au comité technique (11 réponses).

Cependant, il apparaît que ces professionnels sont uniquement : des élus de chambres de métiers, des délégués de la SEMA ou des représentants du groupement maître d'œuvre du programme.

## LES RÉALISATIONS

Les réponses relatives aux actions dont l'impact est le plus important selon les acteurs des PRDMA sont très variées. Cependant, il semble que les actions portant directement sur l'entreprise (conseil, accompagnement sur des foires ou salons, transmission des savoir-faire) soient plus fréquemment citées que celles portant sur l'environnement de l'entreprise (promotion du secteur, identification et information aux entreprises, ...).

Peu de réponses à la question relative aux actions pouvant être proposées à d'autres régions ont été obtenues. Toutefois, ont été cités :

- Alsace : salon européen des métiers d'art, guide et routes métiers d'art,
- Aquitaine : route métiers d'art, transmission des savoir-faire,
- Bretagne : transmission des savoir-faire, développement et soutien aux pôles métiers d'art,
- Centre : guide métiers d'art,
- Languedoc-Roussillon : développement et soutien aux pôles métiers d'art,
- Picardie : site Internet,
- Poitou-Charentes : création d'un pôle régional « interface et force de propositions entre professionnels des métiers d'art et institutions régionales ».

**Plus de la moitié des répondants déclarent avoir sollicité d'autres régions** pour obtenir une information sur leur PRDMA. Les régions les plus sollicitées sont la Bretagne, la Franche-Comté et le Languedoc-Roussillon.

En particulier, **les deux tiers des acteurs des régions sans PRDMA** ont déjà sollicité des acteurs de régions ayant un programme, principalement : Aquitaine, Centre, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et Picardie.

L'objectif du contact était de **mieux connaître la méthode** de mise en œuvre d'un PRDMA, **le contenu** du programme, **les partenaires et les financements**.

## L'ÉVALUATION, LES ATTENTES, LES PROPOSITIONS

Hormis en Franche-Comté, il n'y a pas eu véritablement d'évaluation des PRDMA ; tout au plus l'évaluation ponctuelle de certaines actions, mais pas de façon structurée et systématique. La **Franche-Comté** fait exception puisqu'elle a fait procéder à une **étude pour évaluer les retombées** de son programme, qui doit servir de base au troisième programme qu'il est prévu de mettre en œuvre à court terme dans cette région.

Enfin, il y a unanimité chez les acteurs institutionnels des régions avec PRDMA sur la **nécessité d'un renforcement de la communication et de la mise en réseau des programmes**. Les acteurs des régions sans PRDMA, à deux exceptions près, partagent aussi cet avis.

Tous attendent **une capitalisation et des échanges sur les expériences** de chaque région. Beaucoup expriment également **le souhait de réunions régulières entre responsables de programmes régionaux** qui pourraient être organisées par la SEMA. Ces deux journées sont une première réponse à ce besoin d'échanger.

□

☞ **RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE MENÉE PAR LA FNAA AUPRÈS DES GROUPEMENTS DE PROFESSIONNELS**

---

*Danielle LE GOFF – Présidente de la FNAA*

Les questionnaires destinés aux associations ont été envoyés par la Fédération Nationale des Ateliers d'art à plus de 200 associations dans toutes les régions au mois de janvier 2001. Une cinquantaine de réponses ont été retournées par les associations les plus pérennes dans le secteur des métiers d'art. On constate qu'un certain nombre d'associations ne fonctionne qu'autour d'événements très ponctuels et se désintéressent de ces questions structurelles que sont les problématiques concernant la mise en place de projet tel que les PRDMA. Il est très difficile d'avoir un fichier à jour et cohérent au fil des années ; lors des envois de mailing aux associations, une énorme déperdition est constatée. C'est un problème important car il est difficile d'être en contact avec les associations qui sont très mouvantes.

**RÉPONSES**

28 associations réparties dans des régions bénéficiant d'un PRDMA et 18 associations dans les régions n'ayant pas à l'époque de PRDMA ont répondu.

Dans les régions bénéficiant d'un PRDMA, 18 associations connaissaient l'existence d'un programme régional dans leur région, ce qui est assez peu par rapport au fait que la plupart de ces associations auraient dû être au moins interpellées sur la mise en chantier d'un tel programme. Parmi ces réponses :

- ◆ 15 associations ont eu **connaissance d'un recensement des professionnels** ;
- ◆ 10 associations ont eu **connaissance d'un recensement des associations de professionnels**

**REGIONS AYANT UN PRDMA**

**AXES DE TRAVAIL**

Au niveau des implications sur les axes de travail, on retrouve à peu près les mêmes résultats que dans l'enquête menée par la SEMA :

- ◆ la promotion,
- ◆ la communication,
- ◆ la formation.

La formation est souvent mise en avant lors de la réflexion, mais lors de la mise en œuvre des actions, la formation est presque toujours mise en dernier. C'est un point très important sur lequel il faut réfléchir ; **la formation est un investissement pour l'avenir dont les professionnels doivent tenir compte.**

**ACTIONS**

Un programme régional doit travailler pour le secteur et l'aider à se développer. En général, les programmes régionaux apportent un soutien technique (conseils pour le montage des dossiers, conseils et accompagnement pour l'organisation de manifestations...). Le soutien financier porte davantage sur l'organisation de manifestations et de manière ponctuelle pour la mise en place d'une lettre d'information, de rédaction de bulletin ou pour des actions de publicité et de signalétique.

#### FONCTIONNEMENT

On constate **un manque total de participation des professionnels** dans la plupart des instances des programmes régionaux. A part dans une ou deux régions, très peu de professionnels sont investis ou s'investissent **dans les comités de pilotage ou techniques**.

La plupart des professionnels connaît l'existence du programme régional, mais **sans savoir quel est l'organisme chargé du suivi et de l'animation**. Par contre, il y a une identification des permanents et des responsables chargés du suivi et de l'animation.

#### REMARQUES ET PROPOSITIONS

Au niveau des programmes régionaux, la plupart des **professionnels s'investissent dans la promotion**, ce qui ne veut pas dire commercialisation. La promotion est un acte plutôt collectif, alors que la commercialisation est un acte individuel, et dans les programmes régionaux, les professionnels demandent à la collectivité de les aider à avoir une meilleure image de marque, à être présents sur des salons à l'étranger ou dans des grandes manifestations ; au niveau commercial, ce sont des demandes ponctuelles d'aide et de conseil, mais pas d'aide à la commercialisation.

Ce phénomène est très intéressant pour l'avenir des programmes régionaux qui remplissent bien leur rôle en étant un lieu de promotion collective du secteur.

#### REGIONS SANS PRDMA

Les réponses étaient nettement plus évasives, la plupart des professionnels ne connaissant pas le dispositif. Les associations qui ont répondu ont dit avoir entendu parler des programmes régionaux dans les trois ou quatre grandes régions où les PRDMA sont installés depuis longtemps.

#### ACTIONS

Toutefois, les **professionnels souhaitent être porteurs de projets et consultés** afin que les réalisations correspondent à leurs besoins, que ces derniers ne soient pas imaginés par l'administration. Ils ont des besoins spécifiques en fonction des régions et des dispositifs qui sont actuellement en place.

#### FONCTIONNEMENT

Lorsque l'on pose la question de savoir **comment ils souhaitent s'investir, les professionnels soulignent le manque de disponibilité, le manque d'argent et le manque d'indemnisation**. C'est un problème récurrent qui est très souvent mis en avant, lorsqu'il est question de prendre des responsabilités qui les concernent. Les professionnels doivent prendre sur leur temps de travail et leur énergie, contrairement aux fonctionnaires qui sont payés.

Les programmes régionaux devraient répondre à ces problèmes. La Bretagne a trouvé des solutions en la matière, donc il y aurait des solutions à trouver dans les autres régions. Lorsque l'on prend les professionnels dans un cadre d'expertise, ils doivent être considérés et ne pas risquer de mettre en danger leurs entreprises, sinon, on pourra toujours faire des programmes régionaux, mais il n'y aura plus de professionnels, ce qui serait dommage ! Il faut que les professionnels soient intégrés dans le travail qui est fait pour le secteur.

□

## *Les objectifs d'un PRDMA*

---

*Animatrice : Marie-France GUEYFFIER – Consultante*

Dans son intervention, le représentant du CFCE, Eric ELGHOZI a fait une liaison entre la régionalisation et l'international. Par ailleurs, les enquêtes réalisées par la SEMA et la FNAA représentent un apport d'information très important qui susciteront certainement de nombreux commentaires et questions. Les institutions, l'Etat, les régions, les établissements consulaires doivent de leur côté faire un travail de coproduction auquel il est indispensable d'associer les professionnels afin qu'ils alimentent à la fois la définition des objectifs, le montage des actions, leur suivi et l'évaluation.

L'objectif de ces deux journées est de pouvoir échanger sur des actions concrètes et d'essayer de définir des pistes de travail pour l'avenir, de réfléchir à des méthodes qui ne peuvent pas être toutes identiques en fonction des régions et surtout des spécificités des différents métiers d'art.

□

### **↳ TABLE RONDE : L'IDENTIFICATION DES OBJECTIFS, LA CONCILIATION DES OBJECTIFS DES PROFESSIONNELS AVEC CEUX DES INSTITUTIONS, LA MISE EN PLACE DU PROJET RÉGIONAL**

Travailler sur des objectifs, n'est-ce pas dire autrement comment chacun des partenaires définit ses objectifs, définit un projet ? Quelle alchimie faite de volontés particulières permet d'aboutir à un programme collectif régional ?

Le premier intervenant, Philippe NEYMARC, Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat (DRCA) Rhône-Alpes, vient de la Franche-Comté qui a été une des toutes premières régions à mettre en place un programme régional. A la fois par sa provenance géographique et par son positionnement actuel en Rhône-Alpes, il va nous expliquer comment procède un DRCA pour fixer les objectifs d'un programme régional.

□

En introduction, **Philippe NEYMARC** – DRCA Rhône-Alpes – souhaite décrire un jeu d'acteurs qui est la vision qu'il a acquise après deux contrats signés en Franche-Comté et le démarrage d'un troisième en Rhône-Alpes. Cette vision est celle qu'il souhaite partager avec les acteurs Rhône-Alpins dont il fait partie.

Philippe NEYMARC est un DRCA, c'est-à-dire un représentant de l'Etat dont la mission est davantage celle d'un initiateur de processus qu'un gestionnaire de procédures. Derrière lui, représentant de l'Etat, se trouve l'autorité l'Etat, ce qui est très important vis-à-vis des acteurs avec lesquels il travaille. Autorité de l'Etat qu'il essaie d'utiliser pour réguler les jeux d'acteurs et les acteurs.

### **LA SITUATION LOCALE**

En Rhône-Alpes, il y a un très grand nombre de démarches et de projets complètement atomisés, qui n'ont aucun lien entre eux ou très peu de liens entre eux, et en tout cas aucune approche globale.

***L'objectif que se fixe la DRCA, c'est de faire des métiers d'art un projet pour Rhône-Alpes.***

Un projet, c'est d'abord le moyen d'amener des professionnels, des acteurs dans une démarche commune avec une vision commune du sujet. C'est faire exister un sujet, unifier les métiers d'art, avoir une vision globale unique des métiers d'art. Peu d'organismes ont cette vision aujourd'hui en dehors de la SEMA qui est le seul organisme aujourd'hui qui a la vision métiers d'art dans toute sa complexité.

L'idée générale est d'avoir une vision et de faire en sorte que les gens puissent se projeter dans l'idée métiers d'art, et faire exister cette idée. A partir d'un projet, on peut parler d'un programme d'actions.

La première idée à faire passer, c'est qu'il n'y a pas de programme sans projet.

### **LE PROCESSUS**

Qu'est-ce qui conduit la DRCA Rhône-Alpes à mettre en place ce programme ?

- La prise en compte d'une situation locale avec une matière mal définie : les métiers d'art.

Il y a beaucoup plus d'éléments qui divisent les gens que d'éléments qui les rassemblent. Des artistes libres jusqu'aux PME et aux grandes entreprises qui constituent les métiers d'art, les statuts sont très divers, les situations sont extrêmement variées.

- La difficulté de décrire ce que sont les métiers d'art.

Une nomenclature ne suffirait pas. Les métiers d'art seront plus faciles à décrire dès lors que l'on partira du produit, et l'objet des métiers d'art est peut-être pour Philippe NEYMARC l'objet qui parle – qui parle de l'artisan, de l'homme, du territoire, du savoir-faire, et c'est ce qui fait la différence avec le reste.

Donc, beaucoup d'acteurs, des sujets mal définis et des acteurs très différents les uns des autres.

### **TRAVAILLER SUR LA REPRÉSENTATION**

Il est essentiel de travailler sur la représentation. Aujourd'hui, notamment en Rhône-Alpes, l'on n'imagine pas ce que peut être un projet pour les métiers d'art, et tout le travail à accomplir collectivement avec tous les acteurs en partant des entreprises et des ateliers, en passant par les chambres de métiers, les groupements et les institutionnels autres (conseil régional, conseils généraux, communes, Etat).

Il faut parvenir à se représenter ce qu'est un projet pour les métiers d'art qui réussit. Comment imaginer demain la situation des métiers d'art en Rhône-Alpes ? Tous doivent faire l'effort de se l'imaginer et, en posant de cette façon la question, il est possible d'arriver à quelque chose d'assez fédérateur.

### **DES ACTEURS DIFFÉRENTS**

Il faut **impliquer chaque acteur en fonction de sa spécificité** ; il n'y a pas de mauvaise place, la chambre des métiers à sa place, tel groupement a son rôle. Certains

seront peut-être choqués, mais pour Philippe NEYMARC, telle association qui compte plus de bénévoles que de professionnels peut avoir sa place également.

Chacun doit avoir sa place et il convient de faire en sorte de respecter cette place, pour que chacun se représente ce que pourront être globalement les métiers d'art demain. On positionne les acteurs, non pas d'une façon théorique, mais en fonction de leurs compétences et de ce qu'ils ont déjà été capables de réaliser.

L'objectif n'est pas d'utiliser une source de financement et d'imaginer les actions que l'on peut mettre derrière ; c'est l'inverse, c'est-à-dire de partir des acteurs, de leur rôle et de leurs compétences pour les faire parler de ce qui est nécessaire, et ensuite d'imaginer les actions pour atteindre l'objectif.

#### **RÉPONDRE À DES PROBLÉMATIQUES DIFFÉRENTES**

**Les objectifs sont de plusieurs niveaux.** Il y a peu de points communs entre l'objectif que peuvent avoir une chambre de métiers, un conseil régional, l'Etat ou un groupement professionnel. Souvent les objectifs ne se situent pas au même plan, mais il suffit d'être assez transparent et courageux pour être prêt à dire ce que chacun souhaite faire et peut faire. C'est une démarche complexe avec plusieurs niveaux, plusieurs types d'intérêts ; il faut bien identifier les différentes catégories de problèmes qu'il faut régler, et bien sûr en fonction des enjeux qui auront été mis à plat après avoir travaillé avec chacun des groupes qui interviennent sur les métiers d'art.

#### **PROJET COMMUN**

Au départ, on est dans une idée générale, et lorsque l'on est dans la représentation, on arrive rapidement à une idée positive et fédératrice du sujet, à un projet commun. A partir de cette idée, chacun doit faire une place à l'autre, et c'est là que les difficultés arrivent.

Après avoir fait l'impasse des objectifs précis des opérations, on s'aperçoit qu'il y a peu d'argent et qu'il faut se battre pour l'avoir, mais c'est un faux problème. Le problème de l'argent doit être abordé à un moment donné d'une façon très précise et le plus tard possible. Il ne doit pas être un point de départ.

#### **TRAVAILLER SUR LES OBJECTIFS**

Il faut parvenir à travailler sur la liaison entre les gens. Il y a différents niveaux d'objectifs.

Pour une compagnie consulaire, les objectifs seront de valoriser l'image de tous les métiers au travers des métiers d'art. Certains professionnels trouveront que cette façon de faire ne tient pas suffisamment compte des artisans d'art eux-mêmes ou des ateliers d'art.

Pour les entreprises, l'objectif sera de payer moins cher les salons qu'elles vont faire.

Pour les syndicats, l'objectif est peut-être d'augmenter le nombre des adhérents ou essayer de trouver l'intérêt général des adhérents. Mais ces adhérents représentent-ils l'ensemble des métiers d'art ?

Chacun a sa vision, sa place et ses objectifs. Comment faire pour les concilier ? Il faut les écrire, essayer de se les expliquer les uns les autres et de tolérer que quelqu'un puisse

avoir des idées différentes, et surtout ne pas considérer qu'il n'y aura pas assez d'argent pour tout le monde. Ensuite, chacun peut regarder l'autre et essayer de négocier et de faire en sorte que le projet ne soit pas exactement celui-là, mais soit enrichi de l'expérience de l'autre.

### **Exemples :**

☞ Au lieu de financer directement un salon professionnel, on travaillera sur le besoin de l'entreprise pour commercialiser. Quand on pose le problème comme objectif (travailler sur la commercialisation), on n'est plus dans l'action directe, mais on peut ouvrir cette notion d'une façon bien plus productive.

☞ Travailler sur la commercialisation, ce n'est pas nécessairement payer moins cher le salon, mais c'est : « Ma démarche d'entreprise est-elle suffisamment bien ciblée par rapport au marché auquel je peux prétendre aujourd'hui ? Est-ce que je ne peux pas prétendre à autre chose en modifiant ma gamme ? » On entre là dans une démarche de développement de l'entreprise beaucoup plus en profondeur, après avoir négocié avec les partenaires voisins sur un projet qui devient plus complexe.

☞ Pour une chambre des métiers qui veut utiliser les métiers d'art comme fer de lance à l'occasion de son salon annuel des métiers, c'est l'occasion de donner une bonne place aux professionnels et de les écouter, et non pas de les considérer uniquement comme des faire valoir.

<><><>

**Marie-France GUEYFFIER** trouve très intéressante la vision de Philippe NEYMARC avec cette idée de représentation qui est une démarche originale. La méthode est très séduisante, chacun dit ses vérités, chacun expose ses objectifs dont on sait qu'ils ne sont pas forcément les mêmes, pour arriver à une conciliation. L'idée d'une telle démarche est-elle partagée par la région, les chambres de métiers, les professionnels ? Les autres acteurs ont-ils été entraînés dans cette vision ?

**Philippe NEYMARC** rappelle que le premier objectif consiste à faire exister le sujet. Déjà au travers du conflit, on fait exister le sujet ; c'est déjà cela ! C'est ce qui s'est produit en Franche-Comté où l'on parlait beaucoup des métiers d'art, même s'il fallait réguler la relation entre les professionnels d'un côté et les chambres de l'autre.

En Rhône-Alpes, la situation est plus difficile. La région compte 8 départements, 11 chambres des métiers, une chambre régionale, un certain nombre de groupements, près de 3 000 entreprises qui sont liées de près ou de loin aux métiers d'art, donc faire passer cette idée prend du temps. Le facteur temps est un facteur essentiel. Créer une représentation unifiée des métiers d'art prend du temps.

La DRCA a déjà travaillé avec la chambre régionale des métiers, c'est le premier interlocuteur et celui avec lequel il est plus « simple » de travailler puisqu'il représente naturellement la région. Ensuite, il y a des problèmes politiques, les gens ne s'entendent pas nécessairement, et puis il y a des initiatives intéressantes ici ou là. Il faut prendre les initiatives, ne pas s'estimer plus compétents que les autres pour dire que ces initiatives ne doivent pas avoir lieu ou qu'elles doivent toutes démarrer en même temps, il faut simplement faire en sorte qu'une initiative soit bien expliquée, comprise. Faire en sorte que tous les partenaires liés à cette initiative aient pu s'exprimer à un moment donné, et faire le lien entre cette initiative et celle d'un département voisin ou d'une collectivité voisine.

Pour **Philippe NEYMARC**, c'est une question de bon sens : il faut à arriver à mettre sur la table l'idée que l'on souhaite voir aboutir et faire en sorte que cette idée soit exprimée d'une façon très sincère. La sincérité s'acquiert petit à petit, c'est-à-dire qu'au départ, on avance masqué, et en faisant intervenir d'autres acteurs qui ont d'autres points de vue, on s'aperçoit que le problème prend toute son épaisseur et là, on est dans la vérité.

Certes, le facteur temps existe, mais il y a aussi une obligation de passage à l'acte, il faut donc que la méthode permette à un moment de définir un projet et de passer un programme. **Marie-France GUEYFFIER** aimerait savoir où en est la région Rhône-Alpes sur ce plan.

**Philippe NEYMARC** qui est en poste en Rhône-Alpes depuis un peu plus d'un an, reconnaît que la région est encore en phase préalable et que les actions commenceront par de la formation, seul axe qui sera financé cet année pour les métiers d'art. Il s'agira de la formation d'un groupe de responsables qui vont se lancer dans un projet.

Pour passer à l'acte, en termes de méthodes, il faut à la fois travailler sur le concept qui est un peu dans les « nuages », mais très vite et en même temps, il faut être certain du concret, du pratico pratique, être prêt à accompagner des initiatives pour montrer aux gens que se mettre ensemble a un sens, cela apporte de l'argent aux entreprises et donne de l'image pour les institutions.

Les trois étapes pour réussir :

- **voir ce que l'on doit faire**, s'imaginer, se représenter, se projeter ;
- **dire ce que l'on va faire**, c'est-à-dire pouvoir être visible et lisible, que les choses ne soient pas cachées ;
- **faire ce que l'on a dit**, et c'est le plus difficile.

Ce qui signifie qu'en même temps que l'on a défini chaque objectif ou que chacun donne des objectifs en fonction de ses compétences qui ont été reconnues par les autres, il faut pouvoir assortir cette prise de position de critères –critères qui ne sont pas imposés, mais des critères de réussite qui sont négociés pour chaque chose que l'on souhaite faire. Ceci permet de ramener les gens dans un discours plus juste et ensuite de mesurer et d'analyser les résultats calmement.

En ce qui concerne l'évaluation en Franche-Comté, **Philippe NEYMARC** regrette qu'en amont, des critères n'aient pas été fixés de façon suffisamment précise. Comment mesurer l'efficacité ou l'efficience d'un programme si au préalable des critères n'ont pas été fixés. Des critères non pas imposés, mais des critères négociés qui permettent de faire évoluer le système de représentation que chacun a du problème.

□

**Marie-France GUEYFFIER** remercie Philippe NEYMARC pour sa présentation qui permet de bien voir sa démarche qui est presque une démarche qualité, puis elle s'adresse à Françoise DELHOUME, chargée de mission artisanat et métiers d'art au conseil régional Poitou-Charentes, région qui a des actions fortes en faveur des métiers d'art. Avant de connaître la façon dont le conseil régional aborde cette question des objectifs, elle aimerait connaître les réactions de Françoise DELHOUME par rapport à ce qui vient d'être dit par Philippe NEYMARC.

**Françoise DELHOUME** partage l'avis de Philippe NEYMARC en ce qui concerne à la fois la définition des objectifs, le problème de l'évaluation qui est très important, et le problème des financements qui est récurrent. Très souvent, les organismes s'adressent au conseil régional en disant, « vous nous donnez combien et je vous dirai ce que je vais faire avec ». Lorsque l'on a de bons projets et de bonnes opérations, on trouve les financements.

Par ailleurs, dans une région comme Rhône-Alpes qui compte 8 départements, il est difficile de rassembler tout le monde ; les professionnels, les consulaires et les collectivités ont des objectifs qui ne sont pas forcément identiques, même l'objectif final restant l'entreprise. A un moment donné les chemins sont parallèles et il n'est pas toujours facile de trouver un terrain d'entente, mais il y a toujours un tronc commun auquel on peut se raccrocher.

**Marie-France GUEYFFIER** aimerait maintenant savoir comment le conseil régional de Poitou-Charentes a géré la fixation de ses objectifs et la discussion avec les partenaires **pour faire un peu** la coproduction que l'on sent bien être au cœur de la problématique de cette table ronde.

**Françoise DELHOUME** explique que l'intérêt de la région Poitou-Charentes pour les métiers d'arts s'est manifesté à partir d'une exposition organisée à la Région. Il est tout à fait vrai que les métiers d'art sont souvent la vitrine de l'artisanat en général, et c'est sur cette idée que la région Poitou-Charentes est partie en 1994, alors qu'elle lançait des programmes de soutien à l'artisanat qui, à cette époque avait une très mauvaise image.

La chambre régionale des métiers avait fait réaliser par une étudiante une étude sur les métiers d'art en Poitou-Charentes, qui avait fait ressortir des problèmes en matière de commercialisation et de promotion. C'est cette exposition faite à la Région, qui a permis à **Françoise DELHOUME** de découvrir le secteur des métiers d'art qui est extrêmement riche – Riche en savoir-faire, riche au travers des hommes et des femmes qui pratiquent ces métiers, mais également en terme d'image : c'est une référence. Par ailleurs, elle a pu voir aussi parmi les artisans, ceux qui voulaient faire des choses et, ceux pour lesquels il était inutile d'essayer de faire quelque chose.

Une trentaine d'artisans d'art ont été réunis, et en voyant cette exposition, le président de la Région a immédiatement compris qu'il y avait un potentiel extraordinaire en matière de savoir-faire et de développement. Une fois devenu ministre du Commerce et de l'Artisanat, le président de région n'a pas oublié les métiers d'art puisqu'il a décidé de créer dans la région un centre des métiers d'art qui a été mis en place par Fabrice PANNIER avec qui la Région a travaillé.

L'objectif de la Région était de développer cette filière. Les métiers d'art concernent les savoir-faire, la formation, une certaine image, et en matière de développement économique et de développement des territoires : en effet la présence des entreprises est très importante pour le maillage des territoires, comme pour la promotion et la communication.

L'essentiel était de connaître les artisans, savoir où ils étaient et ce qu'ils faisaient, quels étaient leurs besoins. La Région ne pouvait pas décider de ce qu'il convenait de faire sans avoir au minimum consulté les professionnels. Ils ont donc été associés dès le départ à la mise en place du Pôle régional des Métiers d'art qui est prioritairement dédié aux professionnels.

En 1997, création du premier programme métiers d'art incluant la structuration du secteur, c'est-à-dire un appui particulier au Pôle régional des Métiers d'art pour réaliser cette structuration. Les premiers travaux ont porté sur les problèmes de la communication et de la promotion de ces métiers, notamment au travers de salons.

Qui dit programme, dit objectifs, mais également évaluation. A la fin de ce premier programme, différents problèmes ont émergé. Les professionnels métiers d'art est un public fort intéressant, mais pas toujours facile ; ce sont des chefs d'entreprise, il doivent vivre, il leur faut faire de la promotion et un grand nombre de choses par ailleurs, et ils ont un défaut : si on s'occupe d'eux, ce n'est pas ainsi qu'il faut faire – si on ne s'occupe pas d'eux, ils se sentent lésés. Il est difficile de trouver la juste mesure.

**Marie-France GUEYFFIER** constate que le conseil régional Poitou-Charentes est parti d'une démarche empirique qui s'est traduite dans une forte volonté politique régionale et qui, progressivement, est arrivée à une structuration. Elle aimerait que Françoise DELHOUME explique ce que la Région retire de cette première expérience pour aujourd'hui et pour l'avenir sur la fixation d'un projet ou d'un programme.

**Françoise DELHOUME** souligne l'importance de la volonté politique qui se traduit par des actions pérennes et un objectif qui va se réaliser progressivement dans le temps. A l'issue de cette première expérience, il a été constaté de gros déficits en matière de communication et en conseil. Comme le disait Philippe NEYMARC, chaque acteur a sa place : les chambres des métiers sont là pour s'occuper de la partie entreprise, d'autres sont là pour s'occuper un peu plus de la vie de la filière en tant que telle, et la collectivité est là pour harmoniser un peu le tout avec le soutien de l'Etat (ce qui n'est pas toujours évident) ou d'autres.

**Marie-France GUEYFFIER** comprend qu'il y a un partage entre les différents acteurs, mais qu'il y a finalement un lien entre les différentes approches.

**Françoise DELHOUME** indique que le rôle de la Région est de mailler le territoire à travers certains sites régionaux, en faisant venir des entreprises métiers d'art ; ce sont soit des entreprises qui se créent, soit des entreprises qui se développent, mais on n'implante pas quelqu'un dans un site sans avoir fait un minimum d'étude de marché.

En Poitou-Charentes, la Région est le chef de file qui donne le cap avec la volonté de mailler le territoire avec des entreprises et les faire vivre. Pour la Région, c'est relativement facile car, dans la mesure où son interlocuteur, le Pôle, est en contact avec les professionnels, elle n'est pas coupée du milieu des professionnels. A travers le Pôle ou la chambre de métiers, suivant le problème à résoudre, la Région a un rôle de conseil.

En conclusion, après une démarche empirique, puis très vite une volonté politique forte et une association des professionnels, puis la création d'un outil à travers le Pôle, l'objectif de la région Poitou-Charentes de maillage du territoire se croise avec des objectifs filière où les partenaires professionnels et la chambre des métiers interviennent pour donner de l'appui, des conseils aux entreprises.

□

**Marie-France GUEYFFIER** présente maintenant **Max VAN DER MARLIERE** qui est un professionnel des métiers d'art et qui a travaillé avec la chambre des métiers du Nord sur la préparation d'un programme.

Faisant suite à la présentation de Philippe NEYMARC qui a évoqué l'idée de se projeter dans le temps et de travailler sur les représentations afin de bâtir quelque chose de collectif et d'arriver seulement ensuite à des programmes, sans parler de l'argent, sujet qui sera abordé ultérieurement, et après l'expérience de la région Poitou-Charentes qui est assez largement différente, **Marie-France GUEYFFIER** propose à Max VAN DER MARLIERE d'expliquer la façon dont il se positionne dans cette fixation de projet, d'objectifs et de programme.

**Max VAN DER MARLIERE** – *Marbrier, secrétaire du bureau de la chambre de métiers du Nord* – est en relation avec des gens qui estiment qu'il faut d'abord rêver puisque, de toute façon, toutes les choses bien faites qui existent à l'heure actuelle ont un jour été rêvées. Ensuite, il faut les penser, et après il faut les faire.

Même si l'initiateur institutionnel est la chambre des métiers du Nord, les véritables initiateurs du programme sont les gens des métiers. Ce programme a été démarré sans même savoir que le programme Métiers d'art existait. En avançant dans le projet, les professionnels ont constaté que ce qu'il préparait s'inscrivait dans le programme Métiers d'art.

Tout projet repose sur un binôme, à savoir un professionnel et un conseiller des métiers, en l'occurrence un agent de la chambre des métiers du Nord et le président de la commission des métiers d'art du Nord pour ce qui concerne les professionnels. **Max VAN DER MARLIERE** précise que la chambre des métiers du Nord possède une commission des métiers d'art, ce qui n'est pas le cas de toutes les chambres des métiers et il faut faire pression pour que toutes les chambres de métiers aient leur commission des métiers d'art.

## **LE PROJET**

Le projet démarre, il y a cinq ou six ans, d'une envie : un pôle des métiers d'art et un magasin en centre-ville à Lille. Très vite, **Max VAN DER MARLIERE** réalise que cette envie, toute noble qu'elle soit, il n'y parviendra jamais seul et qu'il était nécessaire de fédérer. Toutefois, il constate le manque d'ambition des artisans d'art. Ils aiment ce qu'ils font, mais il est difficile pour eux de se projeter. Ils participent à des salons où ils sont confrontés à des gens sans statut, aussi faut-il clarifier la situation. A partir du moment où l'on est un vrai professionnel, il faut s'exprimer dans des lieux adaptés.

Autre constat, les artisans sont éloignés, pour ne pas dire isolés, et malgré toutes les démarches qu'ils font, ils n'avancent guère. Ils n'ont pas non plus conscience du rôle économique, l'artisan d'art réalise des ouvrages qui lui plaisent, il est mécontent de ne pas trouver de marché, mais il ne se rend pas compte qu'il a un rôle économique et que ce rôle économique, ce sont des devoirs, mais également des droits. Par ailleurs, la rentabilité de l'artisan d'art est inconnue. La plupart du temps, il manque de bases de gestion et, en fin d'année, il constate qu'il n'a pas gagné sa vie et espère que cela ira mieux l'année suivante.

## **PROCESSUS**

Suite à ce constat, le binôme (professionnel et conseiller des métiers) a décidé de lancer une enquête interne à la chambre des métiers à destination des artisans d'art. A la suite

de cette enquête, la commission des métiers d'art a mis en place une formation qui répond à tous les constats qui est en même temps une formation information et démarche stratégique.

### LA FORMATION

Les objectifs de la formation :

- Identifier les atouts pour faire face à la concurrence comme les grandes surfaces, mais également les « bénévoles à la petite semaine » ;
- Utiliser les outils commerciaux dont peuvent disposer les artisans et de leur faire prendre conscience de la nécessité d'avoir des outils commerciaux adaptés pour mettre en valeur leurs qualités et savoir-faire ;
- Instaurer de nouvelles méthodes de travail pour un meilleur résultat (exemple : un peintre sur meubles a doublé son chiffre d'affaires en confiant le décapage des meubles à un sous-traitant).

A ce jour, cinq séances de formation ont eu lieu, conjuguant séances collectives et rencontres individuelles, donc de l'audit, et près de 50 artisans d'art ont pu en profiter. La première session a été facilement remplie, tous les participants étant des convaincus, la deuxième a rencontré quelques difficultés car il a fallu aller au-delà du cercle des artisans « connus », mais à partir de la troisième et de la quatrième formation, les artisans sont venus d'eux-mêmes, il n'a plus été nécessaire de faire de promotion. Par contre, les problèmes se sont de nouveau présentés pour la cinquième session, d'où la nécessité de s'étendre géographiquement. Actuellement, les problèmes sont résolus et une sixième et une septième formation sont en préparation.

### LES ACTIONS

Dès la première session, des membres de la commission des métiers d'arts et certains professionnels qui ont suivi la formation et qui sont régulièrement impliqués dans les actions de chambres de métier, ont pris **conscience des enjeux de développement de leur activité**, et notamment de la nécessité de sortir de leur isolement et de professionnaliser leur activité dans cette dimension d'entrepreneur, c'est-à-dire bien prendre connaissance du rôle économique.

Une réflexion collective s'est engagée avec un objectif : la **constitution d'un noyau dur actif d'artisans en vue d'un réseau** potentiel, l'idée d'un pôle métiers d'art ayant très vite été abandonnée. Ensuite, l'un des objectifs était la construction collective d'un projet.

En mars 2001, les artisans d'art se sont mobilisés dans le cadre d'ateliers participatifs sur la définition d'un programme d'action collective. Ces rendez-vous réguliers ont abouti à l'élaboration d'un programme régional sur 3 ans destiné aux artisans d'art de la région Nord – Pas-de-Calais. Ce programme élaboré à partir de la demande des entreprises a débouché sur la création, fin 2001, de l'association « Ateliers Safari – réseau des artisans d'art région Nord – Pas-de-Calais ».

Pourquoi Safari ? Tous les artisans se connaissaient et, se rencontrant de temps en temps sur un salon, ils croyaient « se connaître ». L'idée vient d'une autre association qui, pour que les membres se connaissent, organise une soirée où l'apéritif est pris chez l'un, l'entrée chez l'autre, le plat principal chez un troisième et le dessert chez un quatrième. Ceci permet de visiter l'intérieur, de faire connaissance avec la famille, le cadre de vie, et ainsi, en une soirée, quatre couples se lient de façon plus approfondie. Toutefois, il n'était pas possible d'organiser ce type de soirée avec les artisans d'art, un seul artisan par soir

étant largement suffisant. Ainsi, on apprend à connaître l'artisan par la découverte de son métier, par sa manière de travailler, par son univers professionnel. Comme le disent les Compagnons, c'est la pensée ouvrière. Il est très difficile d'expliquer pourquoi un artisan fonctionne de telle manière et pourquoi il a tel marché, mais quand on voit l'atelier, cela devient évident.

Cette démarche a été entreprise grâce à l'accompagnement de la chambre des métiers Nord – Pas-de-Calais et d'un consultant spécialisé dans l'émergence du réseau d'entreprises. Des rencontres régulières ont été organisées avec les partenaires (Etat, région) qui ont été informés immédiatement de la mise en place du programme, toutefois, il ne leur a pas été demandé de subventions tout de suite. Ces rencontres ont permis d'affiner le plan d'action et il a abouti à un véritable projet régional.

La démarche est longue (3 à 5 ans). Elle peut sembler inaccessible, mais aujourd'hui, la première étape est passée, la réflexion étant terminée, il s'agit maintenant de mettre en œuvre et d'agir.

#### **LES OBJECTIFS**

Ce projet a un triple objectif qui est un peu la devise de l'association : ***Faire ensemble autre chose autrement.***

Le réseau d'entreprises s'est construit dans le cadre d'ateliers participatifs avec la visite de l'entreprise de chaque artisan et la réflexion sur un thème, ce qui a permis d'élaborer et d'affiner le projet. Tous les acteurs ont appris à travailler ensemble afin d'être mieux connus, reconnus par leurs pairs.

*Faire ensemble*, c'est associer les artisans urbains et les ruraux, les créateurs et les restaurateurs. Il ne s'agit pas de faire ce qui existe déjà ou de reproduire ce qui a fonctionné, mais d'engager une nouvelle forme de cocréation, coproduction débouchant sur *une offre globale en termes de design, avec une ligne d'objets ou une création collective dans la décoration intérieure.*

*Faire autrement* : A terme, il est envisagé le principe d'une **société coopérative chargée de la commercialisation et de l'offre globale** qui est au cœur du projet.

L'objectif est également de **faire de ce projet artistique et culturel, un mouvement d'art**. C'est autour de la création d'un style propre que les métiers d'art du Nord – Pas-de-Calais ont décidé de construire leur identité. Ils souhaitent affirmer une identité autour de nouvelles formes, de nouvelles matières, avec le concours de créateurs, leur capacité à associer les techniques et les matériaux leur donnant un réel potentiel d'activité.

Ensuite, c'est **développer ensemble l'activité de chacun**. Le faible poids du secteur des métiers d'art dans l'économie régionale, la petite taille des entreprises artisanales ne favorisent pas le développement des marchés. Aussi, en développant ensemble l'activité de chacun, le réseau doit corriger les faiblesses de la situation antérieure et constituer un relief commercial de la production pour permettre de présenter une offre globale sur des créations complémentaires.

#### **LES ACTIONS ENVISAGÉES**

- Il est indispensable d'avoir **un animateur** ; Pour définir une identité, il faut se détacher de la chambre des métiers et des autres organismes.
- La mise en place d'un **intranet** facilitera la communication entre les acteurs du réseau, cela permettra à tous de travailler sur un même document et d'apprendre à mieux connaître les produits afin de pouvoir se prescrire les uns les autres.
- Un **dispositif de veille** permettra de voir et de prévoir les tendances du marché afin de travailler dans le bon sens.

La phase opérationnelle va maintenant pouvoir démarrer. Le processus mis en place est exemplaire à tel point que d'autres filières professionnelles essaient de reproduire le système, mais cela demande un réel investissement des professionnels à l'origine.

□

**Marie-France GUEYFFIER** cède la parole à Jean-Claude SIGNORET (céramiste) de l'association Terres de Provence, qui a une expérience à partir des besoins des professionnels dans une région où les choses par ailleurs avancent assez lentement, la région PACA. Est-ce que cette forte implication des professionnels que vient d'exposer Max VAN DER MARLIÈRE est vécue de la même façon en région PACA et à quoi conduit-elle parce que, à un moment, il faudra bien interroger les partenaires pour qu'ils participent à la finalisation du projet dans un programme.

Les professionnels en région PACA ont un peu l'impression de travailler seul. Il y a deux ans, **Jean-Claude SIGNORET – Céramiste, association Terres de Provence** – avait été informé d'un plan régional de développement qui devait se mettre en place. Le président de la chambre régionale des métiers à qui il s'était adressé était très heureux de l'intérêt qu'il portait à ce projet et lui a dit qu'il tiendrait l'association informée. Mais depuis deux ans, le projet n'est toujours pas engagé.

Les choses ne se passent pas en région PACA comme en région Nord – Pas-de-Calais. Les professionnels sont aussi un peu différents. La région PACA est très touristique et enregistre un fort accroissement de sa population, surtout depuis l'ouverture de la ligne TGV. Ce mouvement a des conséquences importantes au niveau de l'inflation sur l'immobilier et qui entraîne des problèmes pour l'installation des jeunes artisans. Par ailleurs, c'est une région à forte densité de résidences secondaires, donc avec un fort potentiel de clientèle pour les métiers d'art. Bien sûr, on y trouve aussi les produits d'importation bas de gamme qui visent le public, aussi les professionnels doivent être présents sur le terrain, se démarquer et aussi se faire remarquer.

**Jean-Claude SIGNORET** souhaite évoquer son expérience de céramiste, les structurations des professionnels en associations étant différentes suivant les régions. Le fait que la région PACA attire un nombreux public, elle attire également bon nombre de professionnels qui s'installent ou qui y résident déjà et qui ont envie de vivre des métiers d'art. En ce qui concerne les céramistes, la structuration des associations est faite. Pour les autres professionnels, ce doit être également le cas, mais Jean-Claude SIGNORET ne connaît pas suffisamment leur situation pour en parler.

#### **L'ASSOCIATION TERRES DE PROVENCE**

Le travail des professionnels des métiers d'art consiste dans un premier temps à informer le public le plus largement possible pour le rendre connaisseur des métiers d'art. Il y a une demande du public sur la réalité et sur la façon de faire. Pour satisfaire cette demande, l'association *Terres de Provence* a donc eu l'occasion de créer

des événements et de surprendre le public. Ce travail des associations n'entre pas dans le cadre d'une concertation avec les institutions, comme cela peut se passer ailleurs.

L'association *Terres de Provence* se développe selon trois axes :

- **Le public.** L'association se fait connaître du public par le biais de marchés et d'expositions, mais également d'information, de promotion au travers de documents qui, au fil du temps, s'améliorent et deviennent un peu plus efficaces. Elle organise aussi des opérations didactiques afin de rendre le public plus connaisseur.
- **Les institutions.** Contrairement au premier axe tourné vers le produit, cet axe vise la *défense des professionnels* en préparant leur avenir. Les professionnels investis dans les associations ont souvent de nombreuses années d'expérience derrière eux, et la solidarité qui est spontanée a dû être structurée dans le but d'une meilleure efficacité.

Les associations travaillent aussi sur le plan de la *formation* : la formation initiale afin de préparer le renouvellement et la formation continue afin de prévoir la constante évolution des technologies, des méthodes de travail et des outils de commercialisation et de communication.

- **L'ouverture sur le monde.** Les professionnels des métiers d'art sont des gens curieux qui ont toujours envie d'aller voir ailleurs comment cela se passe, ils voyagent beaucoup et ils vont à la rencontre des professionnels qui pratiquent les mêmes métiers qu'eux afin de partager leur expérience et leur savoir-faire.

L'association a mis en place des échanges sous forme de stages afin de permettre aux professionnels d'être confrontés à des techniques émanant d'autres civilisations. Des céramistes sont invités à visiter les ateliers et à y séjourner. L'association participe parfois à des événements dont elle n'est pas à l'initiative, mais où elle a une action très dynamique.



Malgré le dynamisme de l'association *Terres de Provence*, **Marie-France GUEYFFIER** constate son isolement et les difficultés pour entraîner derrière elle les institutions. Les témoignages des quatre intervenants illustrent bien la thématique, comment définir un projet et se fixer un programme de développement régional des métiers d'art. Ces degrés de conscience extrêmement différents permettent toutefois de voir l'énorme travail qui reste à accomplir.

□

### **DEBAT AVEC LA SALLE**

■ **Max DEBEAUVAIS** – *Association Tout Terre* – président du Syndicat Professionnel des Métiers d'art, n'a pas vu apparaître dans les objectifs présentés un état des lieux de la profession, du secteur. Pour bien cadrer les objectifs afin qu'ils répondent aux attentes des professionnels, il lui paraît essentiel d'analyser à la fois leurs conditions de travail, c'est-à-dire l'outil de production, le lieu de travail qui est parfois en mauvais état, et de le mettre en parallèle ou en relation avec la nécessité d'accueillir des publics, de dynamiser l'image projetée à l'extérieur.

Un autre point qui devrait être pris en compte dans la définition des objectifs, c'est, dans cet état des lieux, le poids des charges fiscales et sociales qui malgré tout représentent un frein important au développement du secteur. Si ce secteur souffre, c'est aussi qu'il n'a pas une productivité qui lui permet d'investir autant qu'une entreprise d'un autre secteur. Les artisans d'art ne sont pas isolés parce qu'ils l'ont choisi, mais parce qu'ils n'ont pas des moyens économiques suffisants. L'état des lieux doit permettre de faire apparaître ce problème. Les solutions existent probablement, mais en concertation avec les professionnels.

**Françoise DELHOUME** précise que la région Poitou-Charentes était partie d'une étude sur l'état des lieux de l'artisanat d'art en Poitou-Charentes. Depuis deux ans, elle s'est employée à ce que les métiers d'art rentrent dans le dispositif économique de la région, c'est-à-dire qu'il y a un environnement qui existe avec les actions du Pôle régional métiers d'art, et une entreprise métiers d'art qui veut s'installer en Poitou-Charentes bénéficie des aides au même titre qu'une autre entreprise, la spécificité de son activité étant bien évidemment prise en compte – Dernièrement, une entreprise de vitrail a bénéficié d'une aide à l'installation par le biais des primes à la création d'entreprise, des aides relatives à l'investissement, etc. D'autre part, il y a tout ce qui peut être apporté en termes d'environnement par le biais du Pôle métiers d'art : la relation avec d'autres entreprises, des conseils, mais également par le travail des chambres des métiers.

C'était aussi l'objectif de la Région que de créer un environnement favorable pour l'installation ou le développement des entreprises de métiers d'art. La région a des sites métiers d'art sur lesquels les entreprises veulent s'installer parce qu'elles savent qu'il y a un environnement favorable. Par ailleurs, si une entreprise veut aller à l'exportation, les métiers d'art sont tout à fait reconnus dans le dispositif.

**Philippe NEYMARC** indique que la région Rhône-Alpes a réalisé cet état des lieux l'an dernier, mais pour lui, ce n'est jamais neutre : on ne trouve dans les études que ce que l'on cherche, et cela signifie qu'il faut poser les questions d'une façon très partenariale et il est impératif que le cahier des charges de l'étude soit âprement discuté. Il n'y a pas de mauvaise étude, il n'y a que des mauvais cahiers des charges. Il faut que les différents points de vue soient exprimés au moment de la rédaction de ce cahier.

Sur les charges, le problème lié à l'entreprise et peut-être spécifique lié aux métiers d'art doit s'exprimer à un moment donné, mais ce n'est pas dans les programmes régionaux ni en région que ces problèmes peuvent trouver une solution. Ces problèmes peuvent s'exprimer localement, mais ce n'est pas le cas pour la solution – Comment, par exemple, régler le problème de la TVA sur certains produits métiers d'art en région ?

**Max VAN DER MARLIERE** ajoute qu'à partir du moment où un programme est lancé, il est sous-entendu qu'un état des lieux a été fait préalablement, et si la formation aborde la démarche stratégique, c'est que l'état des lieux individuel est pris en compte en même temps que l'état des lieux collectif.

□

■ **Martine DURAND-GASSELIN** – *Souffleuse de vert, membre du collectif Métiers d'art Bretagne et présidente de l'association Les Arts du Feu* – aimerait que chacun des intervenants explique comment il a pensé pérenniser la présence des professionnels dans les actions de réflexion et dans la définition des objectifs.

**Max VAN DER MARLIERE** explique qu'à un moment donné, les quelques professionnels qui ont rêvé, puis pensé, ont bien dû agir, et c'est pour cela qu'il indiquait que ces professionnels s'étaient manifestés auprès du DRCA ou auprès de leurs représentants locaux, afin de se faire connaître. C'est pour cela aussi qu'ils ont prévu les ateliers Safari qui permettent, en attendant les financements, d'avoir des actions et de tenir le souffle sur la distance. De plus, il a fallu harmoniser les dates de prises de décisions de l'Etat avec celles de la région, et tout cela a pris au moins un an. En juin 2002, l'association a été informée de l'accord quant au déblocage des fonds, cela va se faire, mais la décision définitive vient seulement d'être prise au mois de septembre 2003. Maintenant, des actions vont pouvoir être lancées et c'est pourquoi il a été programmé des actions qui pouvaient se faire immédiatement, et non pas celles qui vont prendre du temps.

Les cinq professionnels du début sont les éléments moteurs. Actuellement, l'association compte 20 membres, une trentaine de professionnels attendent que le système fonctionne pour adhérer et d'ici à trois ans, **Max VAN DER MARLIERE** espère que l'association comptera une centaine de membres.

**Marie-France GUEYFFIER** comprend que les actions de formation qui ont été mises en place avec toute la difficulté qu'a relatée Max VAN DER MARLIERE, ont rapidement permis d'étendre le noyau à un public un peu plus large de professionnels.

**Max VAN DER MARLIERE** précise que les initiateurs du projet ont immédiatement pris en compte le fait que le projet ne se mettrait pas en place du jour au lendemain et qu'ils devaient prendre le temps de réfléchir et ne pas aller au préalable demander des aides financières. Ils ont su qu'ils devaient programmer des actions pour entretenir le souffle, mais des actions gratuites comme les ateliers Safari réflexion, puis des actions pouvant mobiliser des capitaux dans l'instant et ne surtout pas engager des actions de longue haleine.

En ce qui concerne l'association *Terres de Provence*, **Jean-Claude SIGNORET** souligne la difficulté pour rentrer en contact avec les institutions. De plus la complexité pour monter les dossiers est parfois dissuasive. Cela n'empêche toutefois pas les professionnels de continuer à travailler et de mettre en place des projets. Par ailleurs, ils aimeraient bien être associés au système du PRDMA dans la mesure où il existe, mais il n'est pas facile d'identifier les bons interlocuteurs.

Pour **Philippe NEYMARC**, cette question, comment impliquer des professionnels, est vraiment au cœur du sujet. C'est pourquoi la première démarche est vraiment de structurer la profession ; il n'est pas possible de ne travailler qu'avec une collectivité, qu'avec une chambre ou qu'avec un tout petit groupe déjà constitué, il faut vraiment structurer l'ensemble, et comme il s'agit des métiers d'art, il faut commencer par travailler avec les professionnels. La grosse difficulté est qu'ils sont très atomisés et isolés. Dans certains cas, le syndicat pourra fédérer, dans d'autres cas, ce sera la chambre, on pourra trouver quantité de situations différentes, mais il faut mettre les moyens au début et pendant toute la durée du programme sur l'animation du programme, c'est absolument indispensable pour obtenir des résultats. Arriver en permanence à structurer les acteurs et faire en sorte que les professionnels puissent toujours être en capacité d'intervenir. Et quand on en est là, si les professionnels ne veulent pas se mobiliser, à ce moment-là, il est inutile de poursuivre, on ne pourra pas faire leur bonheur sans eux et malgré eux parfois.

**Jean-Claude SIGNORET** a l'impression d'entendre un discours un peu nouveau. Pendant longtemps, les professionnels ont eu un contact avec les actions menées par les chambres des métiers ou autres organismes chargés de s'occuper d'eux, mais en les tenant à l'écart de ce qui se passait. C'est un peu ce qui se passe en région PACA. Les professionnels veulent que les actions soient menées avec eux et non pas pour eux.

**Françoise DELHOUME** cite l'exemple de la région Poitou-Charentes à travers la création du Pôle régional des métiers d'art en indiquant que la politique menée dans la région est faite avant tout pour les entreprises, pour les artisans, même si chacun en tire des bénéfices, donc il est nécessaire de pérenniser les entreprises. Actuellement, le Pôle régional des métiers d'art, qui a été conçu avec les artisans, compte 180 adhérents et fonctionne sous une forme associative, mais une association doit évoluer et cette évolution passera par une implication des professionnels dans certains domaines.

**Marie-France GUEYFFIER** a entendu les termes « pour les entreprises – avec les entreprises – à partir de... » A chaque fois, cela recouvre des réalités et des approches assez différentes.

□

### **DEBAT AVEC LA SALLE**

■ **Danielle LE GOFF** ne trouve pas évident le fait que des états des lieux soient réalisés en amont de la mise en place de PRDMA . Il y a très souvent des projets concernant des programmes de développement qui démarrent sans aucun état des lieux. Philippe NEYMARC dit qu'il est important de travailler avec les professionnels, pour cela il faut que ceux-ci soient identifiés en toute objectivité. Lorsque l'on s'adresse à une chambre régionale des métiers, on sait que ses principaux interlocuteurs sont d'abord les artisans, pas du tout les professions libérales ni les artistes auteurs. Il faut donc avoir la volonté de rassembler tous les acteurs du secteur, et c'est quelque chose qui doit être fait ce qui constitue la spécificité du secteur.

Par ailleurs, les évaluations sont indispensables après trois ans, six ans et neuf ans. Il y a actuellement des programmes régionaux qui durent depuis très longtemps, mais nul ne sait exactement à qui ils ont profité et comment ils ont évolué. C'est très important ; dire qu'il y a 180 personnes dans une association, c'est très bien, mais il y a bien plus de professionnels dans une région. Il est donc important de savoir à qui les actions profitent et comment les gens les reçoivent.

**Françoise DELHOUME** précise que le Pôle des métiers d'art ne fait aucune ségrégation. Certes, il y a majoritairement des artisans inscrits aux chambres des métiers, mais il y a également des professions libérales et des artistes libres.

C'est la même chose dans le Nord où il y a quelques artistes libres. En ce qui concerne l'évaluation, **Max VAN DER MARLIERE** indique qu'à chaque ligne du programme correspond une fiche technique dans laquelle sont précisés les critères d'évaluation.

□

■ **Joëlle LEFEVRE** – *SARMA* – fait partie de l'un de ces groupements d'artisans qui font des petites choses et qui très souvent se trouvent isolés. Avec le temps qui passe ceux-ci se retrouvent cependant avec un constat finalement très positif, c'est-à-dire qu'ils sont enfin dans une période où ils ont vraiment envie de faire des choses ensemble.

S'adressant à Philippe NEYMARC, elle aimerait savoir si les DRCA ont reçu des consignes de l'Etat ou si c'est une démarche qui tient à sa personnalité de mettre en place des actions dans les régions avec cette volonté, cette ouverture d'esprit et cette intelligence. Si c'est effectivement une réelle volonté de l'Etat d'avoir une approche avec les mots employés par Philippe NEYMARC, elle trouve qu'il serait intéressant de savoir comment les énergies peuvent se regrouper pour mettre en synergie cette volonté ; il parlait tout à l'heure de binôme, les professionnels métiers d'art sont là, et les techniciens ont le recul et la disponibilité.

Avant de laisser la parole à Philippe NEYMARC, **Max VAN DER MARLIERE** souligne la difficulté rencontrée en région Nord – Pas-de-Calais par les professionnels métiers d'art pour identifier le DRCA. Dans cette région, le binôme est constitué d'un conseiller des métiers (ex-ATM) issu de la chambre de métiers et d'un politique organisation professionnelle d'artisans. Il ne faut pas oublier que les artisans doivent jouer un rôle politique au sens noble du terme : ce sont les artisans qui décident de ce qu'ils veulent devenir. Il faut savoir utiliser sa représentation en chambre des métiers et connaître le représentant local (un par canton). La région a des adjoints aux DRCA, mais Lille est sous-équipé en personnels de l'Etat.

**Philippe NEYMARC** indique que la direction centrale permet aux DRCA d'initier des processus de développement, c'est-à-dire avoir une marge de manœuvre pour modifier la façon dont les gens voient leur avenir. Que ce soit avec les métiers d'art, les métiers de bouche ou du bâtiment, les DRCA ont une latitude et des outils qui permettent de le faire. En fonction des moyens, une DRCA peut s'orienter sur tel ou tel sujet en fonction des acteurs et de la façon dont ils la sollicitent. Les DRCA sont en quelque sorte des garants de la méthode, plus que des gestionnaires de crédits. C'est ainsi que **Philippe NEYMARC** positionne l'intervention de la DRCA.

■ **Joëlle LEFEVRE** trouve très important de parler de méthode avant de parler de crédit et elle s'interrogeait sur la possibilité que les choses évoluent dans ce sens.

□

■ Pour faire suite à la discussion qui vient de se tenir sur les interlocuteurs des professionnels métiers d'art, **Patrice VOELKEL** – *Potier à Terres de Provence et président du Collectif des National des Céramistes* – constate que certes, il est possible d'avoir des interlocuteurs institutionnels, mais dans certaines régions, les

chambres de métiers sont très peu en rapport avec les métiers d'art. En effet, peu de gens sont intéressés par les métiers d'art dans les chambres de métiers ; si un technicien s'avère séduit par ce secteur, il est possible de faire des choses avec lui, mais ce n'est pas le cas dans tous les départements. Par ailleurs, c'est souvent lié à un individu ; si le technicien intéressé par la question quitte la chambre, toutes les actions qu'il a menées tombent en désuétude. Aussi, comment faire pour pérenniser toutes ces actions ?

C'est vrai que les institutions parlent d'économie et de marché, mais les métiers d'art comptent des gens qui n'aiment pas être mis dans une catégorie, c'est pourquoi il est aussi difficile de les cerner, de les comprendre, de les compter et de les répertorier. Ils se plaignent souvent de ne pas être aidés, mais en même temps, ce sont des acteurs très importants sur le terrain au plan culturel, animation, etc.

**Patrice VOELKEL** tient à rappeler que les métiers d'art sont des métiers qui font rêver les gens. Ils peuvent avoir effectivement un poids important au plan économique, mais il ne faut pas oublier ce point très important qui est le rêve qu'ils font passer.

□

■ **Isabelle BOSSERT** – *Chargée de mission Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace* – a été très sensible à l'intervention de Max VAN DER MARLIERE et surtout à la façon dont il présente son action. En effet, il y a des problèmes dans le secteur des métiers d'art, il y a des spécificités, mais ce n'est pas en commençant par mordre que les professionnels arriveront à être écoutés, et la façon positive de présenter les choses semble importante, et Max VAN DER MARLIERE donne envie de participer au projet qu'il conduit.

**Isabelle BOSSERT** aimerait connaître les outils avec lesquels Max VAN DER MARLIERE communique avec ses adhérents et futurs adhérents, et comment il parvient à les convaincre de les suivre dans ses rêves. Par ailleurs, il arrive à un moment où il doit se tourner vers les institutionnels qui ont des objectifs qui ne sont pas forcément les siens ; aussi elle voudrait savoir s'il a réfléchi à la manière dont il peut s'adapter à ces objectifs et s'il a vu à plus long terme comment pérenniser son action et peut-être se doter d'autres compétences.

**Max VAN DER MARLIERE** explique que toute la communication repose maintenant sur le réseau. Chaque adhérent se sent investi d'une mission qui est d'aller en chercher un autre. Par ailleurs, il est très plaisant pour eux de se retrouver à travers les visites d'entreprises. Non seulement ils se découvrent mutuellement, mais c'est une occasion pour chacun de progresser dans son métier. Quand deux artisans se rencontrent, il y a toujours un moment où des questions techniques se posent et il y a un échange. Les réunions Safari ont beaucoup plus apporté qu'une rencontre autour d'une table ou dans un salon. Dans un salon, on voit les objets, mais on ne voit pas les outils ni l'organisation de l'atelier. On se rend compte par exemple qu'Untel qui veut à tout prix se faire passer pour un « artiste » dans sa tenue, tient son atelier d'une manière très organisée et qu'il est très performant ; les cheveux longs et la « dégainé » ne sont qu'un plus au plan commercial.

Le réseau a pris sous toutes ses formes : un réseau de connaissances, un réseau commercial, un réseau intranet qui doit permettre aux adhérents de se développer eux-mêmes, de réfléchir sur un problème et pouvoir communiquer rapidement.

Sur la question de la pérennisation, **Marie-France GUEYFFIER** rappelle que Max VAN DER MARLIERE a bien expliqué dans son intervention que le travail préalable étant effectué, les actions vont maintenant pouvoir démarrer. Par ailleurs, ainsi que l'a dit Jean-Michel KOSIANSKI peu d'évaluations ont été faites sur ces programmes régionaux, alors que ces évaluations s'imposent, d'autant que certaines régions en sont à leur deuxième ou troisième programme. Cela ne veut pas dire que personne n'a fait d'évaluation, mais il n'y en a pas eu suffisamment.

**Max VAN DER MARLIERE** indique qu'il n'attendra pas trois ans pour avoir les comptes-rendus. Le réseau se donne un an pour démarrer vraiment dans le vif du sujet et, dans un an, il compte rebâtir un futur programme pour les trois années qui vont suivre.

**Marie-France GUEYFFIER** propose à Max VAN DER MARLIERE, quand il disposera d'un peu de temps, d'aller dans différentes régions essayer de convaincre un certain nombre de professionnels et d'institutions pour aider les professionnels des métiers d'art dans les régions où ils sentent des blocages.

■ **Maryline GARBEZ**, de la chambre de métiers du Nord, souligne que l'association Safari n'est pas seule : elle est entourée de partenaires qui sont les chambres de métiers. Pour sa part, elle rencontre les futurs artisans d'art de la métropole de Lille qu'elle envoie régulièrement vers l'association afin qu'ils puissent rencontrer Max VAN DER MARLIERE ou le président, Eric BARON. C'est une manière de suivre et d'accompagner les artisans d'art dans les premières années de leur vie de chef d'entreprise, et le réseau et les ateliers Safari peuvent être une réponse à leur besoin de créateurs d'entreprise. En outre, la formation qui est mise en place par la chambre de métiers lui permet de rencontrer un maximum d'artisans d'art, qui profite de son fichier clients car beaucoup d'artisans d'art participent régulièrement aux manifestations organisées par la chambre.

**Max VAN DER MARLIERE** ajoute qu'avant même d'aller demander de l'argent, l'association a invité les gens de la Région et de l'Etat à venir participer à ses réunions ainsi qu'à un ou deux ateliers Safari ; malheureusement, ils n'ont pas pu se libérer, mais l'invitation sera renouvelée.

□

■ **Philippe MARCHANDOT** – *SEMA Pyrénées* – aimerait savoir si certains programmes régionaux ont pu intégrer la question de la cession – reprise d'entreprise pour les métiers d'art. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il y a très peu de formations initiales pour les métiers d'art, et l'idée de mettre en phase un cédant et un repreneur permet de résoudre cette question et de pérenniser l'entreprise.

**Yvan HOUSSARD** précise qu'il existe des actions de transmission des savoir-faire, quant aux actions de transmission d'entreprises, les chambres consulaires travaillent très bien sur la question.

**Max VAN DER MARLIERE** ajoute que l'association a vraiment essayé d'être exhaustive et de tout voir depuis la création jusqu'à la transmission. Toutefois, les chambres de métiers, avec une cellule spécialisée, interviennent sur la question. Pour les métiers d'art, il y a des spécificités qui nécessitent un accompagnement différent de celui destiné aux entreprises classiques. L'association a donc prévu une ligne pour cet accompagnement spécifique.

□

■ **Françoise LANDAIS** – *DECAS Bureau A3* – résumerait ainsi, suite aux interventions qui viennent d'être faites, les objectifs d'un programme régional par le mot « concertation ». Quand le ministère du Commerce et de l'Artisanat a initié cette politique en 1996, une lettre circulaire a été adressée aux préfets de régions et aux présidents de conseils régionaux pour les inciter à mettre en place des programmes en faveur des métiers d'art, et la première chose qui était indiquée dans cette lettre, c'était la nécessité d'organiser une structure de concertation à l'initiative du DRCA. Il était prévu qu'elle rassemble de façon très large les services déconcentrés de l'Etat, les représentants des conseils régionaux, des chambres de métiers, les professionnels et les associations de professionnels lorsqu'elles existaient. Cette politique s'est traduite de façon différente dans les régions en fonction du terrain et des sensibilités de chacun, et effectivement de celles des DRCA plus moins proches du secteur. Mais il y a eu concertation dans les régions qui ont élaboré de tels programmes.

□

■ **Valérie GUICHON** – *Collectif Métiers d'art Bretagne* – est étonnée par le fait que l'on parle de plans de développement du secteur des métiers d'art, alors qu'il lui semble que l'on n'en est pas encore au développement de ce secteur, mais plutôt à évoquer son maintien car il rencontre de nombreuses difficultés en termes de reconnaissance dans la société en général, des difficultés économiques et culturelles essentiellement. Quand on évoque le maintien, il est également question de la préservation des savoir-faire ; un certain nombre d'entreprises connaissent un développement économique, mais elles n'ont malheureusement pas les salariés, l'insuffisance de la formation initiale ne permettant pas l'embauche de salariés actuellement.

Dans le cadre de son programme, la Bretagne a bénéficié de l'expérimentation nationale initiée par le Ministère de la Culture, que l'on appelle *l'action de transmission des savoir-faire rares*. Dix binômes ont été retenus, dix entreprises, dix savoir-faire, l'objectif étant que le professionnel transmette son savoir-faire à un jeune, à une autre personne qui devient salarié de l'entreprise ou qui crée sa propre structure. Après cette première expérience, une seconde session de formation a débuté en septembre 2001. Elle est plutôt intéressante, mais visiblement, il s'agit toujours d'un processus purement expérimental de préservation de ces savoir-faire qui connaissent un maintien économique. Or la présence des futurs salariés ou des stagiaires dans ces entreprises suscite le développement du marché et le développement de la création de produits.

Dans cette deuxième session de formation, il y a des objectifs de création d'entreprise à terme ou la reprise de l'entreprise du maître formateur.

□

■ **Hélène FARNAULT** – *Mission des métiers d'art - Ministère de la Culture* – remercie Valérie GUICHON de faire référence à une action menée par le ministère il y a quelques années. A cette époque, trois régions étaient sollicitées (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Bretagne) pour expérimenter une opération de sauvegarde des savoir-faire rares en région. Depuis, cette action a été développée avec la région Rhône-Alpes, chapeautée par l'IRDD<sup>5</sup>.

Dans les régions, il y a peut-être aujourd'hui nécessité de repérer des savoir-faire rares et des métiers qui n'ont pas par ailleurs de formation initiale pour préparer les gens à des reprises d'ateliers. Il y a nécessité de pérenniser, non seulement des savoir-faire, mais des techniques, des métiers, des ateliers, de l'outillage, des machines, et pour ce faire, il faut assez rapidement faire un état des lieux dans chaque région. Lorsque la Mission Métiers d'Art s'adresse aujourd'hui aux régions pour développer ce dispositif, cela concerne essentiellement cet objectif. Il n'y a aucune concurrence à la formation initiale ni à la formation continue, c'est un développement à l'intérieur des ateliers d'une transmission des savoir-faire qui permet de pérenniser le tout.

□

Pour conclure cette matinée, **Yvan HOUSSARD** exprime la nécessité pour les professionnels des régions de s'exprimer, et notamment dans deux régions où la SEMA est intervenue pour aider à mettre en place les programmes régionaux. Il souligne l'importance de la concertation et des relations entre les professionnels et les institutions. Ces deux projets de programmes sont restés lettres mortes, ce qui est regrettable. C'est beaucoup d'énergie, beaucoup d'investissement et de temps passé, et il faut espérer que la deuxième étape de cette régionalisation va permettre de faire en sorte que ces écueils n'arrivent plus.

□

---

<sup>5</sup> Institut régional de développement du design

## *Discours de Jacques AUGUSTIN*

---

*Conseiller technique de Renaud DUTREIL, Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce,  
à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation*

**Jacques AUGUSTIN** exprime toute l'importance que Renaud DUTREIL attache, d'une part aux métiers d'art, et d'autre part aux actions que conduisent les régions, en partenariat avec l'Etat, en faveur de ces métiers d'art.

Depuis que Renaud DUTREIL a pris ses fonctions, il est préoccupé par cette sphère un peu particulière de l'artisanat, mais pas que de l'artisanat, qui concerne les métiers d'art. Il a dans son portefeuille une institution spécifique dédiée aux métiers d'art, la SEMA – que l'on ne présente plus et dont **Jacques AUGUSTIN** salue le président et le directeur général – qui est en quelque sorte le bras opératoire du ministre en faveur des métiers d'art. L'une des premières audiences accordées par Renaud DUTREIL lorsqu'il a pris ses fonctions était l'audience à Pierre CHEVALIER et à Yvan HOUSSARD qui ont immédiatement parlé des journées des métiers d'art. Premières journées des métiers d'art qui ont connu le bon succès que tout le monde connaît. Depuis, Renaud DUTREIL réfléchit à ce que pourrait être une politique ou une continuité dans la politique des métiers d'art.

Aujourd'hui, les choses sont à peu près arrêtées. Pour commencer, la liste des métiers d'art va être publiée – ce qui est un challenge – après s'être adressés à la SEMA et à l'Association Permanente des Chambres de Métiers pour qu'ils sélectionnent ce qui pourrait être considéré indiscutablement comme des métiers d'art. Après être arrivé à 250 intitulés de métiers, et depuis que ce projet est bâti, **Jacques AUGUSTIN** en a encore trouvé quelques-uns, ce qui prouve que la tâche est ardue, mais c'est une première liste qui sera publiée par arrêté et pour laquelle les ajouts nécessaires seront faits en leur temps. Par ailleurs, les participants à ces rencontres peuvent parfaitement lui signaler des spécificités de métiers d'art qui auraient pu échapper à la sagacité de la SEMA et de l'APCM.

Donc, première mission : identifier les métiers d'art.

Deuxième proposition du ministre, c'est de créer ou d'instaurer le titre de « Maître artisan d'art ». Il existe tout un dispositif qui permet aux chambres des métiers, aux directions des préfets, aux DRCA de délivrer le titre de « Maître artisan », mais les textes sont un peu silencieux sur le titre de « Maître artisan d'art ». Il sera donc fait en sorte que les artisans qui sont dans ces métiers d'art et qui ont un talent reconnu puissent être distingués.

La troisième idée de Renaud DUTREIL concerne les entreprises des métiers d'art, du patrimoine d'art. Le ministère de la Culture distingue chaque année les Maîtres d'art qui sont des personnes qui ont intrinsèquement un savoir-faire et une science tout à fait remarquables, mais souvent, la création d'art, la production d'objets d'art relève d'un processus assez complexe au sein d'une entreprise de plus ou moins grande taille. Parmi ces entreprises, certaines sont rares et si elles disparaissaient, la France perdrait avec elles tout un savoir-faire, et les autres sont très emblématiques de l'excellence française. Aussi, l'idée est de les recenser au sein d'un annuaire et, le cas échéant, voir quelles sont les dispositions spécifiques qui permettraient, si nécessaire, de les faire bénéficier d'un statut particulier leur permettant de préserver leur savoir-faire et de poursuivre leur existence. Il n'est pas indifférent que ces entreprises existent ou n'existent pas, et en particulier pour l'image de la France à l'étranger. **Jacques AUGUSTIN** profite d'être au CFCE pour saluer les responsables de la mission export d'artisanat d'art et de l'artisanat en particulier, qui connaissent bien l'importance de l'industrie du luxe dans cette image de la France à l'étranger.

Enfin, dernière idée qui est peut-être la plus difficile à concrétiser, mais qui est essentielle : Comment mettre davantage en phase les artisans d'art, les producteurs d'objets d'art et le marché ?

Nous sommes dans un certain paradoxe où des gens détiennent des techniques particulièrement compliquées, parfois uniques au monde et qui ont du mal à trouver des clients, et d'un autre côté, des gens qui ne sont pas des

producteurs, qui sont eux des commercialisateurs, qui sont en phase avec les clients et qui ont parfois du mal à trouver leurs fournisseurs. Ceci a une dérive un peu inquiétante qui est que l'on a parfois un peu tendance à fossiliser les savoir-faire qui ne sont plus utilisés et d'un autre côté, il est parfois un peu difficile de trouver à Paris des objets authentiques produits par le savoir-faire français. **Jacques AUGUSTIN** cite l'exemple de grands hôtels new-yorkais qui voulaient mettre dans les chambres des objets uniques de décoration et qui avaient un peu de mal à trouver des portails d'entrées.

Comment faire en sorte que ce savoir-faire, cette excellence française soit mise au service ou en correspondance avec les attentes du marché ? Faute de quoi l'on s'évertue à préserver des choses qui relèvent plutôt de la muséographie, ce qui n'est certainement pas l'objectif. Et c'est le marché qui va tirer vers le haut, qui est le seul moteur possible pour donner à cette partie spécifique de l'économie le dynamisme dont elle a besoin pour déjà assurer sa pérennité économique, mais aussi en même temps attirer les jeunes, se renouveler, se développer. Le ministère a quelques idées, mais ce n'est pas totalement exhaustif et il est également preneur des suggestions qui pourraient être formulées.

Voilà en quelques mots les axes dans lesquels s'oriente le ministère en matière de cadre global de la politique en faveur des métiers d'art. Sur ce cadre global qui traduit une préoccupation permanente du ministre, quelques actions concrètes sont en perspective :

- la publication d'ouvrages en faveur des métiers d'art ;
- des événements de type expositions, colloques qui pourraient avoir lieu avant la fin de l'année ;
- d'ores et déjà, faire en sorte que les « Journées des métiers d'art 2004 », dont la date est fixée depuis longtemps, soient le grand succès qu'elles méritent, en particulier parce que le ministère souhaite que les jeunes soient attirés, et cela rejoindra une autre préoccupation du ministre qui est de développer l'apprentissage.

Dans ce contexte, le ministère a un rôle d'impulsion qu'il essaie de tenir, la SEMA a un rôle d'action qu'elle tient parfaitement et, bien entendu, il est besoin dans les provinces des relais que sont mesdames et messieurs des régions et mesdames et messieurs les DRCA. Ce relais deviendra de plus en plus essentiel au fur et à mesure que la décentralisation prendra son effet, ainsi que l'a annoncé le Premier ministre, à partir de l'année 2005.

**Jacques AUGUSTIN** remercie l'assistance pour tout ce qui a été accompli lors des précédents programmes régionaux des métiers d'art. Il sait qu'en la matière, les financements de l'Etat ne sont pas toujours arrivés à temps, il craint que la conjoncture budgétaire ne change pas fondamentalement d'ici à 2005, donc c'est vraiment au niveau des collectivités régionales que ces politiques devront être de plus en plus animées. En effet, autant le rôle fédérateur de la SEMA dans ces paramétrages un peu généraux et son rôle de centralisateur des informations sont incontestables, autant on voit bien que ces problématiques, nonobstant tout le travail que fait Madame LANDAIS à la DECAS, sont quand même mieux gérées au plus près du terrain. Donc, merci vraiment pour ce qui a été fait et merci pour la tâche qu'il conviendra d'accomplir par la suite.

Pour conclure, **Jacques AUGUSTIN** déclare que ces métiers d'art sont un peu la proue du rôle que le ministère souhaite voir jouer aux productions de qualité dans l'économie française. Le ministre le dirait sans doute mieux, mais nous sommes dans une mutation en ce qui concerne la consommation.

Après les années soixante-dix, quatre-vingt et quatre-vingt-dix, tournées vers la standardisation, la production en série, les grands centres commerciaux, la masse d'objets, on revient, pour des raisons qui tiennent à la fois à un effet peut-être de lassitude, mais aussi au fait que la structure de la population évolue, qu'elle vieillit, qu'elle est quelque part aussi meilleure au niveau des revenus individuels.

Cette évolution fait que l'on va de plus en plus rechercher l'objet singulier. L'objet singulier peut être courant, il est bien évidemment aussi d'art. C'est dans ce domaine d'excellence qui est le savoir-faire français dans ce qu'il a de plus recherché et de plus ancestral, qu'il est probablement possible de garantir un créneau à notre économie

de production. Sans mobilisation sur cet axe, nous pourrions faire des cauchemars qui consisteraient à n'avoir qu'un seul pays où un seul pays se chargera de la production, la Chine.

La France a un domaine de savoir-faire et d'excellence reconnu dans le monde avec des marques qui peuvent être emblématiques et très porteuses de l'image du pays, et tout cela est sous-tendu par une multitude de personnes qui ont ce savoir-faire de la main, cette intelligence de la main que, jusqu'ici, personne n'est réellement en mesure de contester.

C'est donc à la fois pour les personnes en question, mais également pour l'économie de ce pays, son image, que la politique que le ministère essaie de développer a toute son importance, et **Jacques AUGUSTIN** remercie tous les acteurs ici présents des efforts déployés par chacun en les assurant de la volonté du ministre de faire en sorte que le ministère puisse leur apporter son aide, si nécessaire, à chaque fois qu'ils en auront besoin.



**Pierre CHEVALIER** remercie Jacques AUGUSTIN pour les encouragements du Ministre. Rencontrant très régulièrement Monsieur Renaud DUTREIL, en tant que Président de la SEMA, il peut témoigner que les métiers d'art sont vraiment pris en compte au Ministère. Il remercie aussi M. AUGUSTIN d'être venu pour ces premières rencontres nationales des programmes régionaux de développement des métiers d'art organisées par la Fédération Nationale des Ateliers d'art et la SEMA. Ce partenariat est le signe que des fédérations peuvent avec la SEMA, qui est une association d'utilité publique dépendant du Ministère, mais très transversale, organiser des débats de cette importance, qui permettent de faire remonter toutes les informations de la base. Un grand merci pour cette intervention et ces encouragements pour les métiers d'art.

□

## *Les sources de financement*

---

*Animatrice : Marie-France GUEYFFIER – Consultante*

### ↳ **TABLE RONDE : QUEL AVENIR POUR LE FINANCEMENT DES PRDMA DANS LE CADRE DE LA DÉCENTRALISATION ?**

Les intervenants de la précédente table ronde ont souligné l'importance de ne pas se précipiter vers un financeur et de travailler préalablement en amont, il n'en demeure pas moins que la question du financement se pose à un moment ou à un autre. Selon le proverbe, l'argent étant « *le nerf de la guerre* », **Marie-France GUEYFFIER** propose de voir comment les uns et les autres ont fait jusqu'à présent et peut-être essayer de dégager quelques pistes pour l'avenir dans un cadre un peu particulier tel que vient de l'évoquer Jacques AUGUSTIN, à savoir un cadre budgétaire un peu contraint et des perspectives ouvertes par une nouvelle étape de décentralisation.

**Marie-France GUEYFFIER** présente les intervenants de cette table ronde : Simon PEYRARD, du conseil régional Aquitaine ; François HAREL, délégué régional au commerce et à l'artisanat en Aquitaine ; Dany JOUFFROY qui exposera une expérience originale menée en Haute-Loire ; Jean-Jacques KEFF, de la chambre régionale de métiers de Lorraine qui donnera le point de vue d'un établissement consulaire régional sur ces questions de financement.

□

**Marie-France GUEYFFIER** demande à Simon PEYRARD d'expliquer comment, en Aquitaine, le conseil régional a accompagné le secteur des métiers d'art. Où en est-il aujourd'hui et quelles sont les pistes pour l'avenir ?

**Simon PEYRARD** – *Chargé de mission Commerce et Artisanat conseil régional Aquitaine* – indique que la région Aquitaine est intervenue sur les métiers d'art dès le premier programme régional de développement des métiers d'art en 1998. Une association, l'APRASAQ, qui émane des chambres de métiers s'était créée depuis 1992, et en 1998, en collaboration avec la DRCA, un premier programme régional de développement des métiers d'art a été formalisé autour d'axes assez classiques : la communication, la promotion, la structuration des entreprises, la formation. Des fonds assez conséquents ont pu être mobilisés pour les métiers d'art.

Petit à petit, d'autres financements ont été développés, mais bien moindre que ceux qui sont attribués à l'APRASAQ qui est vraiment la structure importante en Aquitaine. La région essaie de soutenir les structures métiers d'art en terme d'aménagement du territoire ce qui n'est encore qu'un embryon d'action. Elle essaie également de soutenir les associations qui organisent des manifestations métiers d'art.

Entre 1998 et 2002, les financements accordés à l'APRASAQ par l'ensemble des partenaires s'élèvent à 862 000 €

Les premiers financements étaient attribués par la DRAC, par la DRCA et par la région. Le financement de la DRAC a rapidement disparu après deux années, ce que regrette **Simon PEYRARD** qui pense que les métiers d'art représentent une grosse partie économie et une partie culture, mais ce n'est pas toujours perçu de cette manière ni au niveau de l'Etat ni au niveau des régions, et en Aquitaine en l'occurrence, lorsqu'il parle des métiers d'art au service Culture, il n'y a aucun ressenti de leur part. Les subventions de la DRCA qui étaient importantes au départ diminuent au fil du temps. Quant à la région, elle a pratiquement doublé ses subventions depuis 1998. Par ailleurs, un complément est apporté depuis deux ans par les fonds européens.

Aujourd'hui, la situation en Aquitaine est la suivante :

- Les fonds DRAC n'existent plus ;

- Malgré un excellent partenariat entre la région et la DRCA, les fonds dédiés aux programmes régionaux métiers d'art sont de moins en moins importants ;
- Les fonds européens vont disparaître à court terme ;
- Il reste les fonds région.

**Simon PEYRARD** en tire le constat que les gens passionnés ont envie que quelque chose se passe, et s'ils veulent continuer, quatre conditions doivent être réunies :

— Il faut qu'il y ait **une ambition forte de l'Etat pour les métiers d'art**, une volonté qui dépasse un peu ce qui a été dit par Jacques AUGUSTIN. Dans le phénomène de décentralisation qui est en cours, les conseils régionaux vont être confrontés à de nombreuses demandes et à de nombreuses politiques nouvelles ; certaines s'imposent d'elles-mêmes (les routes, les infrastructures, la formation, etc.), les métiers d'art ne s'imposent pas forcément pour tous les présidents de conseils régionaux. A l'image d'une région, par exemple la région Aquitaine, les métiers d'art, ce sont 1 700 professionnels, c'est un petit chiffre d'affaires et peu d'emplois.

Sensibilisé à ce secteur, **Simon PEYRARD** est conscient de l'importance des métiers d'art en termes culturels et d'image de marque, mais beaucoup d'élus et de techniciens ont une logique plus quantitative, aussi ils ne sont pas prêts à aller sur cette priorité. Comme la politique culturelle, les métiers d'art sont toujours un peu sacrifiés, et c'est dommage, il faut donc qu'il y ait vraiment une volonté nationale pour améliorer cette situation.

— Par ailleurs, il faut une **organisation irréprochable au plan local**. Il faut que tous les acteurs locaux travaillent ensemble. Il existe un grand nombre d'énergies intéressantes dans les métiers d'art : les délégués SEMA, la FNAA, la région, l'Etat, etc. Il faut que tout le monde arrive à travailler ensemble, il faut que les professionnels soient complètement impliqués dans ce qui est fait pour les métiers d'art et il faut clairement arriver à une collaboration entre institutionnels et professionnels, ainsi qu'une volonté des professionnels de travailler sur leur filière avec les institutionnels. Il ne faut pas qu'il y ait uniquement des institutionnels qui travaillent pour les professionnels ou juste des professionnels qui utilisent de l'argent public.

— La troisième condition est un **fonctionnement irréprochable au niveau local des structures porteuses de ces PRDMA**. Utiliser de l'argent public signifie évaluation, transparence, communication, partenariat. Il faut savoir susciter cette volonté politique par une clarté dans ce que l'on fait et dans la manière dont on dépense l'argent.

— La quatrième condition est que les régions travaillent davantage ensemble. En Aquitaine, des prémices d'actions ont été développées avec la région Poitou-Charentes, et il faut souhaiter davantage de développement, d'autant que le secteur des métiers d'art est relativement petit et bon nombre de choses peuvent être mutualisées.



L'intervention de Simon PEYRARD reste dans la lancée des précédents exposés, et **Marie-France GUEYFFIER** trouve que c'est très positif. Bien que la région Aquitaine double ses financements, cela ne veut pas dire qu'elle va complètement suppléer ceux qui se désengagent, mais l'on peut comprendre que si un certain nombre de conditions sont réunies, et notamment si le secteur sait se vendre politiquement, il peut contribuer à se positionner pour être en bonne place dans le choix des élus régionaux lorsqu'ils vont devoir arbitrer entre les grandes infrastructures, la formation, l'économie, l'emploi.

**Simon PEYRARD** pense qu'il y a des politiques qui s'imposent par elles-mêmes ; il est évident qu'un président de conseil régional ne décidera pas de ne plus rien faire pour les routes, les autoroutes ou les trains. Pour certaines choses, il faut susciter l'envie, et les métiers d'art peuvent parfaitement susciter l'intérêt des élus. Par contre, il faut s'organiser pour provoquer cette envie, et c'est certainement le grand défi des métiers d'art dans le cadre de la décentralisation. Les régions vont devoir réaliser un grand nombre d'actions sans avoir forcément les

fonds adaptés, il leur faudra par conséquent faire des choix et c'est aux acteurs et à l'administration de faire en sorte que l'exécutif ait envie de travailler sur les métiers d'art.

Une fois que la volonté politique des élus est là, c'est plus facile. Ensuite, il ne faut pas décevoir cette volonté et c'est pour cela que **Simon PEYRARD** insistait sur la nécessité d'une bonne organisation et d'un retour. Par ailleurs, il pense sincèrement qu'une volonté nationale permettra plus facilement de susciter cette envie.

□

A la fois en complément de ce que vient de dire Simon PEYRARD, compte tenu de ce que le conseiller technique du ministre vient de dire et puis de ce que François HAREL a fait depuis longtemps et de ce qu'il sait, **Marie-France GUEYFFIER** aimerait que ce dernier explique comment il voit le rôle important que l'Etat doit continuer à jouer.

**François HAREL** – *DRCA Aquitaine* – qui pense qu'il y a peut-être aujourd'hui un tournant en termes de méthodes d'actions, voudrait valider les propos qui ont été tenus lors de la précédente table ronde sur tous les éléments de méthodes et de pratiques, la nécessité d'être bien en amont dans tout dossier et dans toute procédure. Pour ce qui est de l'action de l'Etat, on pense beaucoup au FISAC, mais qu'elles que soient les lignes de crédits, lorsque l'Etat intervient pour un secteur, en particulier le secteur métiers d'art, mais également dans d'autres domaines, son intervention répond à une logique interne, puisque la logique veut bien apporter une impulsion pour structurer un secteur, un domaine, une filière ou autres. En termes d'aménagement du territoire, par exemple, le FISAC a également permis en milieu urbain, pour les opérations connues sous l'appellation souvent « Cœur de Pays », les opérations urbaines, et là aussi, c'est sur une période donnée.

C'est cette logique qui est inhérente aux différents outils de l'Etat et que l'on retrouve dans l'action qui a été faite pour les métiers d'art. Avant les programmes régionaux métiers d'art, les métiers d'art existaient, les institutions publiques intervenaient – l'Etat, la région, d'autres – et c'était chacun de façon isolée, ponctuelle, occasionnelle. Dans les fonctions qu'exerçait **François HAREL** avant les programmes régionaux de développement des métiers d'art, telle ou telle action était financée soit par une des lignes de crédit qui passaient par la DRCA, soit par un partenaire collectivité ou autres.

Les PRDMA ont la particularité de permettre toute cette structuration des métiers d'art qui explique qu'aujourd'hui, cette journée est organisée et qu'un chemin a été parcouru, et on l'a retrouvé en particulier lors des journées nationales métiers d'art à l'automne dernier. Il se trouve que ces programmes ont été financés par le FISAC pour un certain nombre de raisons : parce que le FISAC est une manne, parce que c'était un moment où le ministre initiait cette politique en plein milieu de la période des contrats de plan qui sont pour des périodes pluriannuelles, et c'était la période 1994-1998 qui est devenue 1994-1999. Les contrats de plan étaient négociés dans chaque région et lorsqu'un contrat de plan est bouclé, il n'y a pas la possibilité d'ajouter un ingrédient par l'un des partenaires. Bien entendu, disposant du FISAC, l'enveloppe a permis d'initier la douzaine de programmes qui s'est ajoutée aux programmes financés qui, eux, étaient dans le contrat de plan Etat - Région.

Le FISAC, c'est bien, mais le FISAC, c'est aussi une ressource particulière qui, en raison de ses particularités, a aussi des limites. Le FISAC apporte une certaine souplesse qui fait qu'en Aquitaine, le 15 janvier 1998 a été signé le programme régional des métiers d'art qui portait sur les années 1997-1998-1999. Ce qui veut dire qu'il y a un document de droit et de comptabilité publique qui met des financements pour des actions qui avaient déjà eu lieu, ce que permet le FISAC. Mais la règle des interventions du ministère, c'est le partenariat. Le partenariat avec la région et le partenariat financier se passent bien, mais lorsque ce partenariat financier est avec des crédits européens ou des crédits d'autres institutions et que ces crédits ont une rigueur très forte, eh bien le FISAC est parfois en porte-à-faux.

D'une façon générale, dans les programmes européens 2000-2006, pour faire admettre, tous secteurs confondus, le FISAC en contrepartie, il a fallu obtenir du contrôleur financier en région qu'il prenne en compte certaines règles particulières du FISAC et qu'il veuille bien, en concertant la comptabilité publique et autres, accepter certaines souplesses du FISAC et mettre en regard du FISAC des crédits européens. Jusqu'à présent, le FISAC a

eu la particularité d'être une ressource extrabudgétaire collectée par l'organique, et du fait de sa particularité, il était difficile d'obtenir cet effet de levier pour des financements avec d'autres partenaires financiers. Il se trouve qu'à partir de cette année, le FISAC est budgété, qu'il va avoir une autre évolution, et il est certain qu'un délégué régional au commerce et à l'artisanat ne peut pas se prononcer sur ce qui va être, au plan national, l'évolution du FISAC.

Certes, il y a les contrats de plan Etat – région. C'est une logique pluriannuelle, actuellement, c'est 2000-2006, ce qui fait sept ans, tout comme les fonds européens, la seule chose, c'est que lorsque ces contrats de plan Etat - région ont été mis en place, donc négociés en 1999 et finalisés en 2000, le FISAC était en vigueur et il n'y avait pas eu de recommandation pour intégrer en plus de l'artisanat les métiers d'art dans les contrats de plan, et heureusement car aujourd'hui, dans ces contrats de plan, les dotations sont réduites au tiers.

Là aussi les sources se sont tariées, et si les métiers d'art avaient dû figurer dans les contrats de plan Etat – région, en Aquitaine, il y aurait eu moins de dotation que ce que la circulaire du 24 janvier 2000, c'est-à-dire les autres financements mis en place par le ministère, a permis d'apporter en Aquitaine. C'est-à-dire qu'au-delà des 1 500 000 F (on peut parler de francs pour la période passée) sur trois ans apportés par le FISAC, la région Aquitaine a pu apporter une fois 800 000 F pour deux années et près de 250 000 F de complément.

**François HAREL** explique que finalement, cette mécanique de partenariat en liaison avec les possibilités ouvertes au plan national a permis d'apporter jusqu'à aujourd'hui des financements qui se sont révélés plus significatifs, et des financements qui sont sur des lignes de crédits Etat et qui correspondent davantage aux exigences aujourd'hui de la comptabilité publique. En matière de financements publics, c'est comme le Code de la route, on est en période de tolérance zéro, c'est-à-dire qu'il faut qu'un dossier soit acté avant qu'une opération commence, et cela demande davantage de vigilance de la part de tous les responsables. Cela explique cette exigence de fonctionnement local en réseau qu'a indiquée Simon PEYRARD puisque, si à la base, au niveau local ou régional, il y a un réseau solide, et bien on peut en bon partenariat définir un projet et recueillir le financement correspondant à 100 % de la lettre de la comptabilité publique, ce qui veut dire avoir l'autorisation de recommencer, faire l'opération, avoir les justificatifs, faire les évaluations, etc. Et comme il s'agit d'une logique de partenariat, et de plus en plus de partenariats, c'est cette rigueur qui permet de recueillir des fonds européens.

C'est ce qui est commencé en Aquitaine qui a bénéficié d'assez peu de fonds européens dans le passé, et c'est uniquement dans l'année écoulée qu'il a été possible de recueillir du FEDER dans le cadre des programmes régionaux dits objectif 2. Par ailleurs, avec les différents PIC EQUAL qui se mettent en place, les métiers d'art sont partenaires et il est sûr qu'on leur demande des contreparties. Pour que ces contreparties en vue de mobiliser cette fois-ci du fonds social européen sur les métiers d'art, **François HAREL** explique que cette exigence de rigueur dans des crédits budgétaires permet de mobiliser plus facilement des crédits puisqu'il y a une différence entre une autorisation de financement et un versement effectif de financement.

<><>

L'Etat s'est davantage impliqué à un moment et a mis en place avec des moyens le FISAC qui avaient un caractère un peu exceptionnel. En parallèle, il y a des types de financements qui sont inscrits dans les contrats Etat – Région, mais on voit bien que pour les deux ou trois exercices budgétaires à venir, il va y avoir un repositionnement assez délicat ; les prochains contrats de plan sont assez loin, il va falloir savoir comment gérer ces années-là. Il y a des financements européens comme François HAREL l'a indiqué, et la région reste fortement impliquée. **Marie-France GUEYFFIER** pense qu'il sera intéressant que les autres régions ainsi que les DRCA puissent contribuer à cette discussion au cours du débat.

□

**Marie-France GUEYFFIER** souligne que les régions ont été largement évoquées, mais il y a d'autres collectivités territoriales, notamment les conseils généraux. Avant de céder la parole à Dany JOUFFROY qui va expliquer ce qui se passe dans le département de la Haute-Loire – qui est un peu un cas unique – où le conseil

général est impliqué dans des actions en faveur des métiers d'art, **Marie-France GUEYFFIER** indique qu'il faudra également se poser la question des articulations de ces actions des collectivités territoriales entre elles.

La Haute-Loire a initié un dispositif départemental des métiers d'art et **Dany JOUFFROY** – *Adjointe du Conservateur départemental, conseil général de la Haute-Loire* – explique que cette initiative est liée à une volonté politique et à une très forte implication des différents partenaires, et notamment la chambre de métiers de la Haute-Loire, ainsi que des artisans d'art particulièrement dynamiques. Avec ses 210 000 habitants, la Haute-Loire est un tout petit département qui compte une centaine d'ateliers d'art, donc d'artisans d'art, et ce dispositif a été précédé d'un diagnostic de l'existant, c'est-à-dire un fort potentiel au niveau de l'artisanat d'art. Par ailleurs, l'importance des métiers d'art en Haute-Loire a été très vivement ressentie au niveau patrimonial et au niveau économique.

Le dispositif a été voté par l'Assemblée en janvier 2001. Une contractualisation avec la chambre de métiers a été signée en juin 2001 et, depuis, **ce dispositif s'articule sur trois volets** :

- ◆ une **aide à l'investissement pour le démarrage de l'activité** avec une subvention pouvant aller jusqu'à 30 % d'un montant plafonné à 15 250 €. L'artisan, qu'il soit artiste libre, artiste auteur ou ressortissant de la chambre de métiers, doit s'engager à rester cinq ans sur le territoire ;
- ◆ **une aide à l'investissement courant**. Les demandes éligibles sont comprises entre 765 € et 30 500 €. L'aide maximale est de 20 % renouvelable dans la limite de 15 250 € par entreprise ou atelier ;
- ◆ **une aide à la commercialisation** dans le cadre d'organisation de manifestations.

En mode de fonctionnement, **le dispositif est simple** :

- ◆ **Un comité de pilotage paritaire** (chambre de métiers et conseil général) préexamine les dossiers et émet un avis.
- ◆ **La commission permanente** qui a lieu tous les mois statue sur les montants arrêtés par le comité.
- ◆ **Un dossier allégé au maximum**.

Généralement, les artisans se heurtent à la « paperasserie » et les montages de dossiers sont souvent complexes, aussi la démarche a été simplifiée et se présente sous forme d'une lettre que les artisans adressent au président avec mention des statuts, quelques documents à joindre, mais surtout l'explication de leur démarche, leur projet, ce que l'aide peut leur apporter, l'investissement, la répercussion de l'investissement sur l'atelier et sur le territoire local.

En termes de chiffres, le comité s'est réuni 8 fois depuis sa création, il a statué sur 24 dossiers, 20 ateliers d'art ont été aidés à hauteur de 36 245 €. Le comité a également aidé à des manifestations concernant l'organisation de marchés d'art à hauteur de 9 000 € et, en fait, lorsque l'on fait le total des aides accordées par la Haute-Loire depuis 2001, ce sont 99 000 € qui ont été apportés.

Le département a également financé des expositions liées au meilleur ouvrier de France ou à des manifestations ayant trait aux artisans d'art. Il y a une participation PCMA, mais c'est aussi la seconde publication de la plaquette des métiers d'art qui est une petite plaquette éditée à 10 000 exemplaires largement diffusée. D'autre part, des campagnes d'affiches ont été réalisées, ainsi que des publications dans des revues.

Actuellement, une réflexion est menée sur le dispositif des métiers d'art et le comité s'oriente sur comment labelliser les marchés d'art. Il est clair que l'artisanat d'importation et l'artisanat d'art sont totalement différents, il y a donc une réflexion sur le sujet ainsi que sur l'accueil d'artisans en Haute-Loire : essayer de favoriser l'accueil, comment le faire, quelles conditions peuvent être mises à leur disposition pour favoriser leur venue ?

C'est un dispositif qui a le mérite d'exister, toutefois **Dany JOUFFROY** ne sait pas comment il sera possible de l'articuler au niveau régional. Elle insiste par ailleurs sur la volonté très forte du département de maintenir le dispositif. Le département de la Haute-Loire intervenait dans un créneau où d'autres partenaires comme la région ou l'Etat n'intervenaient pas. Ce sont plutôt des aides sur des petits projets, mais des aides régulières.



L'idée d'une complémentarité entre des financements régionaux et des financements départementaux n'est pas aussi simple que cela en a l'air ; cela peut être un concept séduisant, mais il y a derrière des logiques d'organismes qui ont des missions, des pouvoirs. **Marie-France GUEYFFIER** trouve que c'est une voie intéressante qui nécessite d'être beaucoup travaillée : il y a sans doute des choses possibles et d'autres qui ne le sont pas. En particulier, dans les grandes régions, vouloir associer huit conseils généraux est-ce faisable ou est-ce une utopie ? Il est toutefois très bien qu'un conseil général s'engage, même si ce sont des actions qui ne sont pas forcément parfaitement intégrées et articulées avec celles d'un programme régional de développement des métiers d'art.



**Marie-France GUEYFFIER** cède la parole à Jean-Jacques KEFF, Secrétaire Général de la chambre régionale des métiers de Lorraine, pour exprimer, à un moment de l'histoire où une seconde vague de décentralisation est engagée, le sentiment des Chambres de Métiers sur le financement des actions en faveur des Métiers d'art.

En préambule, **Jean-Jacques KEFF** se propose de présenter un bilan des opérations réalisées par la Chambre Régionale de Métiers, puis de communiquer, à titre d'exemple, des données chiffrées pour l'année 2002, sachant qu'en tant que secrétaire général de la Chambre Régionale de Métiers de Lorraine, **Jean-Jacques KEFF** a pris le parti de solliciter essentiellement des financements de la DRCA, car la Région est particulièrement réticente en Lorraine pour financer des actions collectives. Avec la nouvelle donne, il est clair que les relations avec la Région devront être renouées

#### **BILAN DES OPÉRATIONS**

Du fait de sa formation d'économiste, **Jean-Jacques KEFF** a été nommé en 1971 adjoint au commissaire à la conversion industrielle pour la Lorraine pour participer au développement des secteurs en difficulté nombreux en Lorraine : la sidérurgie, les houillères, le textile, le bois, le verre, la faïence... Certains étaient des secteurs industriels, d'autres appartenaient au secteur des métiers d'art : cristal, faïence, ébénisterie. Après avoir analysé la situation de ces secteurs, il en est finalement arrivé à la conclusion que quel que soit le secteur considéré, la prise de risques seule permettrait un redéploiement de la croissance.. Donc, pour faire de la croissance, il faut prendre des risques, accepter de créer des déséquilibres et essayer de bousculer les entreprises et leur environnement. Qu'ils soient artisans de production ou de métiers d'art, pour **Jean-Jacques KEFF**, la logique d'entreprise reste la même et s'impose à eux, car seule la création de richesses et la recherche du profit permettent à l'entreprise de durer et de croître.

**Jean-Jacques KEFF** veut ignorer le débat métiers d'art / artisans. Il connaît surtout le chef d'entreprise qui a besoin, pour gagner sa vie, de vendre ses produits. Celui-ci va donc mettre en œuvre des facteurs de production humains, techniques, financiers. Il va optimiser la combinaison de ces facteurs de production et essayer de produire au meilleur coût pour vendre au mieux. Toute la démarche qui a été initiée en Lorraine repose sur ces principes : quels sont les besoins d'une entreprise ? comment y répondre ? quels sont les outils à mettre en place ?

Dès 1971, avec l'appui du Commissariat à la Conversion Industrielle, puis du Service Economique Régional pour l'Artisanat Lorrain en 1974, il a cherché à mettre en place des fonds qui permettent à tous les artisans de faire appel à des conseillers extérieurs, techniciens, juristes, designers, chaque fois que c'est nécessaire. Que le problème soit fiscal, juridique, humain, technique, commercial, il faut que dans tous les cas, les services

d'intervention soient à même de répondre efficacement à l'attente de l'artisan, et s'il le faut en faisant appel à des compétences extérieures en minorant le coût pour l'artisan.

Si au départ, l'Etat était l'initiateur de cette politique, il fallait trouver une structure pérenne pour accueillir cette mission. La Chambre Régionale de Métiers a accepté, en 1992, de prendre cette mission à son compte après en avoir reçu délégation par les Chambres de Métiers départementales.

En 1995, sur le modèle de la Franche Comté, un Contrat de Progrès pour les Métiers d'Art a été signé entre l'Etat, le Conseil Régional, la Chambre Régionale de Métiers et la SEMA. Les professionnels des Métiers d'Art, non organisés, n'étaient pas signataires mais simplement bénéficiaires de ce contrat.

Il a fallu attendre 1998, lorsque les réflexions ont été engagées pour l'élaboration du second Contrat de Progrès dans le cadre du 4<sup>e</sup> Plan Régional, pour qu'un groupement régional des artisans d'art se constitue.

Malgré les demandes pressantes de la Chambre Régionale de Métiers et du groupement régional des artisans d'art de Lorraine, le Conseil Régional n'a pas souhaité signer un PRDMA, mais a préféré lancer une « Initiative Régionale en faveur des Métiers d'Art », ce qui lui laisse l'exclusivité de la fixation des objectifs et la liberté de mettre en place ses propres outils. La Région a donc pris en compte la problématique des métiers d'art et a engagé le programme qui était autrefois géré collectivement par l'Etat, la Région, la Chambre et la SEMA. Pour l'instant, cette initiative est récente et il faut espérer qu'elle se développera de manière satisfaisante pour les Métiers d'Art.

#### **UN EXEMPLE, LE FINANCEMENT DES ACTIONS EN 2002.**

**Jean-Jacques KEFF** présente un tableau récapitulant les financements de l'année 2002. La Chambre Régionale exerce pleinement sa délégation de développement des Métiers d'Art et consacre un tiers de ses ressources humaines et financières à cette mission. Toutes les fonctions de l'entreprise peuvent bénéficier des services de la Chambre, qu'il s'agisse de problèmes juridiques, financiers, techniques, de design, de brevets, de commercialisation et d'exportation.....

En ce qui concerne le financement de ces actions, la Chambre Régionale fait actionner les FRAC, région ou Etat, soit pour du collectif, soit pour de l'individuel. Il est ainsi possible d'aider, par exemple, grâce à une aide financière directe, un artisan potier isolé qui veut aller exposer ses oeuvres aux Etats-Unis. Les financements les plus importants sont cependant consacrés aux aides collectives, aux initiatives innovantes et structurantes. A ce jour, la quasi totalité des financements proviennent de l'Etat par l'intermédiaire de la DRCA.

Depuis 2002, dans le cadre de l'Initiative Régionale, la Région se propose de créer un portail Internet auquel seront reliés tous les sites Internet des artisans d'art. Des salons régionaux pourront être mis en place dans des sites significatifs, et seront destinés à préparer les artisans d'art à l'exportation.

Dans le cadre de la décentralisation, il ne faudra pas oublier d'intervenir au niveau des communautés de communes, des Pays, lesquels, grâce à leur nouvelles compétences, vont pouvoir intervenir au niveau de la structuration de leur territoire.



**Marie-France GUEYFFIER** aimerait savoir comment se présente l'avenir.

**Jean-Jacques KEFF** indique que son vrai problème se situe en 2005. en effet, dans le cadre de la décentralisation, on change de logique : d'une logique nationale, on passe à une logique régionale. Il faut donc totalement changer de positionnement car les interlocuteurs seront alors quasi exclusivement régionaux.

Pour être reconnues par le pouvoir régional, les structures représentatives des Métiers d'Art devront avoir au moins quatre forces :

- ◆ la légitimité,
- ◆ la représentativité,
- ◆ la capacité de portage,
- ◆ la capacité à mobiliser les financements.

Rares seront les structures qui présenteront toutes ces qualités. Des stratégies d'union seront indispensables.

□

### **DEBAT AVEC LA SALLE**

Avant d'entamer le débat avec la salle, **Marie-France GUEYFFIER** souligne que la conclusion de Jean-Jacques KEFF pose bien les questions et cela rejoint un peu ce qui a été dit au début par Simon PEYRARD : dans un contexte de financement qui change, il y a des choses à faire du côté des métiers d'art. Les métiers d'art sont un petit peu interpellés et cela fait sortir d'une entrée que l'on ressentait peut-être un peu en arrivant ici aujourd'hui, c'est-à-dire, *l'Etat se désengage, les régions assurent le relais*. Ce n'est pas totalement faux, mais il y a une autre dimension : *les métiers d'art doivent s'inscrire dans ce qui est en train de se produire en respectant un certain nombre de conditions et d'exigences*.

■ Pour faire suite aux propos de Jean-Jacques KEFF et pour répondre à Simon PEYRARD, **Françoise LANDAIS** rappelle le contexte actuel de discussion et de concertation sur la décentralisation : réflexion en cours, projet de loi en préparation qui va bientôt être déposé en Conseil des ministres... Le "premier" article du projet de loi dispose que « *La région exerce la responsabilité du développement économique. A cet effet, elle assure la coordination sur son territoire des actions économiques des collectivités territoriales.* » Les programmes régionaux s'appellent « programmes régionaux de développement des métiers d'art », donc programmes régionaux de *développement économique* des métiers d'art.

En conséquence, il semblerait assez légitime que les régions poursuivent cette politique initiée par l'Etat. Françoise LANDAIS se réjouit du fait que la politique en faveur des programmes régionaux ait déjà été lancée, car ce processus, qui a été engagé par plus de la moitié des régions, devrait se poursuivre d'autant plus facilement que les régions ont commencé à y travailler.

Tout à fait conscient que l'Etat a lancé cette politique, **Simon PEYRARD** en est très heureux. Il voulait simplement dire qu'il lui semblait important que l'on ne s'arrête pas au lancement de cette politique et que l'Etat poursuive son soutien vis-à-vis des métiers d'arts pour que derrière les régions continuent davantage. Elles sont déjà fortement engagées, mais les métiers d'art, bien que dans le secteur de l'artisanat, sont un domaine très spécifique, ce ne sera pas forcément une priorité. Pour **Simon PEYRARD**, c'est aussi et surtout une priorité nationale avec les régions.

□

**Patrice CHEVALLIER** – *Directeur des études et actions économiques à l'APCM* – voudrait compléter les propos de Françoise LANDAIS sur le projet de la loi de décentralisation. Pour l'instant, seul le projet du gouvernement est connu, et le Parlement en l'occurrence est souverain, ce qui entraîne cette situation un peu difficile qui fait que l'on sait que le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les règles du jeu seront complètement bouleversées, mais l'on ne sait pas vraiment si l'architecture qui est proposée par le gouvernement sera dans quelques mois, à l'issue de la discussion parlementaire, aussi pure qu'elle l'est aujourd'hui. Tout le monde a vu que l'Etat délègue toutes ses attributions et ses financements à la région, et, en ce qui concerne les sujets évoqués aujourd'hui, lorsque l'on parle de FISAC, de contrat de plan Etat – région, de crédits de développement économique des organisations professionnelles ou des chambres, c'est très clair dans le projet de loi : tout est transféré aux régions et sans aucun fléchage. L'Etat délègue tout, y compris le mode d'emploi.

**Patrice CHEVALLIER** insiste sur le fait qu'il y a, d'une part, les grands principes introduits par la récente modification de la Constitution, qui s'appellent « pas de tutelle d'une collectivité sur l'autre – principe de subsidiarité », et d'autre part leur traduction concrète. En ce qui concerne le développement économique, - Madame LANDAIS a lu une partie du projet de loi -, le principe est un peu contourné : l'Etat fixait les modes d'emploi, les règles du jeu, les limites à ne pas dépasser, etc. ; maintenant, cela va être la région. C'est dit dans des termes différents : ce ne sera pas une loi régionale, ni un décret régional, ce sera, « la région fixe dans son programme régional de développement économique les règles ». Ensuite, « toute aide d'une collectivité infrarégionale (intercommunale, communauté d'agglomération, etc.) passera obligatoirement par une convention avec la région ».

**Patrice CHEVALLIER** simplifie, mais très peu, en disant que l'Etat ne conserve que deux pouvoirs : 1/ L'Etat reste garant vis-à-vis de Bruxelles du respect des règles communautaires. Cela veut dire que le préfet aura la possibilité de censurer, soit au niveau régional, soit au niveau infrarégional, une aide qui ne respecterait pas les règles bruxelloises. 2/ En cas de carence avérée de la région, un département ou une communauté d'agglomération pourra faire appel au préfet et, exceptionnellement, il pourra être déclenché une aide locale via une convention non pas avec la région, mais avec l'Etat via le préfet. Toutefois, Patrice CHEVALLIER ne pense pas que cela s'applique aux métiers d'art. Les commentaires politiques qui sont faits actuellement font plutôt référence à Métal Europe ou des affaires de ce type, pour lesquelles il y a urgence à intervenir, qu'à des aides permanentes, récurrentes, etc.

Cela conduit à réfléchir sur l'articulation entre les différents échelons territoriaux, ce qui a amené l'assemblée générale de l'APCM du mois de juin à aller plus loin que ce que, spontanément, de nombreux présidents de chambres départementales auraient souhaité. Et encore, certains, notamment au Secrétariat d'Etat, trouvent que l'APCM n'est pas allée suffisamment loin sur le thème « il est temps de se fabriquer une identité régionale et une identité forte ». Et **Patrice CHEVALLIER** rejoint les propos de Simon PEYRARD : là où l'on est en retard en ce qui concerne les métiers d'art, il est temps de se grouper. Toutefois, moins pessimiste que lui, Patrice CHEVALLIER pense que, plus on a de responsabilités, plus on regarde large, et qu'une région issue d'un mode d'élection qui donnera un pouvoir exécutif plus fort, sera différente de la région telle qu'elle fonctionne actuellement, où l'on privilégie les lycées, les TER, la route ou l'investissement immobilier. Cela dit, il y a une condition *sine qua non* pour passer : ne pas y aller en ordre dispersé.

Pour **Marie-France GUEFFIER**, cela veut dire qu'il faut mettre à profit cette année 2004 pour mettre les métiers d'art en situation de s'adapter à ces nouvelles règles du jeu. Ce n'est pas une conclusion, mais c'est quand même un point fort.

**Jean-Jacques KEFF** pense qu'en 2004, ce sera trop tard. C'est maintenant, c'est-à-dire entre octobre et décembre qu'il faut absolument négocier avec les régions la manière dont elles voient le financement de l'artisanat en général et de l'artisanat d'art.

□

■ **Philippe LE BOURRE** – *Président de la Commission professionnelle du Fonds d'assurance formation des métiers et services* – qui a initié avec Danielle LE GOFF le premier programme de développement régional en Bretagne, voudrait faire un commentaire par rapport à ce qu'il a entendu depuis le début de cette journée. Il pense que l'on gomme un peu trop l'immense travail réalisé par les associations et les organisations de professionnels bien en amont de certains projets. Ce sont des gens qui travaillent depuis fort longtemps à l'élaboration, à la réflexion et à la mise en place de projets.

Si l'on parle de concertation, qui est un maître mot dans la mise en place des programmes, ces derniers étant faits pour les professionnels, il importe qu'ils soient aussi faits par les professionnels. Ce qui est aussi une question de moyens, c'est-à-dire qu'en l'occurrence, quand on parle de moyens financiers tant à l'échelon individuel qu'à l'échelon collectif, il faut que les professionnels puissent avoir les moyens de leurs ambitions. Ce qui, bien souvent, n'est pas prévu dans les programmes régionaux. Danielle LE GOFF et **Philippe LE BOURRE** se sont battus pour que justement cette réalité soit prise en compte. Si l'on veut faire participer l'ensemble des forces

vives professionnelles à l'élaboration d'un plan, cela nécessite de nombreux déplacements, du temps à prendre sur son atelier et ses loisirs. Et souvent, comme le niveau de revenu dans les métiers d'art est relativement faible, la présence des professionnels se désagrège faute de moyens. C'est une réalité récurrente et si l'on reproche aux professionnels de ne pas être présents dans la mise en place ou dans la gestion des plans, c'est souvent tout simplement faute de moyens.

**Jean-Jacques KEFF** rappelle avoir favorisé en 1999 la création d'un groupement régional des artisans d'art de Lorraine, et c'est ce groupement qui a mis en place toutes les réflexions, qui a fait les propositions et qui a ensuite été envoyé à la région pour cette initiative. C'est-à-dire que cette initiative est vraiment l'œuvre des professionnels, **Jean-Jacques KEFF** n'était là que comme animateur. Il s'est volontairement mis en retrait car une fois qu'il sera parti, il faudra que les métiers d'art se prennent eux-mêmes en charge.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'organisation, mais c'est peut-être particulier à la Lorraine, **Jean-Jacques KEFF** réserve une partie de son programme de financement des métiers d'art en 2003 pour les artisans qui s'impliquent dans les procédures et qui prennent sur leur temps pour assister aux réunions.

**Marie-France GUEYFFIER** en déduit qu'il est donc possible de prévoir une indemnisation pour les professionnels.

**Jean-Jacques KEFF** explique en outre qu'une association loi 1901 a une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. L'assemblée générale a tout à fait la possibilité de prévoir dans le règlement intérieur la possibilité d'indemniser ceux qui la représentent. Ceci étant vrai dans la mesure où l'association a les ressources nécessaires.

Certains des programmes indiqués sous le label chambre régionale seront en fait gérés par le groupement. Certaines parties du programme seront déléguées à l'association qui va donc les mener avec les financements qui y sont assortis. Pour un programme, il y a des financements des artisans qui viennent conforter les subventions (ou inversement), de la marge sera dégagée qui permettra d'indemniser en partie les représentants élus des artisans.

**Danielle LE GOFF** a compris que les financements d'un programme régional peuvent donner une subvention à une association qui peut l'utiliser également pour indemniser les professionnels qui travaillent à la réflexion et à la conception d'actions servant le programme régional. Toutefois, il semble que cela soit plus compliqué lorsqu'une association gère en direct un programme régional.

**Jean-Jacques KEFF** explique que lors de la construction d'un programme, on y met des actions pour lesquelles il y aura de la facturation réelle. Il est tout à fait possible de valoriser le temps des responsables et de se faire financer sur cette valorisation.

**Danielle LE GOFF** voudrait s'assurer que cet argent va aux professionnels.

Dans la mesure où les statuts de l'association le prévoient, **Jean-Jacques KEFF** confirme que c'est possible.

**Danielle LE GOFF** souligne qu'il y a un certain nombre de professionnels dans cette salle qui s'investissent dans des programmes régionaux ou dans des travaux de réflexion et qui prennent sur le temps, et lorsque le problème de l'indemnisation est évoqué, il apparaît comme étant scandaleux.

Dans le cadre de la région Bretagne, c'est une association qui gère le programme régional métiers d'art ce n'est donc pas exactement le même cas de figure. Ce n'est pas de l'argent distribué à une association qui réalise des actions, c'est une association de professionnels qui gère le programme, et dans ce programme, il y avait une ligne budgétaire pour indemniser, et non pas payer, le temps des professionnels quand ils venaient réfléchir et travailler en tant qu'experts. Or, il leur a été dit que c'était totalement illégal dans le cadre du programme régional.

Il y a des aspects techniques et sans doute des cas de figure différents, aussi **Marie-France GUEYFFIER** propose que ce sujet soit regardé de plus près et qu'une réponse soit apportée à un autre moment, car il s'agit effectivement d'un point important.

**Philippe NEYMARC** ne pense pas que cela soit très sain. Il est d'accord de payer des professionnels pour le temps qu'ils passent au profit du collectif, mais pas avec des fonds publics, avec l'autofinancement de l'association qui doit générer suffisamment de richesses pour indemniser ceux qui vont travailler pour les autres. Les subventions doivent être réservées aux actions, à apporter un conseil aux entreprises ou à faire de la communication.

**Simon PEYRARD** considère que tout dépend des règles de fonctionnement. Travailler collectivement, en partenariat avec les professionnels, va générer des déplacements parfois importants, et il ne lui paraît pas totalement stupide d'indemniser les déplacements.

Pour **Yvan HOUSSARD**, il faut éviter toute polémique, reconnaître à chacun son rôle et trouver un juste milieu. Son propos porte sur le chantier de la décentralisation et l'importance de sensibiliser les décideurs aujourd'hui, mais encore plus demain, que sont les conseils régionaux, sur le secteur des métiers d'art. Au niveau d'une région, il y a des identités, il y a des spécificités, et chaque région aura effectivement à mettre en valeur ses savoir-faire. **Yvan HOUSSARD** estime qu'il y a de nombreux atouts en la matière et il a donc beaucoup d'espoir.

**Marie-France GUEYFFIER** rappelle les propos de Françoise LANDAIS et de Simon PEYRARD qui soulignaient l'importance d'un non-désengagement de l'Etat. Or, l'Etat, ce peut être d'autres choses : ne pourrait-on pas imaginer que l'Etat, que ce soit au niveau national ou dans les régions, consacre un certain nombre de moyens à aider le secteur à développer tous ses argumentaires ? Argumentaires en termes de « nous sommes importants, voilà ce que nous représentons », développer des méthodes sur le montage des actions, développer des méthodes sur les évaluations à faire de manière à ce que les métiers d'art soient vis-à-vis du conseil régional, puisqu'il est évident que ce sera lui le principal interlocuteur dans les politiques économiques régionales, toujours en situation positive. Positive parce que si les professionnels demandent quelque chose, c'est qu'ils ont des arguments pour le demander ; positive parce que s'ils ont engagé des actions, ils sont capables de montrer des résultats. N'est-ce pas autour de cela que l'Etat peut aider le secteur à travailler sur des outils, des méthodes ?

Travailler sur le secteur de la boulangerie est relativement simple. Il y a en France près de 56 000 boulangers, à peu près entre 4 000 et 5 000 par région et les problématiques sont assez proches. Par contre, les métiers d'art, ce sont des spécificités et des savoir faire qui sont très atomisés sur l'ensemble du territoire national. Aussi **Yvan HOUSSARD** pense qu'il faut éviter des projets concurrentiels qui annihilent les actions, il faut avoir le souci de produire de la cohérence nationale, de la cohérence territoriale. La chance de la France au niveau des métiers d'art, c'est de posséder ce puzzle qui peut se rassembler dans une dynamique cohérente.

**Marie-France GUEYFFIER** conclut en signalant que si le problème n'a pas été complètement réglé, il ressort toutefois de cette table ronde que les règles du jeu changent, qu'il y a des ouvertures du côté des régions, mais les régions ont besoin d'un secteur des métiers d'art un peu offensif, qui ait des arguments pour se positionner et qui soit capable d'évaluer les acteurs et l'efficacité de ce qu'ils font.

□

## *Le fonctionnement*

---

*Animatrice : Marie-France GUEYFFIER – Consultante*

### ☞ **TABLE RONDE : LA PLACE DES PROFESSIONNELS MÉTIERS D'ART, L'ADAPTATION DES ACTIONS AUX BESOINS, L'INSTANCE D'ANIMATION, SA FONCTION, SON POSITIONNEMENT**

Une fois les objectifs fixés et bien cadrés, une fois que l'on a progressé dans la mobilisation des financements, ce qui n'est pas tout à fait simple, les questions portent sur la structure et les moyens. Comment rester en phase avec les professionnels, car c'est bien d'eux dont il s'agit, ils sont concernés par toutes les actions ? Comment faire les recadrages nécessaires au fil du temps, c'est-à-dire savoir où l'on en est, et là, on aborde la question de l'évaluation ? Et puis, quel est le positionnement judicieux de la structure qui anime par rapport aux nombreux partenaires ?

**Marie-France GUEYFFIER** précise que l'idée n'est pas d'aboutir à un modèle unique, mais d'apprécier ces différents positionnements. Pour aborder cette question : Emile NEY, maroquinier et président de l'Association des Métiers d'Art en Franche-Comté, qui a piloté un programme dans une région volontaire ; François HAPPEL, marqueteur et administrateur du Pôle régional des métiers d'art de Niort en Poitou-Charentes ; Anne DIRAISON, chargée de mission métiers d'art à la Chambre régionale de métiers de Picardie et Franck LAVILLONNIERE, chargé de mission Pays de la Loire - Métiers d'Art, structure qui fonctionne en réseau dans une région qui s'est dotée de moyens significatifs en terme de fonctionnement pour son programme.

□

**Emile NEY** – *Maroquinier et président de l'association « Métiers d'art en Franche-Comté »* – indique que pour la région Franche-Comté, les contrats de progrès sont une façon de soutenir un secteur professionnel et de privilégier des actions collectives structurantes, transférables et pérennes.

Dès 1992, la région Franche-Comté et l'Etat ont initié le premier contrat de progrès pour les métiers d'art, en demandant aux professionnels d'être signataires et de s'engager pour la mise en œuvre des actions. Appuyés par le président de la Chambre régionale de métiers de l'époque, les professionnels ont alors créé un groupement pour les représenter et qui soit un outil de développement pour leurs ateliers. D'emblée, *Métiers d'art en Franche-Comté* a positionné son rayonnement au niveau régional et a travaillé à la valorisation de l'ensemble des ateliers d'art de la région, qu'ils soient adhérents ou non.

C'est ainsi que *Métiers d'art en Franche-Comté* participe à l'élaboration des objectifs du contrat, propose des plans d'action, négocie les financements, recherche des sponsors et met en œuvre les actions. Le groupement participe au comité de pilotage et fait valoir les intérêts des entreprises.

En Franche-Comté, deux contrats de progrès pour une durée de trois ans chacun, ont été signés avec l'Etat, la Région et la Chambre régionale de métiers. Un troisième contrat est en cours de préparation.

### **MONTAGE D'UN CONTRAT DE PROGRÈS**

D'une façon générale, une enquête préalable auprès des ateliers, sous forme de visites, de réunions, d'enquêtes, va déterminer les besoins du secteur professionnel. En 1992, par exemple, ce fut une visite à plus de 100 ateliers, et cette année, *Métiers d'art en Franche-Comté* a interrogé par voie de questionnaire papier 300 ateliers de la région.

Les membres du conseil d'administration de *Métiers d'art en Franche-Comté* ont participé à une journée de réflexion sur les besoins du secteur. Une réunion plénière mobilise les professionnels pour les informer et expliquer.

A partir des éléments recueillis, des fiches actions sont rédigées par le groupement et par les Chambres de métiers ; une concertation entre les deux organismes se met en place. Les fiches d'actions sont ensuite proposées à la discussion aux autres partenaires que sont l'Etat et la Région. Il s'en suit une négociation, un repositionnement de certaines actions, la recherche de partenaires pour la mise en œuvre du contrat, et enfin la signature entre Etat, Région, Chambre de métiers et le groupement des professionnels.

#### **FONCTIONNEMENT D'UN CONTRAT DE PROGRÈS**

Le fonctionnement d'un contrat de progrès s'articule autour d'un comité de pilotage. Celui-ci se réunit deux fois par an et est composé de 4 signataires, c'est-à-dire les deux financeurs que sont l'Etat et la Région, et les deux prestataires que sont la Chambre régionale de métiers et le groupement des professionnels. Dans certains cas, des personnalités extérieures assistent et contribuent aux travaux.

Ce comité de pilotage est présidé et animé par le chef de projet du contrat : personne ressource et animateur du contrat. C'est le chef de projet qui coordonne et qui veille à la cohérence des actions avec les objectifs de départ. Le comité de pilotage discute et agréé les actions proposées, et recommande, chaque fois que cela est nécessaire, la mise en place de comités techniques regroupant les professionnels et les Chambres de métiers pour affiner et adapter les actions.

Les actions proposées sont le résultat d'un travail de préparation avec les professionnels et les chambres consulaires. Les actions réalisées peuvent être classées en deux grandes catégories :

- **Des actions de structuration du secteur.** Des actions qui créent et renforcent les liens entre les ateliers, des actions qui fortifient le groupement professionnel qui est et qui devient l'interlocuteur reconnu du secteur auprès des collectivités locales, des administrations, de la presse, etc.
- **Des actions collectives pour le développement des ateliers.** Des actions structurantes et pérennes, principalement des actions de communication, des actions de commercialisation et de formation adaptée aux artisans d'art.

Les contrats successifs ont contribué à la création d'actions spécifiques pour certaines filières et à la mise en place de partenariats inexistant auparavant. **Emile NEY** évoque le travail effectué avec les filières professionnelles comme les potiers, la facture instrumentale ou la décoration intérieure. A chaque fois, ces actions montées en collaboration avec un comité technique composé d'artisans de la filière concernée, sous le pilotage de l'Etat et de la Région, mettent en place des programmes de formation, de promotion, de commercialisation et de communication.

A titre d'exemple, **Emile NEY** cite quelques actions parmi les plus significatives qui ont été mises en place durant les précédents contrats, et comment elles se sont adaptées aux besoins individuels des ateliers.

☞ **Le mois des métiers d'art.** Tous les deux ans, c'est une vaste opération de communication en direction du grand public, et en même temps une façon de structurer le secteur qui lui donne une identité forte. C'est ainsi que pendant un mois, un ensemble d'actions locales dispersées sont regroupées sous la bannière unique et cohérente du *mois des métiers d'art*, et ce mois se termine par un week-end *ateliers portes ouvertes à la rencontre des ateliers d'art*. La presse est largement mobilisée et en a toujours très bien rendu compte.

☞ **Le site Internet des artisans d'art, <http://www.amagalerie.com>.** Cette action a été agréée par le contrat de progrès au titre d'une action expérimentale et transférable à d'autres secteurs d'activité. De plus, cette action portée essentiellement par le groupement de professionnels a bénéficié d'un programme européen. Cette action a été une action globale puisqu'elle a permis aux artisans de se former à l'Internet et à tout ce qui se passait autour

des nouvelles technologiques, au courrier électronique et à l'informatisation des ateliers. Elle a également permis aux ateliers de réfléchir à leur communication et à leur commercialisation. Cela a permis au groupement de se structurer et de s'organiser en tant que prestataire de services pour les ateliers.

Aujourd'hui, ce site fonctionne et enregistre environ 12 000 visites par mois ; les demandes enregistrées portent très souvent sur les formations ou les conseils pratiques ; les artisans y vendent également leurs produits, ce sont surtout de petits objets dont les prix varient entre 75 € et 300 € environ, vendus essentiellement en France à des particuliers, mais aussi à des boutiques. Ce site demande encore à s'étoffer par l'intégration de nouveaux ateliers.

☞ **La mise en place d'un marché régional de potiers.** Les potiers voulaient mettre en place un marché de potiers qui ne soit pas seulement un lieu de vente, mais également un lieu de promotion pour la profession. Un comité technique s'est formé au sein du groupement professionnel, qui a cherché et trouvé dans la région un beau lieu porteur de sens. Cela a permis la tenue d'un marché de potiers annuel respectant un cahier des charges exigeant, avec des moments de formation, une exposition thématique, une cohérence dans la présentation, une communication importante.

Après deux marchés pris en charge dans le cadre du contrat de progrès, *Métiers d'art en Franche-Comté* met en place maintenant d'autres marchés de potiers sans l'aide du contrat de progrès, mais en mettant en avant son savoir-faire et en le proposant à d'autres villes.

La mise en place de ces trois actions a déclenché un travail autour de la communication, des photos et de l'écriture pour aider les artisans à communiquer sur leurs savoir-faire et leurs ateliers.

#### **LA CONTRIBUTION DES ARTISANS D'ART AU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

La municipalité d'Ornans, une petite ville de 3 000 habitants, connue pour la beauté de sa vallée et pour être la ville natale du peintre Courbet, a demandé aux artisans d'art de la vallée de mettre en place un forum des métiers d'art pour valoriser l'image de la ville. Tout naturellement, ils se sont tournés vers le groupement qui les a aidés à proposer une animation non commerciale de quatre jours alliant un lieu de débat et de réflexion en partenariat avec les collectivités locales, les décideurs, les administrations de toute la région autour des métiers d'art. Selon les années les thèmes portent sur le développement local, la restauration du patrimoine, la création. Ce sont également des expositions, un accueil des scolaires, des ateliers vivants durant trois jours pour les scolaires et le grand public.

*Métiers d'art en Franche-Comté* a mobilisé les financements pour cette opération et a mis en place des partenariats importants, et assure l'organisation et la logistique de cette manifestation. Tout est fait pour faciliter les contacts et les liens avec les ateliers participants. Les exposants sont indemnisés pour leur prestation de démonstration, et le projet de la ville d'Ornans dans lequel le groupement est partie prenante, évolue vers l'installation d'artisans d'art dans la ville.

Enfin, des colloques et des débats réguliers avec des intervenants et partenaires venant d'univers très différents de celui des métiers d'art, ont contribué à élargir l'horizon, à sensibiliser les artisans d'art, les collectivités locales, les administrations. Cela a été en 1997 : *Métiers d'art, savoir-faire et développement local* ; en l'an 2000 : *Réseaux et coopérations entre les très petits entreprises* ; en 2002 : *Métiers d'art et développement local* ; en 2003 : *Métiers d'art et restauration du patrimoine*.<sup>6</sup>

#### **CONCLUSION**

*Métiers d'art en Franche-Comté* fonctionne depuis 11 ans et rassemble une centaine d'adhérents cotisants, tous professionnels, soit environ un tiers des artisans d'art de la région. Par sa présence sur le terrain, *Métiers d'art en Franche-Comté* est devenu un interlocuteur privilégié auprès des institutions.

---

<sup>6</sup> Les comptes-rendus de ces colloques sont consultables sur le site <http://www.amagalerie.com>

Aujourd'hui, le groupement dispose d'un secrétariat, d'une animatrice, de bureaux, de matériels d'exposition, d'un réseau de compétences qui lui permettent de mettre en place des actions de promotion, de communication et de commercialisation, et pour certaines indépendantes, des financements publics. C'est une structure que les professionnels ont voulu souple et adaptable à leurs besoins.

L'implication des professionnels dans ces contrats de progrès ou programmes régionaux est essentielle dans l'esprit d'**Emile NEY**. C'est une occasion unique de fédérer les ateliers qui sont isolés et disséminés sur le territoire, et de développer un travail collectif, et enrichissant tant au niveau professionnel que personnel. C'est la condition de réussite du programme, même si cette application est difficile à mettre en place. Et c'est la garantie qu'un programme régional de développement des métiers d'art ne reste pas sans lendemain.

Pour terminer, **Emile NEY** tient à mentionner le soutien de la DECAS et de la SEMA pour leur participation au comité de pilotage qui a été parfois difficile, et il espère que la tenue de ces journées de réflexion contribuera à reconnaître et à renforcer le travail des associations et des groupements professionnels en région.



**Marie-France GUEYFFIER** est très tentée de féliciter l'association *Métiers d'art en Franche-Comté* qui existe depuis 11 ans, ce qui veut dire que dans l'artisanat, on tient très longtemps, et qui a progressivement essaimé sur le territoire. Toutefois, elle aimerait savoir comment l'association s'est positionnée vis-à-vis des partenaires.

**Emile NEY** explique que l'association travaille avec les Chambres de métiers et que le programme est monté en collaboration avec elles, ce qui est parfois un peu difficile. Actuellement, *Métiers d'art en Franche-Comté* qui est en train de monter le troisième contrat de progrès, a envoyé un questionnaire aux entreprises, a organisé des réunions de travail avec les adhérents de l'association, a commencé à rédiger des fiches d'actions pour définir les besoins et pour avoir une cohérence dans le contrat. La région a souhaité les fiches pour Pâques, l'association les a donc préparées en temps voulu, mais les Chambres de métiers n'avaient pas bougé. Finalement, les Chambres de métiers se sont remuées pour faire les fiches. Maintenant, il y a les fiches des professionnels et des Chambres de métiers, il y a eu une négociation et l'association essaie de faire un pot commun avec l'ensemble de ces fiches actions.

L'association a été créée avec l'appui du président de la chambre régionale des métiers, ce qui a facilité les choses. Suite aux élections, le président a changé, et pour le président suivant, tous les artisans étaient métiers d'art, il n'y avait donc aucune raison de faire quelque chose de particulier pour ceux-ci. Cette fois, il y a un troisième président et c'est un peu différent.



**Marie-France GUEYFFIER** demande à François HAPPEL, qui est dans une structure différente, d'apporter son témoignage.

Le Pôle régional ayant largement été évoqué précédemment, **François HAPPEL** – *Marqueteur, Administrateur du Pôle régional des Métiers d'Art de Poitou-Charentes* – souhaite apporter le témoignage d'un professionnel métiers d'art au sein du Pôle et, en tant que professionnel métiers d'art. Ce qu'il retient du Pôle, c'est l'aide que celui-ci lui apporte.

Après avoir appris la marqueterie à Paris, il s'est retrouvé marqueteur en Poitou-Charentes et la Chambre de métiers n'était pas très sensible à l'artisanat d'art, aussi s'est-il senti très isolé dans son atelier. En 1997, lorsque le Pôle a été créé, il a permis un contact très important entre des professionnels qui, ainsi, ne se sentaient plus isolés dans ce domaine métiers d'art qui est spécifique comparativement à l'artisanat traditionnel.

L'un des grands intérêts du Pôle, c'est la possibilité qu'il offre aux professionnels métiers d'art de se rencontrer, donc d'échanger des savoir-faire et des idées pour la réalisation de manifestations spécifiques. La vitrine du Pôle a permis de présenter les ouvrages, notamment dans le domaine de la marqueterie où il est difficile d'exposer

dans des salons. Le Pôle a organisé des expositions thématiques par rapport à des domaines spécifiques, il y a eu des actions pédagogiques en direction des jeunes.

**François HAPÉL** est bénévole au Pôle régional depuis sa création, cela demande beaucoup d'énergie, mais il est intéressant de le faire connaître et d'essayer d'y faire entrer d'autres artisans d'art. Actuellement, il y a 170 adhérents pour environ 800 artisans d'art dans la région. Le Pôle aide des associations comme le *Musée du vitrail*, les AEF, l'Association Argilite pour la céramique, une association pour la défense de la pierre, en organisant des expositions. Le Pôle apporte aux professionnels un soutien important en matière de scénographie, de communication ; il apporte une aide à la rédaction de courriers spécifiques.



**Marie-France GUEYFFIER** constate d'après ces deux témoignages que les actions partent bien des professionnels, c'est-à-dire qu'ils occupent une place importante en amont dans la définition des objectifs, dans la définition des actions. En Franche-Comté, l'association *Métiers d'art en Franche-Comté* travaille en relation avec la Chambre régionale de métiers tout en ayant ses propres moyens. Au niveau du Pôle régional, il y a des moyens propres importants. Comment les membres du Pôle se positionnent-ils par rapport aux institutionnels ?

**François HAPÉL** indique que c'est le rôle du bureau et des administrateurs ; les professionnels métiers d'art se regroupent au cours de réunions, mais les salariés du Pôle s'occupent de toute la « paperasserie » que les artisans d'art n'ont ni les moyens ni le temps de faire. Les professionnels lancent les projets au sein d'une commission, les administrateurs du Pôle essaient de canaliser les idées pour aboutir à un projet qui est pris en main par les salariés au niveau de la communication et de la scénographie. Les professionnels sont les acteurs sans avoir toute la tracasserie administrative. La complexité du montage des dossiers pour une exposition n'est absolument pas le travail d'un professionnel métier d'art qui doit faire très correctement son métier et l'enseigner dans le cadre de la formation. Evidemment, il y a parfois des querelles de voisinage, mais dans l'ensemble, le Pôle fonctionne bien.



**Marie-France GUEYFFIER** donne la parole à Anne DIRAISON, chargée de mission métiers d'art, qui a donc un positionnement totalement différent et qui va expliquer le travail qu'elle mène avec les professionnels des métiers d'art.

**Anne DIRAISON** – *Chargée de mission métiers d'art à la Chambre régionale de métiers de Picardie* – rappelle que la région Picardie compte trois départements : l'Oise, l'Aisne et la Somme. La mission régionale métiers d'art est portée par la Chambre régionale de métiers. Elle a longtemps été financée par l'Etat. Le Conseil régional est un financeur fidèle qui finance à peu près à hauteur de 40 % depuis le début. Cette année, la mission a également reçu un peu de FEDER.

L'intervention d'**Anne DIRAISON** va répondre rapidement aux questions suivantes : Quel est son environnement ? Avec qui travaille-t-elle ? Quelles sont les difficultés ? Quelles sont les satisfactions ? Que serait une mission idéale ?

#### **LE COMITÉ DE PILOTAGE**

Le comité de pilotage est présidé par le SGAR<sup>7</sup>. Il est composé de plusieurs représentants de l'Etat : la DRCA qui anime le comité de pilotage ; la DRCE avec qui la mission a un début d'action export ; la Direction Régionale du Tourisme ; la DRTEFP avec laquelle une étude est en cours sur les besoins en formation des métiers d'art en Picardie. Le comité compte également un inspecteur très dynamique et très actif qui a apporté une aide précieuse, notamment au moment des JMA, ainsi que les délégués SEMA. La mission régionale métiers d'art est représentée au comité de pilotage par le président de la Chambre régionale de métiers, le directeur et la chargée de mission.

---

<sup>7</sup> Secrétaire général aux affaires régionales

## LE RÔLE DE CHACUN

La mission métiers d'art et du patrimoine en Picardie (MMAP) propose un programme qui a d'abord duré trois ans, maintenant il s'agit plutôt d'un renouvellement d'une année. Le comité de pilotage oriente et valide. A l'occasion du comité de pilotage, chacun exprime ce qu'il voudrait voir fait. La mission applique le programme, rend compte de son avancée au fur et à mesure selon les opportunités. Le comité de pilotage donne son arbitrage et la mission réajuste.

☞ Exemple : *L'organisation d'un circuit de portes ouvertes qui s'est passé dans la région de Soissons (Aisne).*

A la Chambre régionale, la chargée de mission établit le calendrier et recrute des entreprises au moyen d'une lettre d'information mensuelle qui propose des actions auxquelles les entreprises adhèrent. Cela concerne des opportunités qui se présentent, comme des concours, des fêtes locales, un artisan qui recherche un autre artisan, etc. Cette lettre ne comprend qu'une feuille recto verso, mais la régularité mensuelle permet d'établir un lien très important, et est accompagnée d'un bulletin-réponse.

Après le recrutement des entreprises et la préparation du circuit, la chargée de mission établit les demandes de devis, prépare une maquette pour la plaquette. Le directeur accompagne au fur et à mesure et assure le respect du programme. Le président valide.

Après la présentation du projet qui se fait directement auprès des financeurs, réalisation de l'action, rapport d'exécution, présentation du résultat au comité de pilotage qui donne son avis, et enfin, un dossier bilan pour récupérer les fonds.

Au sein du comité de pilotage, personne n'était d'accord : certains disaient qu'il fallait aménager les ateliers avant de faire des portes ouvertes ; d'autres disaient qu'il fallait faire des portes ouvertes pour savoir comment aménager les ateliers... Finalement, le comité a monté cette opération en guise de test, ce qui permettra de voir si elle peut être renouvelée l'an prochain et si elle peut être organisée à plus grande échelle.

## L'ENVIRONNEMENT

Les interlocuteurs de la chargée de mission :

- ◆ la Direction des affaires économiques du Conseil régional ;
- ◆ la Direction de la communication ;
- ◆ les agents de Chambres de métiers ;
- ◆ les services de la SEMA à Paris ;
- ◆ les autres missions régionales ;
- ◆ les professionnels.

La mission métiers d'art n'est pas une association, il n'y a pas de formalisation. Elle a envoyé à la suite d'une première étude un questionnaire que les artisans sont supposés remplir ; c'est une forme d'adhésion, mais sans cotisation. Il y a eu un retour des questionnaires de 250 artisans qui sont fédérés dans un site Internet et qui reçoivent les bulletins d'information mensuels. Sur ces 250 artisans, **Anne DIRAISON** a eu un contact au moins une fois avec 200 d'entre eux. Elle suppose que les 50 artisans restant s'investiront quand ils en exprimeront le besoin, tous les artisans métiers d'art n'ayant pas besoin en permanence de la mission métiers d'art.

## LES DIFFICULTÉS

- ◆ La précarité de la mission. Le fait qu'il n'y ait pas d'objectifs à long terme, ne permet pas de mettre en place des actions de longue durée.

- ◆ La lenteur de l'investissement des professionnels. Ils sont souvent un peu attentistes et, à la fin d'une opération qu'ils ont trouvée intéressante, ils demandent quand aura lieu la deuxième.
- ◆ Le recensement des professions libérales et des artistes. Les Chambres de métiers détiennent des listes qui permettent plus ou moins de cibler les artisans d'art. Pour les professions d'art et les artistes, l'information arrive un peu « par hasard », il n'est pas possible d'avoir des listes systématiques comme avec le répertoire des métiers, et c'est un vrai problème.
- ◆ Un écart entre les souhaits des financeurs et les demandes des artisans. Parfois, les financeurs veulent impulser des actions importantes, alors que les artisans veulent juste une aide pour une petite manifestation.
- ◆ Connaître les souhaits des artisans. Le discours des artisans est souvent très pessimiste et ils ont des difficultés à mettre en avant leurs véritables besoins.

#### LES SATISFACTIONS

- ◆ Les rencontres régulières avec les artisans et les visites d'ateliers.
- ◆ La souplesse du calendrier permet d'aider les démarches individuelles qui ensuite soutiennent une démarche collective.
- ◆ Le comité de pilotage qui est bienveillant, accepte souvent les changements et laisse la chargée de mission travailler.
- ◆ Les partenaires s'investissent progressivement.

#### L'INVESTISSEMENT

La mission existe depuis 4 ans, **Anne DIRAISON** l'a intégrée il y a 2 ans ½. Depuis son arrivée, elle a pu constater une nette progression, la mission devient un véritable réseau.

#### LA MISSION IDÉALE

- ◆ une mission qui dispose de temps,
- ◆ un ou deux collaborateurs avec des compétences complémentaires,
- ◆ un groupement formalisé d'artisans d'art qui fait des propositions et qui agit. Pour l'instant, c'est l'institution qui a proposé un programme et les artisans se sont plus ou moins fédérés autour de ce programme,
- ◆ quelques années de plus, parce que les missions qui ont un peu d'âge font envie à **Anne DIRAISON**.

<><>

**Marie-France GUEYFFIER** a trouvé très agréable cet exercice de franchise. En outre, la composition de cette table ronde est très pertinente puisque, après avoir entendu parler Emile NEY de son groupement, du travail qui a été engagé et des partenariats qui ont été bâtis, **Anne DIRAISON** aimerait certainement avoir un tel groupement pour aller un peu plus vite. Bien que partant de situations différentes, à certains moments, les choses se rejoignent, mais c'est la variété des régions.

**Anne DIRAISON** ajoute qu'au bout de quatre ans, elle a le sentiment qu'il y a une certaine maturité qui permet de créer un groupement d'artisans, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cela dépend de différents facteurs : l'histoire, la région, la façon dont a été initialisée la mission... et il est normal que les régions soient différentes.

□

**Marie-France GUEYFFIER** invite Franck LAVILLONNIERE à présenter un cas qui se situe dans la région Pays de la Loire, dans une mission qui est sous la houlette du Conseil régional.

**Franck LAVILLONNIERE** – *Chargé de mission à la Mission Pays de la Loire – Métiers d'art* – explique que la *Mission Pays de la Loire – Métiers d'art* a été créée, il y a trois ans, par le Conseil régional, associé à la Chambre régionale de métiers. Elle comporte un comité de pilotage représenté par :

- ◆ le préfet de région,
- ◆ le DRCA,
- ◆ la DECAS,
- ◆ la DRAC,
- ◆ les cinq conseillers régionaux qui représentent chaque département de la région et qui sont membres de différentes commissions (développement économique, aménagement du territoire et environnement, éducation et mobilité des jeunes, affaires culturelles et cadre de vie, comité régional du tourisme),
- ◆ la Chambre régionale de métiers,
- ◆ les cinq Chambres départementales de métiers,
- ◆ la SEMA.

A partir du moment où les actions sont validées par le comité de pilotage, un comité technique composé des techniciens de Chambres de métiers et des délégués SEMA se réunit. Ensemble, les membres du comité technique essaient de planifier un plan de travail par rapport à la disponibilité des techniciens et des délégués. De plus, la mission contacte son réseau, c'est-à-dire les centres artisanaux, culturels, quelques associations, et elle participe aux commissions métiers d'art dans certaines Chambres de métiers.

Pour mieux comprendre la place des professionnels dans les actions de la Mission, il faut partir du programme de la Mission. Il existe deux formes de programmes :

- ◆ le programme Etat – Région,
- ◆ le programme Région – Chambre de métiers.

#### **LES ACTIONS DU PROGRAMME ETAT - RÉGION**

La Mission est en train de mettre en place un **annuaire régional** des professionnels. Jusqu'à présent, rien n'était structuré dans la région des Pays de la Loire, et à part des bases de données réalisées par les Chambres de métiers, on ne connaît pas vraiment le potentiel des professionnels métiers d'art.

Cet annuaire est en cours de réalisation, il sortira au mois de novembre. Tous les professionnels ont été sollicités par courrier suivi d'une relance téléphonique. Cet annuaire va regrouper environ 650 professionnels. C'est un outil indispensable, pratique, facile d'accès puisqu'il sera également livré avec un CD-rom. Il est entièrement gratuit pour le professionnel et il sera également diffusé gratuitement aux différentes institutions, lieux publics, associations de professionnels qui ont besoin des professionnels métiers d'art.

La *Mission Pays de la Loire – Métiers d'Art* accorde des **subventions pour des actions de communication, de promotion et de valorisation du savoir-faire ou de matériaux** spécifiques. Elle a réalisé un **site Internet** qui présente la Mission, ses actions, les actions locales, régionales, nationales et internationales. Ce site Internet regroupe 200 entreprises, les internautes ont la possibilité de consulter le site, d'aller dans une vitrine qui présente l'entreprise avec trois visuels, une explication et un lien direct avec son site si elle en possède un. Cela permet aussi d'obtenir des commandes, ce qui s'est présenté pour quelques artisans il y a quelque temps.

La *Mission Pays de la Loire – Métiers d'Art* finance également des **études de faisabilité** pour la création de pôles locaux métiers d'art. Un pôle a été financé en Vendée, un autre est à l'étude pour la Sarthe. Elle finance des **interventions classes de patrimoine**. L'année dernière, elle a réalisé une exposition à l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil où un artisan d'art est intervenu et a organisé pendant une semaine une classe de sensibilisation pour les scolaires.

#### LES ACTIONS RÉGION – CHAMBRE DE MÉTIERS

La *Mission Pays de la Loire – Métiers d'Art* met en place chaque année une exposition à l'abbaye de Saint-Florent. Cette année, le thème était « la facture instrumentale » avec la présence de l'Institut technologique européen des métiers de la musique, le Centre du patrimoine de la facture instrumentale du Mans et l'association LUPO qui regroupe des artisans d'art de la région Centre, ainsi que les artisans de la région des Pays de la Loire.

L'avantage de cette exposition est que chaque samedi du mois de juillet et du mois de septembre, un artisan de la région était accueilli pour sensibiliser le public à son métier. Il y a donc là vraiment une approche entre l'artisan d'art et le public.

Ce week-end, la *Mission Pays de la Loire – Métiers d'Art* a participé aux Journées du Patrimoine, l'exposition s'étant terminée en même temps que ces journées. Pour l'occasion, tous les artisans qui avaient participé aux ateliers de sensibilisation sont revenus afin qu'ils puissent, autour d'une table et avec une certaine convivialité, expliquer au public leur formation et leur expérience, et surtout en direction des jeunes. L'Institut technologique européen des métiers de la musique participait également pour présenter l'Institut.

La *Mission Pays de la Loire – Métiers d'Art* participe également au salon du patrimoine en accompagnant une dizaine d'entreprises métiers d'art, spécialisées, cette année, dans les arts et le milieu du spectacle. Ce qui permet à **Franck LAVILLONNIERE** d'ouvrir une parenthèse sur une personne qui est perruquière et qui, pendant trois ans, a cherché à former quelqu'un puisqu'elle part à la retraite en fin d'année et n'a trouvé personne. Actuellement, la Mission qui a fait connaissance de cette personne récemment, est en train d'essayer de voir comment son entreprise peut être reprise.

La *Mission Pays de la Loire – Métiers d'Art* participe aussi au salon des métiers d'art à Nantes. Le 21 novembre, elle organise les premières rencontres métiers d'art de la région des Pays de la Loire dont le thème fédérateur est axé sur les métiers d'art à l'heure de la décentralisation, avec des tables rondes sur les échanges élus-artisans, la transmission des savoir-faire, le réseau Ville et Métiers d'Art, etc.



**Marie-France GUEYFFIER** demande à Franck LAVILLONNIERE comment, dans toutes les missions qu'il décrit et qu'il met en place, compte tenu de son positionnement, la *Mission Pays de la Loire – Métiers d'Art* parvient-elle à gérer l'adaptation des actions aux besoins. Comment la mission s'articule-t-elle sur les professionnels ? Comment évalue-t-elle leurs besoins et comment travaille-t-elle avec eux ?

**Franck LAVILLONNIERE** précise que le programme est défini et donc appliqué. Cela dit, le souci de la Mission est de rencontrer le plus d'artisans possible. A chaque fois qu'une action est organisée, la Mission contacte et rencontre les professionnels dans leurs ateliers pour essayer de voir comment faire les choses ensemble et adapter leurs besoins à notre programme. Parfois, ceux-ci ne peuvent pas rentrer dans ce programme, la Mission ne peut pas répondre positivement à toutes les demandes. Par contre, on peut se servir d'un réseau qui peut répondre aux demandes ne pouvant être inscrites dans les compétences de la Mission.

Le système du réseau est très important et il faut le faire évoluer. Dans toutes les actions que vient de citer **Franck LAVILLONNIERE**, certaines fonctionnent très bien à partir du moment où elles sont relayées par les chambres de métiers, par les délégués SEMA, par les associations et toutes les structures qui, à un moment donné, ont un rapport avec les métiers d'art.

**Marie-France GUEYFFIER** voit bien dans les quatre organisations qui sont présentées comment on s'appuie sur les professionnels, comment les besoins sont identifiés, comment on y répond. Parfois ce sont les professionnels qui organisent au départ et qui évaluent leurs propres besoins et qui planifient, qui réfléchissent à leur avenir, qui font des fiches d'actions, et qui ensuite engagent un partenariat avec les institutionnels. Il y a aussi des politiques un peu volontaristes de la part de l'Etat, de la Région, d'une Chambre, et ensuite, dans le fonctionnement, dans l'animation, il faut retravailler avec les professionnels, et c'est cette articulation qui semble un peu problématique.

**Franck LAVILLONNIERE** répète que la *Mission Pays de la Loire – Métiers d'Art* est une initiative Conseil régional, Chambre régionale de métiers avec des objectifs définis. Elle essaie de réaliser un programme avec les professionnels sur le terrain. A un moment donné, il y a cette relation qui est primordiale car la *Mission Pays de la Loire – Métiers d'Art* doit faire confiance à l'artisan pour qu'ensuite il puisse faire confiance, lui aussi à la Mission. Il faut instaurer cette confiance.

Les professionnels métiers d'art sont passionnés par leur métier, et les techniciens sont passionnés par ce que font les artisans d'art. A un moment donné, il faut qu'il y ait une parfaite osmose entre les professionnels et les techniciens, il faut qu'il y ait un même langage et un travail commun. Il y a beaucoup d'expériences locales, on demande à la Mission de financer une action sur un projet qui est presque totalement « bouclé ». Alors que la Mission aurait pu être sollicité avant sans avoir simplement un rôle de « vache à lait » mais celui d'un réel partenaire professionnel. La Mission souhaite vraiment accomplir un travail avec les professionnels des Métiers d'Art afin de permettre une pérennité sur les actions mises en place sur la région des Pays de la Loire.

**Marie-France GUEYFFIER** pense que le débat va revenir sur ces questions, et cela montre bien que la première table ronde avait sa légitimité au départ. C'est-à-dire, qu'effectivement, que si la fixation du projet et des objectifs faits avec une association des professionnels, il en découle pas mal de choses. Une volonté forte ce qui est nécessaire, si elle ne s'est pas appuyée complètement sur les professionnels en amont, il est ensuite plus difficile de faire participer les professionnels Métiers d'Art.

**Anne DIRAISON** indique que cela peut également être la seule solution. Si la région Picardie avait attendu qu'une association de professionnels lance un programme, il n'y aurait certainement pas de programme. D'un autre côté, si une association initie un programme, elle n'intègre pas non plus tout à fait complètement les institutions et va leur demander de l'argent ensuite. Il faut bien commencer quelque part. L'idéal est d'associer tout le monde, mais il faut que tout le monde y mette du sien.

**Marie-France GUEYFFIER** trouve que c'est un bon élément de conclusion. Effectivement, il faut démarrer et ensuite on fixe les conditions au fur et à mesure.

□

## **DEBAT AVEC LA SALLE**

■ **Valérie GUICHON** – *Collectif Métiers d'Art Bretagne* – intervient sur la relation avec le secteur professionnel en Bretagne où il y a un certain nombre d'associations. La relation avec ces associations locales, qui elles-mêmes regroupent un nombre relativement important de professionnels, est importante. D'autant plus que ces associations mènent des actions, les professionnels se mobilisent, dépensent de l'énergie et du temps pour leur reconnaissance. Ils ne sont certainement pas très reconnus au niveau local, donc le Collectif a une fonction d'accompagnement de ces associations auprès des collectivités. Ce développement du secteur des métiers d'art ne peut être espéré que s'il y a volonté politique, mais aussi volonté des professionnels.

La volonté des politiques ne peut exister que si, à un moment donné, les professionnels consacrent du temps. Ce qui est vraiment un problème puisque les professionnels sont des toutes petites entreprises qui ont des difficultés pour prendre du temps. Le Collectif se doit donc de les accompagner, mais c'est un travail difficilement évaluable dans la mesure où il se joue sur la relation, sur la médiation entre les associations.

□

■ **Joëlle LEFEVRE** – *SARMA* – a trouvé intéressant dans ce que disaient Franck LAVILLONNIERE et Anne DIRAISON quant à leur démarche. Il était question tout à l'heure de confiance. En fait, la confiance n'est pas quelque chose d'évident, et les artisans d'art ont rencontré antérieurement tellement de difficultés pour se faire entendre et agir, que le fait de voir des institutions et des outils qui ont les compétences adéquates et qui ont les moyens de faire des choses et d'aller dans l'écoute, c'est quelque chose qui va prendre du temps, mais qui sera une étape incontournable pour gagner cette confiance-là. C'est très intéressant parce que, si les artisans ne sont pas nécessairement groupés, ils sont là, et il suffit peut-être que les institutions soient présentes et qu'elles entrent en relation avec les artisans d'une manière ou d'une autre. Sans avoir les compétences des institutionnels, les artisans d'art peuvent avoir des idées.

Ces allers-retours sont peut-être une manière d'aborder les choses et de les faire vraiment avancer dans la bonne direction. C'est en train d'émerger, et cela fait partie des choses que les professionnels ressentent sur le terrain. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas, mais les artisans sont méfiants et ils n'ont pas l'habitude de ce genre de démarche.

Par ailleurs, les structures devraient peut-être communiquer davantage entre elles et quand des procédures ont l'air de fonctionner et de donner des résultats, il serait sans doute intéressant qu'il y ait une concertation et une mise en commun des expériences pratiquées dans les différentes régions. On parle d'isolement et d'atomisation, mais parfois, on a l'impression que les chargés de missions qui sont plein de bonne volonté, qui ont envie de faire des choses, sont aussi un peu isolés.

**Anne DIRAISON** en appelle à la SEMA qui a tous pouvoirs et toute légitimité pour réunir régulièrement les chargés de missions.

**Marie-France GUEYFFIER** constate que la question qui est évoquée, c'est la complémentarité entre le travail des professionnels qui ont à se pencher sur leurs objectifs et leurs actions, et puis le travail des techniciens dans les différentes institutions, chambres des métiers ou groupements eux-mêmes, car le technicien au sein du groupement n'a pas la même posture que le professionnel du groupement. C'est vrai que cette complémentarité est sans doute un sujet qu'il faut creuser. Il est également vrai qu'il faut du temps, et il n'est pas possible d'attendre que tout le monde parte en même temps. Dans certains cas, ce sont les professionnels qui travaillent pendant un certain temps, et quand ils ont relativement avancé, ils vont travailler en complémentarité avec les institutions, que ce soit une mission ou une chambre régionale des métiers.

□

■ **Daniel VALOTTEAU** – *SEMA Aquitaine* – aborde un problème qui n'a pas encore été envisagé et qui a son importance. Depuis le début de cette journée, il n'est question que de réussites, mais l'explication du retrait de certains professionnels est peut-être justifiée par un échec. Tous les professionnels ont rencontré des échecs, participé à des actions qui ont été lamentables. Il faudrait peut-être également apprendre à savoir gérer l'échec. Lorsqu'il y a un échec quelque part, il n'y a pas que les organisateurs, il y a aussi les professionnels qui sont acteurs qui sont impliqués, et il y a sans doute une analyse à faire. C'est plus difficile de repartir après un échec, on a une position de repli des professionnels ; c'est plus difficile pour les institutionnels de redémarrer. Il faudrait sans doute en parler également.

Cette remarque est tout à fait juste, mais **Marie-France GUEYFFIER** fait remarquer qu'il est plus difficile de parler de ce qui ne fonctionne pas.

□

■ Sur le fonctionnement et l'intégration des professionnels dans les programmes régionaux, **Isabelle BOSSERT** explique que dans la région où elle exerce, l'Alsace, elle est une technicienne salariée par les professionnels. Elle monte les dossiers, elle organise des opérations, mais les objectifs qui lui sont fixés et les missions qui lui sont

confiées le sont directement par les professionnels. Bien évidemment, le travail est effectué avec des comités de pilotage et en partenariat avec des institutionnels qui sont et demeurent les financeurs, mais c'est un fonctionnement intéressant qui permet d'avoir des compétences techniques et logistiques. Et cela permet surtout de donner une âme aux actions puisque, que ce soit sur les thématiques abordées, sur la sélection des participants, sur la définition de ce que sont les métiers ou le message qui va devoir passer, cette compétence-là demeure le jardin des professionnels. **Isabelle BOSSERT** est simplement là pour retraduire dans des dossiers, inscrire des lignes budgétaires et dialoguer avec les partenaires. Les professionnels ne sont pas toujours à l'aise dans des réunions de travail, dans des comités de pilotage à la préfecture avec 45 personnes autour de la table. Certains sont très forts pour s'exprimer, d'autres moins, et c'est peut-être ce que l'on apporte en tant que technicien.

**Marie-France GUEYFFIER** trouve intéressant cet autre schéma d'organisation.

■ En tant que professionnel métier d'art, un **intervenant** de Bretagne indique qu'il ne peut qu'approuver ce qui vient d'être dit, pensant que c'est un fonctionnement juste. La méfiance a été évoquée, c'est peut-être un défaut d'être Breton, mais s'il voit arriver dans son atelier quelqu'un qui lui propose une action, il sera un peu méfiant. **Cet intervenant** préférerait être sollicité à la base sur la pertinence de cette action et sur toute la réflexion qui doit être menée en amont de l'action. Pour cette réflexion, comme il n'aime pas faire les choses à moitié et qu'il veut bien y passer un peu de temps, il demandera juste une indemnisation de ce temps qu'il accepte de consacrer. Voir arriver des actions auxquelles il n'aura pas été associé le gêne et il pense que cela peut aboutir à des réactions d'assistanat de la part de professionnels qui attendent des autres et qui critiquent facilement. Mais quand on est associé dès le départ, on ne peut pas critiquer.

Par ailleurs, **le même intervenant** voulait souligner le travail qui est réalisé en Bretagne pour l'accompagnement des associations. Il est exact que c'est un travail difficilement quantifiable, extrêmement long et, par rapport à des financements, ce sont des actions souvent difficiles à soutenir et à faire passer parce que, parfois, les résultats ne peuvent être constatés qu'à cinq ou dix ans. Le premier salon international des professionnels métiers d'art qui va avoir lieu au mois d'octobre en Bretagne est l'aboutissement de dix années de travail, et il est difficile de faire comprendre aux financeurs que le facteur temps est très important.

**Marie-France GUEYFFIER** pense que c'est un message fort que l'on retiendra de la journée ; le facteur temps a été évoqué dans plusieurs tables rondes.

□

■ **Roger-Pierre DURRACQ** – *Association Métiers d'art des Ardennes, délégué SEMA* – exprime que les techniciens doivent être attentifs aux besoins qui sont exprimés par les professionnels des métiers d'art et apporter une réponse à ces besoins. Si on fait l'inverse, cela ne fonctionnera pas. Beaucoup de besoins ne sont pas ouvertement exprimés, mais c'est aux techniciens d'être à l'écoute et d'apporter une réponse, et non l'inverse.

Dans les schémas d'organisation idéaux évoqués dans cette dernière table ronde, certains paraissent un peu comme cela vient d'être expliqué pour l'Alsace, mais **Marie-France GUEYFFIER** reconnaît que les régions ont leur histoire : des initiatives ont été prises à certains moments, et aujourd'hui, il y a des formes d'organisations et d'animations un peu différentes. La question qui se pose est comment progresser à partir de ces organisations existantes pour réintégrer le plus possible les professionnels dans ces schémas si, d'aventure, ils n'y sont pas suffisamment présents, mais en se donnant du temps car il a bien été dit qu'il y avait besoin d'une grande disponibilité. Par ailleurs, on voit bien que de nombreuses actions qui ont été évoquées par les uns et par les autres prennent beaucoup de temps.

■ **Une intervenante** stipule qu'il faut donner aux professionnels les éléments d'information et les outils qui leur permettent de mieux gérer le quotidien, non seulement au niveau de leur entreprise, mais aussi au niveau associatif et au niveau de leur environnement local. Par des actions de formation et d'accompagnement au niveau local, certaines associations deviennent totalement autonomes et arrivent à exister par elles-mêmes en relation avec leurs collectivités locales et leurs partenaires.

■ **Laure MONOD** – *Chargée de mission métiers d'art – Lodève* – est missionnée par la Communauté de communes à l'initiative d'un programme de développement de la filière de la décoration intérieure. Elle mène donc de nombreuses actions avec des professionnels métiers d'art, qui sont dans le secteur de la décoration intérieure, mais aussi dans le bâtiment.

**Laure MONOD** salue l'intervention de la chargée de mission de Picardie, Anne DIRAISON, qui a parfaitement décrit le rôle du chargé de mission, et indique qu'elle a été sensible au fait qu'elle était parfois noyée par les actions collectives et qu'elle avait besoin pour se ressourcer d'un contact interpersonnel. Les chargés de mission éprouvent, en effet, parfois le besoin de s'assurer qu'ils sont dans la bonne direction et qu'ils travaillent vraiment au service d'un besoin exprimé par les artisans.

Cet échange entre les professionnels et l'institution est absolument indispensable, et le rôle d'un chargé de mission, pour ne pas dire un animateur de réseau, c'est vraiment de s'assurer à chaque fois que les artisans ont bien compris que les techniciens ne voulaient pas faire les choses *pour* eux, mais *avec eux*. Par ailleurs, les techniciens ne sont pas non plus au service de l'institution, mais sont présents pour faire comprendre un besoin qui remonte du terrain.

Par ailleurs, rien n'est immobile, il faut sans cesse osciller entre une volonté politique et une volonté des professionnels. La réussite, c'est quand tout cela se rencontre, mais ce n'est facile ni pour les uns ni pour les autres.

Dans la région où se trouve **Laure MONOD**, il y a eu une association qui maintenant n'existe plus, et il faut regagner la confiance et faire en sorte qu'un nouveau mouvement associatif puisse surgir, mais cela ne se fait pas tout seul. Tant mieux pour les professionnels s'il y a une institution et des financeurs qui sont là pour accompagner au moment où la volonté des professionnels va enfin pouvoir s'exprimer. Les chargés de mission ont besoin d'avoir conscience à la fois de la volonté des élus et de leur détermination politique pour vraiment œuvrer pour le développement des métiers d'art, et de la volonté des professionnels, parce qu'il y a beaucoup d'outils et de financements que l'on peut mettre sur les bons projets. Mais il faut vraiment que chacun s'exprime et que personne ne s'étouffe. Et puis quand on peut réunir un magnifique comité de pilotage comme celui qui a été décrit et que la communication passe bien, qu'il y a une bonne entente avec la Chambre de métiers, c'est formidable.

**Marie-France GUEYFFIER** rappelle que quelqu'un a dit que c'était un acte politique que de réfléchir à son devenir, et c'est vrai que les professionnels des métiers d'art ont à réfléchir à leur devenir, mais c'est également un travail collectif. Il y a une dimension professionnelle, mais il y a aussi une dimension territoriale et la nécessité d'avoir des accompagnements. Et là, on peut certainement faire se recouper la volonté politique, les objectifs des professionnels et la nécessité de mobiliser des supports techniques et d'avoir des équipes d'animation en accompagnement.

□

■ **Sylvie WEBER** – *Chef de projet du Pôle expérimental métiers d'art de Nontron, Dordogne* – relate l'idée originale de la commune de Nontron de trouver un chef de projet pour son pôle métiers d'art, qui soit à la fois utopiste et réaliste. Cela a conduit la commune à recruter un professionnel métiers d'art qui, à mi-temps, soit chef de projet tout en continuant de travailler dans son atelier. Là, un problème de langage a été résolu. **Sylvie WEBER** avait une expérience de terrain au plan associatif, elle travaille avec tous les partenaires à tous les niveaux et elle essaie d'interpréter les langages des techniciens et des administrations auprès de ses collègues, les professionnels métiers d'art. Ce qui fait que le travail est bien plus facile.

□

■ Après avoir entendu les différentes interventions de professionnels ou des institutions, **un intervenant** rappelle qu'avec la décentralisation, tout va être ramené au niveau des régions, ce qui veut dire que le problème qui existait au niveau national va redescendre. Mais n'est-ce pas quelque part aussi le problème de la reconnaissance

des métiers d'art en général, en France, qui est aussi posé aujourd'hui ? C'est-à-dire que dans les régions où les gens sont compétents, aussi bien les techniciens que les professionnels, il va se passer des choses, mais dans les régions où il n'y aura pas d'entente, il ne se passera rien. S'il y avait vraiment une volonté politique d'aider les métiers d'art, de les structurer et d'en faire une vitrine de la France, il n'y aurait pas à batailler pour essayer de défendre des projets dans chaque région pour avancer. S'il y avait une volonté générale de défendre les métiers d'art, ce serait sans doute plus facile.

□

■ **Hélène FARNAULT** – *Ministère de la Culture* – revient sur les systèmes d'organisation et voudrait apporter une touche d'optimisme en signalant que la mission des métiers d'art de son Ministère n'existe que parce que le Conseil des métiers d'art existe, et ce Conseil des métiers d'art est constitué de 30 professionnels de tous les secteurs d'activité. Les personnes qui travaillent à la mission ne travaillent pratiquement que pour ce Conseil, donc pour ces professionnels. Par ailleurs, la mission et le Conseil ont été constitués dans le même temps, ils fixent ensemble les objectifs. Les gens du terrain essaient de convaincre ceux qui sont un peu loin de leurs préoccupations, et inversement, les institutionnels essaient de répondre aux besoins qui leur sont soumis. C'est un autre type d'organisation destiné à sauvegarder tous ces secteurs d'activité.

□

**Yvan HOUSSARD** pense qu'il y a une volonté de l'Etat de défendre et de promouvoir ce secteur d'activité économique. La SEMA a pu organiser ces journées avec l'aide du Ministère. C'est un fait très pratique, mais sans cette aide, ces deux journées n'auraient pas été possibles. Ce sont deux journées importantes qui se positionnent à l'orée de la deuxième étape de la décentralisation. Donc les réflexions et la quintessence qui va effectivement s'en dégager seront très importantes pour ensuite négocier avec les acteurs, les décideurs en région ou au niveau national, les nouveaux instruments et les nouvelles aides pour les métiers d'art.

La SEMA est aidée par le Ministère chargé des PME et de l'Artisanat, parfois par d'autres ministères. La SEMA trouve parfois qu'elle n'est pas suffisamment aidée, mais l'Etat est très sollicité. Par ailleurs, le fait d'avoir organisé ce colloque en liaison avec la FNAA, où les professionnels, ainsi que les Chambres de métiers, les délégués SEMA, les groupements et l'ensemble des responsables en région des métiers d'art peuvent s'exprimer, permet d'avoir une discussion très directe et certainement très constructive. C'est peut-être à partir de ces bases que dans les années à venir, davantage de moyens seront dédiés à la promotion et à la défense des métiers d'art.

**Yvan HOUSSARD** reste optimiste pour l'avenir, et il pense que malgré les différences, il faut travailler à l'unisson. C'est ce qui fera la force du secteur.

□

## *Comptes-rendus des ateliers de travail*

---

*Animatrice : Marie-France GUEYFFIER – Consultante*

### **☞ ATELIER A : LA FORMATION, LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE, LA SENSIBILISATION DU PUBLIC**

---

*Olivier JULIA et Nicolas RIZZO (SEMA)*

Au cours de cet atelier, un seul témoignage d'expérience sur la formation menée dans le cadre d'un programme régional métiers d'art, à travers l'initiative Lorraine, a été rapporté. D'autre part, la question de la sensibilisation du public n'a pas pu être abordée.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA FORMATION ET LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE**

Les recommandations s'articulent sur trois idées forces par rapport à des enjeux importants :

- ◆ la transmission des savoir-faire ;
- ◆ la formation destinée aux professionnels pour élargir leur champ de compétence ;
- ◆ la prise en compte de spécificités régionales, appuyée par un travail mené en réseau par les coordinateurs des programmes régionaux.

#### **LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE**

Nous pouvons distinguer deux catégories :

- ◆ les savoir-faire rares qui ont une spécificité et qui sont en général en grande difficulté ;
- ◆ les entreprises de métiers d'art qui ne sont pas dans les savoir-faire rares.

**Pour les savoir-faire rares**, nous avons eu hier la présentation de l'expérience menée par le ministère de la Culture sur le dispositif national des maîtres d'art qui, de manière déconcentrée et expérimentale, a pu se mettre en place également sur des régions sélectionnées, afin de permettre à des savoir-faire rares d'être transmis à un repreneur.

La question est de savoir si les expériences décrites dans le cadre de l'atelier sont à inclure dans les programmes régionaux pour ceux qui se constituent ou, dans la mesure où il s'agit d'une initiative émanant d'un ministère, cela doit rester à part ?

Dans la mesure où le programme régional existe pour essayer de coordonner un ensemble d'actions, il faut essayer de faire quelque chose de cohérent et de lisible de l'extérieur. Dans le cadre de ces savoir-faire rares, des comités de pilotage sont mis en place avec des organes experts, mais également des financeurs que l'on retrouve dans un certain nombre d'autres structures qui relèvent des programmes régionaux.

La remontée d'information est quelque chose d'intéressant. Savoir ce qui se fait ailleurs, ce qui existe également dans la région. Le programme régional doit être cette entité permettant d'obtenir l'information. Il y a là quelque chose à créer. Cette expérience de transmission des savoir-faire rares est menée actuellement sur quatre régions, or toutes les régions doivent pouvoir bénéficier de cette expérience et des résultats très bons (90 % de réussite). *A priori*, c'est une expérience positive qui serait à généraliser.

**Pour les entreprises métiers d'art ne rentrant pas dans cette catégorie**, une expérience très intéressante a été menée en Lorraine. Il semble que ce soit la seule expérience de programme régional consacré exclusivement ou

presque à la formation. Elle a donc une valeur « pilote » qui est tout à fait remarquable. Apparemment, tout a été imaginé, depuis le jeune qui n'a pas de bagage, qui sort de troisième et qui va faire une formation par un lycée jusqu'à la personne qui a un bac +3 et qui veut apprendre un métier d'art parce qu'il en a la vocation. Il y a un panel d'informations et d'expériences qui sont menées en Lorraine, et qui pourront être disponibles à la lecture. Il a été proposé que dans le rapport qui sera fait sur cette commission, il y ait une liste de personnes ressources à qui s'adresser pour obtenir des informations.

Dans le programme Lorraine, une initiative intéressante consiste à proposer un soutien sur 18 mois à l'artisan formateur avec une subvention de l'équivalent de 50 000 F pour le formateur + 10 000 F pour le jeune en formation afin qu'il puisse acquérir un matériel qui lui servira chez son formateur, mais qu'il reprendra avec lui quand il partira. C'est la constitution même de son futur atelier qu'il va tester chez son formateur, mais qui lui restera lorsqu'il s'en ira. C'est une initiative originale et intéressante qui peut résoudre un bon nombre de problèmes lors de l'installation. Ce dispositif peut-il être intégré dans un programme régional ? La question reste ouverte.

#### LA FORMATION AUX PROFESSIONNELS

En ce qui concerne la formation aux professionnels qui souhaitent élargir leur champ de compétences, l'expérience relatée et menée par *Terre d'Auvergne* consiste en un partenariat entre le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), organisme scientifique, et les céramistes. C'est une valeur ajoutée très importante pour le professionnel métier d'art de connaître la structure de la matière, de savoir expliquer de quoi est composée la terre parce que c'est un enrichissement à la fois pour lui et pour les personnes à qui il en parle. C'est ce que Olivier JULIA appelle la « culture du métier » et qui a pu être vérifié dans d'autres métiers : quand on sait parler sur le fond du métier que l'on pratique, on acquiert une attention et un crédit bien meilleurs auprès du public

L'IFRAM, qui est un institut de recherche (pôle d'innovation) sur les métaux, a intégré dans ses cursus de formation sur la forge, les minerais, la métallurgie, etc. C'est quelque chose qui est important. Est-ce que cela rentre dans un programme régional ? Cela peut faire partie des préconisations importantes pour la formation des gens. La culture du métier est cette formation que les professionnels ne peuvent pas acquérir seuls ; peut-être faut-il prévoir cet enrichissement à l'origine, dans un programme, pour que les professionnels puissent en bénéficier.

#### UN RÉSEAU DE COORDINATEURS

Ce troisième point a été conçu au cours de l'atelier en fonction de tout ce qui s'est dit au cours des interventions. C'est un peu la synthèse et en même temps une solution transversale aux différents points évoqués. Il s'agirait de mettre en place un réseau de coordinateurs de programmes régionaux, d'abord pour faire circuler l'information. Les expériences faites dans une région pourraient bénéficier aux autres.

D'autre part, les régions ont souvent des spécificités en terme de métiers d'art. Ne pourrait-on pas demander aux chargés de missions, en partenariat étroit avec les professionnels, d'identifier la spécificité régionale et d'identifier les demandes des professionnels en matière de formation, ainsi que les expériences qui ont été menées dans ce domaine ? C'est-à-dire faire en sorte que le chargé de mission soit le rapporteur de la demande des professionnels.

Pourquoi définir une spécificité ? Cela permettrait, autour de ces spécificités découvertes, de valider le contenu des formations qui existent ou qui n'existent pas, autour de ces pôles particuliers. Il y a des contenus de CAP qui ne correspondent pas aux besoins ; comment réformer ce CAP ? On ne peut pas le faire sur l'ensemble des métiers d'art d'un seul coup, cela serait trop complexe, mais ne pourrait-on pas commencer dans les régions par définir ces spécificités, puis désigner les personnes compétentes qui vont valider ou invalider les programmes de formation ? Et s'il n'y a pas de programme de formation, en inventer – sachant qu'il faudra trouver des grilles de références, etc. C'est donc un travail pointu, mais nécessaire car c'est ce qui servira ensuite à former des jeunes. Bien entendu, ceci doit se faire en étroite relation avec les professionnels.

L'idée était également de sortir du cadre de la région et de travailler en réseau. En s'appuyant sur l'expérience de la Lorraine, il a semblé qu'il serait intéressant d'élargir le travail sur la formation à une dimension interrégionale. La préconisation porte sur une réunion informelle des programmes régionaux à travers la réunion des chargés de mission des programmes.

🔗 **ATELIER B : LA PROMOTION, LA COMMERCIALISATION, LA VALORISATION DE L'IMAGE DE MARQUE DES MÉTIERS D'ART**

---

Patrick LEONARD (*chargé de mission*)

Les trois thèmes proposés étaient commercialisation, promotion et image de marque. De façon un peu informelle, l'atelier a entendu ces trois points comme étant non pas des fins en soi, mais simplement des outils de réflexion et d'action au service d'un seul objectif sur lequel l'atelier a travaillé : l'augmentation du chiffre d'affaires des métiers d'art, c'est-à-dire augmenter les ventes.

A partir de là, six propositions concrètes ont été élaborées. Trois relèvent de la méthode, de l'outil de travail, de réflexion à partir soit de choses qui pourraient être mises en place, soit de choses qui pourraient être améliorées. Trois sont des actions plus précises.

Les trois points qui relèvent de la méthode :

- **L'accompagnement économique** des entreprises et de la filière. Il ressort de façon à peu près unanime que tous les programmes régionaux ont mis en place, sous une forme ou sous une autre, un accompagnement économique des entreprises. Trois axes ressortent :
  - ◆ **la formation des professionnels.** Il apparaît souhaitable que ce soient des modules courts ciblés sur un point précis et avec la nécessité de concevoir ces formations comme un produit qui doit être en phase avec le client qui est l'artisan destinataire de ces formations. C'est-à-dire qu'il est important que ces formations correspondent précisément aux attentes et aux besoins exprimés par les professionnels, et non pas conçus en amont et proposés *a posteriori*. Le corollaire, c'est l'intérêt qu'il y aurait à former les accompagnants, c'est-à-dire les animateurs souvent techniciens, soit chambre des métiers, soit autres, de ces programmes régionaux pour améliorer leur professionnalisation et les former à toutes les techniques, ce qui, à l'heure actuelle est relativement peu le cas ;
  - ◆ les intérêts et l'apport potentiel de **l'expertise externe** (consultants). Comme cela a été dit, il y a souvent une attente et une prétention à ce que les professionnels métiers d'art maîtrisent des techniques de gestion, marketing, management du personnel et autres, alors que l'on en attend beaucoup moins d'un capitaine d'industrie qui est entouré d'une équipe de cadres et d'experts compétents à sa disposition pour l'aider dans la prise de décision. On en arrive à attendre bien plus d'un artisan d'art que d'un PDG d'une grande entreprise. A partir de là, l'intérêt serait peut-être de mettre en place des systèmes d'expertise extérieurs qui seraient mis à disposition des professionnels sous deux points : le premier qui consiste à suivre un professionnel qui a été vu en formation par son formateur pendant une durée de un ou deux ans pour rafraîchir ses connaissances ; le second qui consiste à mettre en place un « SOS métiers d'art », c'est-à-dire constituer un réseau d'experts extrêmement pointus qui répondent à la demande du professionnel au moment où celui-ci en a besoin et sur un point précis ;
  - ◆ l'intérêt de mettre en place un accompagnement, non pas de l'entreprise, mais de la personne chef d'entreprise. C'est donc l'intérêt de **l'accompagnement individualisé** avec toutes les limites que cela comporte, notamment en termes financiers, mais sur lequel tout le monde a été d'accord pour dire que c'est un élément tout à fait indispensable. Ce serait l'idéal, non pas pour prendre la main, mais pour accompagner le professionnel dans l'ensemble de ses décisions dans sa vie de chef d'entreprise, quel que soit son niveau.

- **La mise en commun et la mise en réseau de tous les intervenants.** Soit les intervenants artisans d'art qui ont besoin de se regrouper pour se faire entendre et exprimer des demandes cohérentes et construites auprès de l'ensemble des animateurs ou des financeurs, les aider afin qu'ils puissent élaborer et construire eux-mêmes des cahiers des charges et des outils d'évaluation par rapport au programme et aux actions qui sont entreprises. **La mise en réseau et la mutualisation des animateurs** des programmes régionaux pour arriver à mutualiser les réflexions, les expériences et les outils d'actions. A partir de là, des demandes précises ont été formulées qui seraient de renouveler régulièrement cette expérience comme réunir tous les deux ans les animateurs pour les mettre en commun et les aider à réfléchir ensemble. Cette réunion pourrait déboucher sur la constitution de groupes de travail thématiques par rapport aux actions précises, qui seraient chargés de réfléchir et qui seraient constitué pour moitié d'animateurs de programmes régionaux, et pour l'autre moitié de professionnels, de façon à ce qu'il y ait vraiment une réflexion commune sur les actions possibles.
- **Le développement local** avec des aspects tourisme et culture. La personnalité humaine des artisans d'art correspond bien aux attentes des gens, c'est-à-dire que les artisans d'art ont une âme, ils ont quelque chose à exprimer, une histoire à raconter et cela correspond bien aux attentes des gens, il serait donc intéressant de capitaliser dessus. Avec deux risques qui ont été mis en avant :
  - ◆ L'image des métiers d'art doit être sérieusement travaillée pour en donner une image moderne. Il faudra donc réfléchir à cette image pour faire la promotion des métiers d'art, et non pas faire la promotion des régions, des villes ou des départements comme c'est souvent le cas à l'heure actuelle.
  - ◆ Une folklorisation des métiers d'art, une image passéiste qui ne correspond sûrement pas à la réalité aujourd'hui, mais qui est peut-être perçue si l'on n'y fait pas attention, notamment par le grand public.

Les trois actions précises :

- Le besoin d'une **étude des typologies de clientèles**. Comment viser juste dans les actions d'accompagnement économique si on n'arrive pas à visualiser la cible ? La cible, c'est le client. Il y a vraiment l'expression d'un besoin d'une étude transversale pour mieux cerner les typologies des clients métiers d'art, avec un souhait que cette étude ne soit pas uniquement nationale, mais qu'elle soit internationale puisque, aujourd'hui, le marché des métiers d'art est international. Il serait souhaitable que cette étude regroupe toutes les filières des métiers d'art et étudie tous les profils de clientèles, les prescripteurs (architectes, décorateurs), le circuit de distribution (revendeurs, hôtellerie) et le grand public de façon à ce que les programmes régionaux puissent réfléchir à des actions qui s'appuient sur une connaissance précise et objective des profils de clientèles possibles.
- **Les éditeurs**. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il y avait un intermédiaire extrêmement important sur la commercialisation des métiers d'art : les marchands merciers qui mettaient en phase le dessinateur – par décret royal, les artisans n'avaient pas le droit de dessiner – le créateur de l'objet d'art et le client. Il nous a paru intéressant aujourd'hui de recréer le rôle de l'éditeur qui n'existe plus en France pour mettre en phase le designer, l'artisan d'art et le client, l'éditeur étant chargé de faire l'interface entre ces intervenants.
- **La boutique collective**. Aujourd'hui, il y a peu, voire pas du tout de lieux de vente performants des métiers d'art. La réflexion et la proposition étaient de dire que cette piste semblait très intéressante en mettant en place une couverture nationale au moyen d'un réseau de boutiques présentant des fabrications collectives d'artisans d'art avec une politique qui permettrait de proposer et de diffuser l'ensemble des réalisations des artisans d'art.

---

🔗 **ATELIER C : LES PÔLES MÉTIERS D'ART, LA DÉMARCHE EN RÉSEAU**

Daniel VALOTTEAU (SEMA) et Simon VIEUX (chargé de mission)

L'atelier a été tout à fait passionnant. Les témoignages étaient complets, précis et très précieux. En ce qui concerne d'éventuelles préconisations, les participants ont surtout constaté des carences de fonctionnement. Ce constat devrait permettre de corriger et d'améliorer les options futures.

Les deux premiers intervenants ont plutôt parlé des pôles métiers d'art et un peu de la démarche en réseau.

— Le premier intervenant, le maire de Pont-Scorff, a évoqué le réseau *Accueil Métiers d'Art Bretagne*, dont il est le président, qui a été initié par le préfet de région qui avait demandé un audit pour éviter le foisonnement d'initiatives ainsi qu'il l'avait constaté à l'époque. Cela a abouti à cette association qui a été créée à parité entre les professionnels et les collectivités locales.

Parmi les outils à leur disposition :

- une charte impliquant :
  - ◆ la présence permanente de professionnels,
  - ◆ un partenariat obligatoire entre les élus et les associations de professionnels,
  - ◆ tenir compte de l'existant, de la notion de qualité et de la vente des productions des artisans,
  - ◆ la promotion et l'événementiel, etc.
- l'évaluation qui leur permet l'homologation des villes en tant que pôles du réseau *Accueil Métiers d'Art Bretagne* ;
- les collectivités doivent mettre en place une ligne budgétaire au niveau municipal, dédiée à l'artisanat d'art ;
- professionnalisation de l'accueil ;
- contrôle de la qualité ;
- partenariat entre les professionnels et les structures de tourisme.

Aujourd'hui, 4 collectivités sont homologuées. Dans les pôles, le constat est que les artisans ne sont pas dans une démarche de proposition, mais plutôt dans une démarche attentiste. Le président de l'association reste toutefois dans une démarche très positive puisque, actuellement, 10 villes sont candidates pour intégrer le réseau.

— Le second témoignage était celui de Yann PAPASTRATIS sur *L'Archipel des Métiers d'Art* qui est né dans les années quatre-vingt-dix à l'initiative des institutions régionales, et notamment du DRCA. Actuellement, les partenaires sont la DRCA, le Conseil régional, la CRM et la SEMA. Le dispositif est différent du précédent puisque les artisans d'art ne sont pas représentés au niveau du comité de pilotage. Il s'appuie également sur une charte qui est très générale et qui intègre un peu toutes les dimensions de l'artisanat d'art :

- ◆ une production de qualité,
- ◆ une action culturelle, pédagogique et de formation,
- ◆ une démarche commune, essentiellement sur l'animation économique,
- ◆ une spécialisation thématique du pôle par métiers, par filières ou des thématiques plus transversales,
- ◆ une excellence des savoir-faire,
- ◆ une pérennisation du pôle. Lors du discours, ce point a été pointé par les politiques et les artisans d'art,
- ◆ une qualité architecturale,
- ◆ une politique culturelle cohérente,
- ◆ une charte graphique,

- ◆ une démarche complémentaire entre les pôles,
- ◆ une participation commune.

En contrepartie, les partenaires régionaux, essentiellement les financeurs, mettent à disposition des moyens financiers et techniques de promotion et d'accès aux manifestations.

Les facteurs clés de cette démarche sont une forte volonté politique, des objectifs clairs et une stratégie avec les différents acteurs – c'est à ce moment-là que sont inclus les artisans d'art –, une politique globale de développement, c'est-à-dire que le pôle des métiers d'art ne doit pas être uniquement un lieu d'accueil d'artisans d'art au sein d'ateliers, mais il doit également inclure une dimension économique, touristique et culturelle, patrimoniale, etc. La notion de chef de projet a été soulignée, c'est-à-dire qu'il faut un animateur au niveau du pôle métiers d'art.

Les intérêts du réseau :

- ◆ l'échange d'informations et d'expérience,
- ◆ avoir une communication et un espace commercial collectif,
- ◆ être un relais d'information auprès des différentes entreprises,
- ◆ remonter les informations au niveau des différents acteurs (rôle du chargé de mission ou de l'animateur),
- ◆ l'organisation d'actions. Là aussi, le chargé de mission était mis en avant,

— La troisième intervention était celle du directeur de l'office de tourisme de Pézenas qui était dans une autre problématique. Pézenas est une ville de 8 000 habitants située dans le département de l'Hérault et qui accueille entre 400 000 et 500 000 touristes par an. Cette commune a la particularité d'avoir un grand nombre de labels et d'être inscrite dans différents réseaux par rapport à ces labels.

Quelques labels : *Ville et Métiers d'art, Pôle de l'Archipel, Réseau Alliance, Réseau du plus beau détour de France, Villes à secteur sauvegardé, Perles Vertes.*

Pour lui, en tant que directeur de l'office de tourisme, la notion de réseau est quelque chose qu'il faut activer, il faut l'utiliser et il ne faut pas se contenter de l'avoir et d'attendre. Cela peut apporter des plus en termes de communication seulement si chaque partenaire joue le jeu. C'est également un moyen de lobbying par rapport aux différents partenaires financiers, ce qui leur permet de se mettre en valeur. C'est aussi un moyen de cibler une clientèle puisque, d'après lui, les clients sont à peu près les mêmes par rapport aux différents réseaux qu'ils ont intégrés. Pour lui, le premier réseau, c'est le réseau interne au pôle métiers d'art, c'est-à-dire mettre en réseau tous les services de la collectivité, mettre en réseau les offices de tourisme, les artisans, et très bien informer sur toutes les actions qui peuvent être montées ou menées.

La démarche qui a été présentée est bien une démarche en réseau. Les quelques éléments qui sont développés au sein de cette association sont les suivants :

- ◆ recenser et classifier des savoir, spécificités et profils de métiers d'art,
- ◆ créer un pôle de ressources,
- ◆ mettre en place des formations pour les métiers d'art, mais également pour les designers,
- ◆ mettre en place des actions sur les pôles métiers d'art comme elles ont pu être montées à Pont-Scorff,
- ◆ mettre en place un système collectif de valorisation d'une vingtaine de projets design – métiers d'art.

## CONCLUSION

Un PRDMA, même s'il fonctionne très bien, reste très fragile car il y a beaucoup d'acteurs. On a beaucoup parlé pendant ces deux jours d'élus, d'institutions, d'artisans d'art, et cette complexité induit cette fragilité, et donc prend en compte beaucoup de compétences et de domaines. Il y a la compétence et le domaine culturel, économique, mais il peut également y avoir le domaine touristique, le domaine patrimonial, le domaine social qui rentrent en compte.

Le manque de politique au niveau des métiers d'art a été fortement remarqué. Avec l'opportunisme de certains et la méfiance d'autres, la décentralisation qui est en train de se mettre en place peut avoir des effets négatifs, surtout s'il n'y a pas de politique déjà existante localement.

La difficulté de gestion d'un PRDMA a été soulignée. Les communes, pour la plupart, n'ont pas la gestion du foncier. Il a été évoqué le fait d'avoir des marchands du temple qui peuvent nuire à la qualité de l'artisanat d'art, et on ne peut pas interdire à une entreprise commerciale de s'implanter dans une rue.

La qualité des productions et des professionnels a été mise en avant. Des exemples ont été donnés de professionnels qui ont mis en place une charte de qualité et un label pour les ateliers. Une autre difficulté, c'est comment aller vers l'interlocuteur compétent qui peut apporter une aide technique avant d'apporter une aide financière.

Un autre élément qui a été dit et répété, c'est associer plus fortement et plus étroitement les associations de professionnels dans les démarches de projets. Le projet peut être pensé par une collectivité ou une association de professionnels, mais à un moment donné, il faudra associer tous les partenaires et tous les acteurs dans ce projet pour qu'il ait une chance de se pérenniser.

Un participant a tenté de définir ce qu'était un réseau. *Un réseau c'est : « je donne puis je prends, et à un moment donné, il faut un équilibre entre les deux ».*

On se rend compte qu'il y a un développement des réseaux locaux et des réseaux régionaux qui risque de s'accroître avec la décentralisation à venir. Le fait de vouloir mettre en place des réseaux, c'est arriver à structurer toutes les initiatives qui peuvent être montées, c'est arriver à avoir une action globale pour éviter les saupoudrages des aides, c'est arriver à donner une cohérence et une simplicité. Pour les institutions, c'est avoir une rentabilité politique, ce qui n'est pas négligeable. Dans cette notion de réseau, l'une des principales préconisations, voire la seule, c'est qu'actuellement, il y a un foisonnement de réseaux et qu'il manque une tête de liste au niveau national. Au niveau des métiers d'art, deux structures ont été évoquées : la SEMA et les Ateliers d'Art de France, deux structures qui ont leurs compétences respectives et qui pourraient travailler directement avec les différents réseaux, travailler et fédérer tous ces réseaux, mais également servir de lieux ressources à tous ces réseaux.

□

## *Synthèse des travaux*

---

*Marie-France GUEYFFIER – Consultante*

En préambule, il paraît essentiel de souligner l'importance de la tenue de ces deux journées, même si certains vont repartir frustrés parce que des choses n'ont pas été dites, d'autres ont été dites, des querelles anciennes ne sont pas complètement dépassées, mais finalement, tout le monde semble globalement content.

Pourquoi ces rencontres étaient-elles utiles, sinon indispensables ? Bien sûr, il y a la politique engagée par le ministère en 1996, mais on a souligné que plusieurs régions avaient déjà commencé bien avant.

Les différents acteurs éprouaient la nécessité d'échanger parce que, finalement, ils ne se voient pas si souvent. De plus, ce colloque se tient à un moment crucial puisque nous sommes dans un contexte à la fois de contraintes budgétaires, et c'est vrai que les années qui viennent vont être un peu difficiles, et à la fois de décentralisation. Donc, il était bien de se réunir à cette occasion.

On a démarré par une présentation d'enquêtes faites par la SEMA et la FNAA, les deux organisations qui jouent un rôle important de coordination et d'animation, et ces enquêtes ont apporté des informations précieuses. Elles ont été utilisées à divers moments de la journée d'hier, et sans doute continueront-elles de servir après les avoir relues et méditées.

Même si toute la France n'est pas couverte par des plans régionaux, il y a quand même une large couverture du territoire puisque 16 régions sur 22 sont concernées, avec quelques régions anciennes comme cela a été rappelé. Nous assistons à une montée en puissance des financements régionaux. Nous avons entendu un débat sur les priorités qui sont affichées dans les programmes, et quand on interroge les différents protagonistes de ces programmes, ils n'avancent pas les mêmes priorités. Il est clair que la formation a été soulignée comme étant très affichée au départ et avec un recul quand on interroge ensuite les monteurs de ces différents programmes régionaux, elle n'apparaît plus au premier plan. Mais c'est vrai que lorsque l'on entend les participants de l'atelier formation transmission des savoir-faire, on comprend qu'il s'agit d'un sujet difficile.

Ces enquêtes montrent qu'il y a eu des diagnostics au départ, pas systématiquement, mais il y en a eu, et l'idée, c'est d'aller vers des diagnostics partagés. Mieux associer les professionnels. Si les professionnels ont été associés dans les montages des programmes régionaux, dans leur suivi la terminologie de professionnel n'est pas toujours absolument claire, c'est donc un sujet à méditer.

En final, il a été souligné dans ces bilans que des actions multiples ont été menées, mais que l'on a sans doute manqué d'évaluation. Il faudra à l'avenir davantage évaluer.

La première table ronde a travaillé sur **les objectifs d'un programme régional de développement des métiers d'art**. On avait en préambule dit, comment chacun définissant ses objectifs dans sa propre structure, comment de ces volontés particulières, peut-on arriver à faire une œuvre collective ? Les quatre cas qui ont été exposés étaient différents. Entre une démarche d'opportunité au départ en région Poitou-Charentes, avec une manifestation qui a servi de soubassement à ce qui est devenu, dans un contexte particulier, certes, une politique régionale forte, jusqu'à un travail de maturation long, comme cela a été exposé par le Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat en région Rhône-Alpes. Même si les cas de figures sont différents cela vaut peut-être le coup de se risquer à définir quelques principes – en tout cas les proposer à la discussion.

La première chose, c'est la nécessaire mobilisation des professionnels pour qu'il y ait une prise de conscience et une volonté d'agir collectivement. Cela peut être long, nous avons même eu l'impression que c'était toujours long. Le représentant des groupements des métiers d'art de Franche-Comté présente au bout de 11 années un bilan très largement positif, mais il a 11 ans derrière lui. Nous avons vu l'amorce d'un travail de maturation qui a

déjà pris du temps et qui en est seulement à la phase de démarrage opérationnel, c'est ce qui a été présenté sur le Nord. Donc, cette nécessaire mobilisation des professionnels, c'est le B-A-BA, c'est le soubassement.

Deuxième idée, c'est l'Etat initiateur des processus pour arriver à une vision commune et déboucher sur un projet. C'est un positionnement de l'Etat qui régule, qui aide à régler les conflits et qui initie des processus. C'est très intéressant, surtout dans le contexte actuel.

Troisième idée : le premier travail de concertation, et nous n'abuserons pas de ce terme, entre l'Etat, la Région, les établissements consulaires et les professionnels, c'est de parvenir à cette vision commune. Quel devenir pour les métiers d'art dans la sphère économique ? Et quel devenir et quelle place pour les métiers d'art dans les territoires ? Evidemment, tout cela suppose préalablement un état des lieux, où en sont les métiers d'art, et notamment sur les zones concernées ? Dans les exposés, en particulier dans la présentation de la région Poitou-Charentes, nous avons bien vu qu'il y avait un objectif de la collectivité régionale d'avoir un maillage du territoire. Nous avons bien vu en parallèle la nécessité de renforcer les performances de la filière. C'est vrai que souvent, nous sommes au croisement de cette approche filière et de l'approche territoriale, et nous voyons bien qu'il y a, à ce croisement, un rôle important à jouer sur ce double objectif de la part des établissements consulaires.

Nous avons retenu de la matinée d'hier qu'avant de faire un programme, il y a à bâtir un projet qui résulte d'un travail qui fait que d'objectifs individuels, on passe à un projet collectif. Ce projet étant travaillé, il semble que l'on peut déboucher plus facilement ; cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de problèmes, mais on peut déboucher plus facilement sur un programme d'actions, ce qui devrait permettre de dépasser les points de vue divergents observés dans les enquêtes où la région ne dit pas la même chose que la Chambre régionale de métiers ou que l'Etat.

Autre idée principe, c'est une démarche qui prend du temps. Et cette approche dans laquelle on se donne le temps de définir un projet, le temps de définir un programme, cela devrait faire disparaître un sentiment qui a été exprimé de manière un peu brutale, et qui consiste à dire : « parfois, on vient nous voir en nous demandant : Qu'avez-vous comme argent et sur quelle ligne budgétaire ? Ensuite, je viendrai vous présenter une action ». C'est une démarche qui devrait éviter que des professionnels travaillent de manière isolée. Nous avons tous été impressionnés par le travail mené par l'association *Terres de Provence*, ils sont seuls. Ce qui est un comble dans une région où les métiers d'art sont très nombreux et où ils ont un poids important.

En conclusion, même si les initiatives relèvent d'acteurs différents, l'idée serait de se mettre d'accord sur cette démarche qui respecterait un peu les principes évoqués, une démarche qui s'inscrirait dans la durée en laissant la place à des ratés, à condition qu'il y ait des recadrages, et puis surtout un travail d'évaluation. Dans de nombreuses régions, on en est déjà au deuxième ou au troisième programme, donc il y a un travail d'évaluation à produire pour élaborer les programmes suivants.

La question des financements – **Quel avenir dans le cadre de la décentralisation ?** Tout le monde a pris acte de la situation budgétaire délicate ; il est sûr que dans les deux années à venir, nous allons essayer de nous recadrer par rapport aux critères de Maastricht, donc le gouvernement a des marges de manœuvres limitées. Par ailleurs, la décentralisation et le transfert de nouvelles compétences et de moyens aux régions sont annoncés, même si les règles ne sont pas totalement clarifiées. Hier, Patrice CHEVALIER et François HAREL ont un peu brossé le cadre, et c'est ainsi que le FISAC, qui a beaucoup financé le programme volontaire mené depuis 1996, verra ses crédits décentralisés, nous ne savons pas aujourd'hui à quelle hauteur, mais cela va se clarifier dans les semaines, mois qui viennent.

Finalement, sur ces questions de financement, il ne s'agit pas de broyer du noir. Des démarches ont été suggérées hier, et il faut peut-être partir de l'artisanat d'art, des métiers d'art, de leurs atouts pour s'adresser aux financeurs principaux que seront les collectivités territoriales.

Nous avons parlé de métiers d'art organisés, et il y aura sans doute nécessité, demain plus encore qu'aujourd'hui, de se structurer en associations, en groupements, pour ne pas apparaître de manière isolée auprès des financeurs

régionaux. Etre capable de donner envie que ces collectivités territoriales s'occupent des métiers d'art, ce qui suppose un gros travail avec les établissements consulaires pour bâtir des argumentaires.

Des chiffres ont été cités, mais il n'y a pas que le poids mathématique, il faut pouvoir parler du rôle, de l'image, il convient de bâtir des argumentaires sur ce que sont les métiers d'art dans les régions. Il faut aussi présenter des résultats, puisque l'on est dans des actions qui sont en cours, donc il faut pouvoir dire ce qui était prévu dans le programme et où l'on en est. Cela permettra en particulier de rebondir sur des demandes nouvelles mais on pourra sans doute être amené à proposer la continuité d'actions existantes. C'est quelque chose qui est sorti fortement pendant ces deux jours, c'est vrai que dans l'artisanat, et en particulier dans l'artisanat des métiers d'art, il faut du temps. Donc, on peut argumenter auprès d'une collectivité territoriale sur le fait que ce n'est pas parce que l'on a inscrit une action sur trois ans, qu'au bout de trois ans, c'est terminé, c'est réglé, dans bien des cas il faut continuer à travailler pour irriguer le milieu, essaimer, élargir et approfondir les actions. Il faudra aussi montrer l'efficacité des structures porteuses de ces programmes régionaux. Il y a un important travail à réaliser pour se vendre, pour être crédible et donner aux financeurs envie de continuer à travailler avec vous.

Il ne faut pas occulter des sujets et des questions qui ont été posées hier, même si, à un certain moment, ils ont fait l'objet de petites polémiques. La question de l'indemnisation des professionnels, c'est un vrai sujet ; les professionnels des métiers d'art, comme les professionnels libéraux dans d'autres secteurs, ont du mal à aller dans certaines instances parce que se pose la question de l'indemnisation des professionnels. Hier, nous avons acté le principe de cette indemnisation ; un certain nombre de financeurs ont trouvé que c'était légitime, restent ensuite les modalités sur lesquelles un travail de réflexion devra être poursuivi.

Les régions seront désormais les principaux financeurs, et on a vu qu'on allait essayer de bâtir des argumentaires pour se présenter à elles. Ces régions ont montré dans le passé et dans le présent leur attachement aux métiers d'art puisque nous avons vu la montée progressive de leur place dans les programmes régionaux de développement des métiers d'art. Il faut donc continuer à les motiver pour qu'éventuellement elles s'engagent davantage.

Les collectivités territoriales, ce n'est pas que la région, il y a les départements, il y a les villes. Il était intéressant d'entendre la représentante du Conseil général de la Haute-Loire évoquer ce qu'elle fait dans son département. Jean-Jacques KEFF a bien montré dans son exposé qu'aujourd'hui, nous étions dans une deuxième étape : à partir de 2004, c'est la région, les départements, les villes, les communes qui vont être les financeurs des professionnels des métiers d'art et d'autres professionnels de l'artisanat. Il y a un travail à faire, on ne peut pas conclure aujourd'hui, il y a des pistes à explorer absolument sur quel rôle vont pouvoir jouer des collectivités territoriales en dessous de la région. Il y a des problèmes juridiques, il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas totalement claires sur les règles du jeu et sur les couples qui vont fonctionner à l'avenir, mais il est certain qu'il faudra rester attentif à ces questions.

Tout à l'heure, il était intéressant de constater, à travers le compte-rendu d'un atelier, qu'en Bretagne, les villes fonctionnent en réseau et l'on peut s'adresser à la municipalité et obtenir progressivement un certain nombre de financements. C'est une voie qui est loin d'être fermée, même si les règles ne sont pas complètement stabilisées aujourd'hui.

Nous avons aussi parlé d'une volonté forte de l'Etat qui doit perdurer. C'est vrai que c'est compliqué de dire que dans le cadre de la décentralisation l'Etat transfère des crédits et des moyens, et en même temps que l'Etat doit jouer un rôle important. C'est vrai que l'Etat est interpellé. Nous avons tous le sentiment qu'il a effectivement une place importante à jouer, en particulier dans l'artisanat, et en particulier pour les métiers d'art. Et c'est vrai que tout au long de ces deux journées, et encore tout à l'heure dans les comptes-rendus des ateliers, a été évoquée la nécessité de mettre au point un certain nombre d'outils, de procéder à un certain nombre d'études qui ont forcément un caractère national et qui, ensuite, irrigueront les régions. On peut imaginer que l'Etat puisse rester maître et consacrer quelques moyens à faire ce travail très en amont qui permettra peut-être ensuite de mieux travailler en aval.

**Le fonctionnement et la place des professionnels, comment adapter les actions aux besoins, comment animer au mieux le réseau.** D'emblée, il est important d'évacuer le débat qui nous a un tout petit peu pollués hier après-midi sur les techniciens des structures, des Chambres régionales de métiers et les professionnels. Nous avons vraiment besoin des deux. Ils ont besoin d'exister pour mener à bien toutes les actions qui sont envisagées en faveur des métiers d'art. D'ailleurs, toute la logique de ces deux journées tend vers « *il faut faire ensemble et on ne fait pas à la place de* ». Il convient de réfléchir par ce que l'on entend par « faire ensemble », il y a parfois des concepts qui sont séduisants, mais il faut arriver à leur donner un contenu.

Si l'on se place dans le schéma dans lequel nous avons travaillé hier, il est clair que si en amont, au moment de la fixation des projets, la définition des projets et des objectifs, on a bien fait ce travail de maturation exposé par Philippe NEYMARC, quand on en arrive ensuite au niveau du fonctionnement, les choses sont nettement plus simples. Mais si d'aventure, on ne s'est pas placé dans ce schéma puisque beaucoup de programmes sont en cours avec leurs forces et leurs faiblesses, alors il faut essayer de récupérer ; Anne DIRAISON de la chambre régionale de métiers de Picardie a bien montré tout le travail qui continue à se bâtir avec les professionnels, même s'ils n'ont pas été complètement associés au départ, progressivement on les réintègre dans le processus. Donc, faire ensemble, c'est sans doute passer par une identification du rôle de chacun, à tous les stades du projet.

Il n'y a pas de modèle unique. Toutes les tables rondes ont été caractérisées par la variété des situations, cela veut dire que cette variété existe. C'est vrai que tantôt on a une chambre régionale qui avance et qui mobilise au mieux les professionnels tout au long de la chaîne d'actions, tantôt un groupement de professionnels se structure au fil du temps, travaille sur ses objectifs et ses actions, se dote de moyens tout en s'articulant avec la chambre des métiers. C'est le schéma de la Franche-Comté et c'est celui qui est en train de se monter dans le Nord. Tantôt la région impulse une structure de manière volontaire qui, progressivement, tisse des liens avec les professionnels et les autres institutions. C'est le schéma de la région Poitou-Charentes. Mais s'il n'y a pas de modèle unique, on pourrait peut-être se mettre d'accord sur des conditions à respecter. Ces conditions à respecter, ce serait : pas de confusion des rôles, mais respecter le rôle de l'autre et son utilité.

Travailler sur la confiance, ce n'est pas gagné d'emblée, cela veut dire qu'il faut travailler, et Franck LAVILLONNIERE de la *Mission des Pays de la Loire* a insisté sur cette idée qui fait consensus.

Se donner au niveau de la structure des moyens d'évaluation des actions et des résultats, non seulement au plan quantitatif, mais également au plan qualitatif. On est parti d'une situation, trois ans après, où en est-on, en quoi l'action a-t-elle transformé le milieu et en quoi a-t-on répondu aux objectifs que l'on s'était fixés au départ, ce qui permettra les adaptations et les recadrages nécessaires.

Sur les ateliers, il est difficile de faire une synthèse immédiatement après la restitution des travaux. C'est vrai que la commission formation transmission des savoir-faire a travaillé sur un sujet difficile. Actuellement, entre le débat lancé sur l'école, le ministre qui annonce une réforme de l'apprentissage, les régions qui vont récupérer des actions nouvelles à financer, c'est vrai qu'avec ce contexte lourd, s'attacher à définir des spécificités et des besoins spécifiques aux métiers d'art en matière de formation, et voir en plus si tout cela pouvait être intégré dans les programmes régionaux de développement des métiers d'art, ce n'était pas simple.

Un certain nombre de propositions ont été faites qui tournent autour de plusieurs idées intéressantes et qui viendront, si on les creuse bien, alimenter ces programmes régionaux de développement des métiers d'art. La formation est affichée comme étant une des actions importantes, mais en même temps, on voit bien que ça bloque ; il faut sans doute creuser la raison pour laquelle ça bloque et ça coince. Il est frappant de voir que dans les deux autres ateliers qui ont parlé, l'un de commercialisation, l'autre de mise en réseau, on revient beaucoup sur les questions de formation. C'est vrai qu'il faut faire attention lorsque l'on parle de formation, il faut savoir de quoi on parle, et c'est vrai qu'entre la formation initiale, la formation aux métiers d'art sur les aspects techniques, ce n'est pas la même chose que parler de la nécessité de renforcer la capacité des professionnels sur un certain nombre de plans complémentaires (commercial, design...).

L'idée qui a été développée, d'abord de regarder, d'apprécier et de pouvoir discuter dans l'ensemble des régions qui ont des programmes ou qui vont en mettre en place, de ce qui a été fait en Lorraine et qui est particulièrement

intéressant avec une réflexion sur la situation des entreprises dans un contexte particulier d'une région industrielle dans laquelle il y a des pôles importants de formation métiers d'art. Même si toutes les régions ne sont pas identiques, il n'en reste pas moins qu'il est intéressant de voir ce qui se passe dans une région particulière.

En ce qui concerne la transmission des savoir-faire, quatre régions ont travaillé, peut-être peut-on voir avec les autres ce que l'on peut tirer de ce qui a été fait dans ces régions avancées. Les professionnels qui veulent élargir leurs compétences, c'est quelque chose de récurrent dans les métiers d'art, et sur les partenariats qui ont été bâtis avec des organismes comme le BRGM ou l'IFRAM, il y a sans doute à réfléchir à ce qu'il est possible de récupérer dans les programmes régionaux et avec qui est-il possible de construire de nouveaux partenariats, réfléchir aux financements puisque, effectivement, il faut le prévoir dans le programme. Ce n'est pas abouti, mais il y a sans doute un certain nombre de pistes qui seront peut-être complétées par ce qui va être discuté au Sénat début novembre.

En ce qui concerne la commercialisation, il y a eu un certain nombre de propositions intéressantes et qui viennent donner des idées par rapport au positionnement de l'Etat. En tout cas, c'est une suggestion que l'on pourrait faire. Dans toutes les propositions qui ont été faites en termes d'études, d'outils, il y a des choses intéressantes sur la clientèle, sur la boutique collective, sur l'édition, tout cela se travaille, il faut réfléchir à ce que l'on veut faire, et l'Etat peut être interpellé et intéressé. De la même manière, l'atelier sur les réseaux sollicite également l'Etat pour qu'il garde la main en amont afin de définir un certain nombre de méthodes de travail qui seront ensuite déclinées dans les régions et qui, à ce moment-là, bénéficieront des crédits d'intervention décentralisées.

Cet atelier a également souligné la nécessité de mettre des outils à la disposition des artisans pour augmenter leur chiffre d'affaires. On revient sur la dimension économique qui est une dimension forte qui a aussi sous-tendu les discussions tout au long de ces journées. Le développement des artisans est un sujet compliqué, on n'a pas envie de proposer un modèle d'artisan qui deviendrait une grande entreprise, on sait aussi qu'il y a des artisans qui ont une forte capacité de résistance face aux difficultés. Il y a des artisans qui arrivent à survivre avec peu d'argent et ils peuvent vivre longtemps ainsi, c'est une caractéristique de l'artisanat, mais ce n'est pas non plus un modèle à promouvoir. Et toutes les actions qui sont menées en faveur d'une augmentation du chiffre d'affaire sont des axes de travail sur lesquels il faut persévérer.

En ce qui concerne le troisième atelier sur la mise en réseau, le propos final, *un réseau, c'est, je donne puis je prends, et à un moment donné, il faut un équilibre entre les deux*, était intéressant. Cela veut dire qu'il faut travailler sur une action globale qui évite les saupoudrages et qui met de la cohérence. Il a bien été montré dans les interventions que l'artisanat des métiers d'art est très dispersé, très diffus, il est multiforme, il y a de nombreux métiers et de nombreuses situations, et il faut malgré tout arriver à mettre de la cohérence entre tous ces métiers, tous ces artisans. Voir mettre de la cohérence entre ce qu'ils font eux et ce que font d'autres secteurs économiques proches d'eux, ce qui apparaît dans certains pôles régionaux. Là aussi, il faut continuer de travailler sur les conditions de montage et de pérennisation de ces structures ; il a été dit que l'on était sur des structures fragiles parce qu'elles sont le produit d'un système complexe.

Hier, on a tenté de dire comment essayer de faire progresser ce système complexe par ce travail de maturation collectif autour des projets. Essayons de nous donner les moyens de progresser à partir de cette complexité qui est une donnée de départ.

En conclusion, c'est plus sur la tenue de ces journées qu'il convient de réfléchir. D'une part, il est sans doute utile qu'il y ait de nouvelles rencontres comme celles-ci. Il est intéressant de noter que les ateliers ont proposé cette mise en commun, cette rencontre des animateurs régionaux qui devraient peut-être s'inscrire dans des groupes de travail sur des thèmes qui ont été nombreux à apparaître au cours de ces journées. Ils ne pourront sans doute pas être tous traités en même temps, sans doute faudra-t-il envisager une programmation, mais il y a là une piste qu'il faut poursuivre : ce sont ces échanges. Quand une région a fait quelque chose, il est important que l'autre le sache, mais cela ne peut pas être une pétition de principe, cela ne se fait pas tout seul, cela s'organise et pour cela, il faut que les gens se rencontrent dans un cadre organisé, donc des rencontres avec des thèmes, des groupes de travail, cela semble être une méthode à retenir.

Si l'on revient sur l'idée de l'Etat qui aiderait très en amont à mettre au point des outils et des méthodes qui seraient ensuite déclinés dans les régions et adaptés aux spécificités régionales, eh bien il y a un travail d'animation à réaliser. Et l'on voit que les deux réseaux que sont les deux institutions, la SEMA et la FNAA qui ont travaillé ensemble pour monter ces journées, sont sans doute les bienvenues pour poursuivre ce travail à la fois au niveau des outils, des rencontres et des échanges.

□

### *Clôture des rencontres*

---

**Danielle LE GOFF** remercie Marie-France GUEYFFIER pour cette synthèse très représentative de ce qui a été dit pendant ces deux jours. Elle voudrait également remercier toutes les personnes qui sont dans la salle, qui se sont associées à ces réflexions et qui ont permis de travailler en commun.

En conclusion de ces deux journées, **Danielle LE GOFF** émet le vœu que ce soit le démarrage d'un travail et qu'il faudra maintenant pérenniser ce qui a été commencé, c'est-à-dire travailler ensemble et donc continuer à réfléchir, à mettre en place des méthodes et à insuffler de l'énergie et de la dynamique pour tout le monde.

Des rencontres annuelles seraient peut-être un peu contraignantes et donneraient sans doute l'impression de se répéter. Peut-être que tous les deux ans, ce serait bien, mais qu'entre temps, soient constitués des groupes de travail sur des thématiques particulières puisqu'il y a des éléments qui se sont dégagés, au cours de ces Rencontres et que cela permette un travail en commun permettant d'avancer. Ainsi, lors des prochaines rencontres, peut-être dans deux ans, il y aurait de véritables propositions sur lesquelles on pourrait débattre, partager et échanger.

C'est une proposition que fait **Danielle LE GOFF** vis-à-vis de la SEMA, du ministère de l'Artisanat, d'aider la FNAA à poursuivre ce travail et à pouvoir le continuer sur cette dimension de collaboration entre tous les acteurs concernés.

□

**Pierre CHEVALIER** trouve que ces deux journées ont été riches en expériences relatées, échanges, constats et propositions partagés comme en témoignent les synthèses qui viennent d'être rapportées avec maestria par Marie-France GUEYFFIER qu'il remercie pour son travail remarquable de synthèse. A la fin de la première matinée, il y avait des débats importants, tout le monde n'était pas d'accord – c'est ainsi qu'un bon débat se fait –, mais il n'est pas facile ensuite d'organiser une synthèse de tout ce qui est dit.

Une nouvelle fois, **Pierre CHEVALIER** souhaite remercier l'assemblée ainsi que tous ceux qui ont permis le bon déroulement de ces rencontres. Il pense en premier lieu à tous les agents de la SEMA qui ont travaillé sur ce projet, la DECAS représentée par Françoise LANDAIS qu'il remercie sincèrement, le Centre Français du Commerce Extérieur et la Fédération Nationale des Ateliers d'Art. Il remercie également l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers, ainsi que tous les présents : le Syndicat Professionnel des Métiers d'Art, le Collectif National des Céramistes, les Ateliers d'Art de France, un grand merci pour vous être investis autant dans ces journées.

Les deux journées ont permis d'envisager les modes de partenariats futurs et elles ont montré la réelle nécessité de mieux travailler tous ensemble en partenariat également avec les Chambres de métiers. En effet, par la constitution d'un fonds documentaire sur les programmes régionaux de développement des métiers d'art existants, par sa participation à de nombreux comités de pilotage en région et par l'appui technique apporté aux animateurs des programmes, la SEMA, en liaison avec les organismes professionnels, est à même de mieux informer et de mieux conseiller les acteurs institutionnels et professionnels des régions. Elle a en effet une connaissance des initiatives prises sur l'ensemble de l'Hexagone qui lui permet de proposer de la cohérence et d'éviter – et **Pierre CHEVALIER** insiste beaucoup sur ce point vraiment essentiel – la mise en œuvre de projets redondants ou par trop concurrents.

Intervenant sur des métiers à petits effectifs et atomisés, il convient d'éviter tout gaspillage et de mieux travailler ensemble. Pour **Pierre CHEVALIER**, les témoignages ont mis en avant la nécessité pour la SEMA de renforcer ses outils de veille, d'observation et d'analyse du tissu des métiers d'art, et de favoriser par là même les échanges d'expériences et les mises en réseau pertinentes entre les régions. Les remarques ont été bien entendues et **Pierre CHEVALIER** demande à Yvan HOUSSARD d'en prendre note afin de pouvoir ensuite les mettre en pratique.

Dans la perspective de la décentralisation et de la régionalisation, la SEMA souhaite donc plus que jamais apporter aux régions un service de capitalisation et de diffusion de l'information. Dans son introduction, **Pierre CHEVALIER** parlait de la mutation en cours de la SEMA, laquelle en permanence doit s'adapter pour offrir, du fait de sa mission de service public confiée par le ministère chargé des PME, de l'artisanat et des professions libérales, des informations et une expertise globale, comme cela existe par exemple dans le domaine de la formation où la SEMA a une base de données accessible par Internet, qui recense quelques 3 000 formations initiales et continues.

Comme cela a été demandé pendant les Rencontres, la SEMA se doit d'être le lieu de rassemblement et de diffusion des informations éparpillées sur tout le territoire national. La SEMA doit être encore plus qu'aujourd'hui un passeur d'informations entre les territoires, en favorisant les échanges d'informations et en organisant des rencontres entre acteurs. C'est ainsi qu'elle apportera sa contribution aux colloques organisés prochainement en Bretagne et en Pays de Loire, où **Pierre CHEVALIER** se rendra personnellement, et en Franche-Comté.

La SEMA pourra aussi s'impliquer ou coordonner des projets transrégionaux ou transnationaux. Elle devra également se soucier de favoriser des services de plus grande proximité – **Pierre CHEVALIER** y tient particulièrement. D'ores et déjà, par sa nouvelle organisation en marche, avec son réseau de délégués qui a été, dans les quatre dernières années, transformé à 80 %, la SEMA travaille de plus en plus fréquemment en binôme avec les chambres de métiers et les organisations professionnelles, et elle est à même de mieux coller aux réalités des territoires et aux attentes des entreprises.

La SEMA se doit en particulier de participer, auprès des conseils régionaux, aux nouvelles politiques de développement économique et d'orientation des jeunes et des adultes aux métiers de demain. Aussi, **Pierre CHEVALIER** a déjà demandé à son directeur, Yvan HOUSSARD, d'étudier avec attention les conclusions des travaux pour proposer, en liaison avec la DECAS et les DRCA, et avec l'ensemble des services de la SEMA, les ajustements ou les nouvelles orientations nécessaires à une plus grande adaptation de ses missions et outils.

En unissant les efforts de la SEMA à ceux des chambres de métiers, des organisations professionnelles du secteur, notamment les Ateliers d'Art de France, le Syndicat Professionnel des Métiers d'Art, sans oublier bien sûr la FNAA et les groupements régionaux, **Pierre CHEVALIER** est désireux de réussir avec l'Etat et les collectivités territoriales, la nouvelle étape de la décentralisation, au bénéfice du développement des entreprises des métiers d'art.

Enfin, **Pierre CHEVALIER**, comme le suscitait Françoise DELHOUME (région Poitou-Charentes), il serait bon de prévoir au printemps 2005, de nouvelles rencontres pour faire un bilan régulier sur les programmes régionaux de développement des métiers d'art. Il y invite d'ores et déjà l'assemblée qu'il remercie une nouvelle fois de ses échanges riches et productifs.

□

---

*Annexe*

*Liste des participants*

| NOM            | PRENOM          | ADRESSE                              | CP    | VILLE                  | ORGANISME  |
|----------------|-----------------|--------------------------------------|-------|------------------------|--|
| ABRAM          | Nathalie        | BP 80 1, chemin de la Nove           | 21602 | LONGVIC cedex          | CFA La Noue  |
| ASTINGO        | Lucienne        | 16 rue jean GASTE                    | 50800 | VILLEDIEU LES POELS    | MAIRIE DE VILLEDIEU LES POELES   |
| AUFFRAY        | Elisabeth       | 17 bis, rue des Venêts - BP 1410     | 92014 | NANTERRE CEDEX         | CHAMBRE DE METIERS DES HAUTS-DE-SEINE  |
| AUGUSTIN       | Jacques         | 80, rue de Lille                     | 75700 | PARIS 07 SP            | Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et à la Consommation |
| BALME BLANCHON | Pierre          | 32, rue de New-York                  | 38026 | GRENOBLE CEDEX 1       | SEMA ISERE - CHAMBRE DE METIERS  |
| BARRE          | Jean-Luc        | 1, place Monseigneur de Galard       | 43011 | LE PUY EN VELAY        | CONSEIL GENERAL DE HAUTE-LOIRE   |
| BARRIERE       | Claude          | 14, rue de Belfort                   | 87100 | LIMOGES                | CHAMBRE REGIONALE DE METIERS DU LIMOUSIN   |
| BAUDOUX        | Martine         | 32, rue de New-York                  | 38026 | GRENOBLE CEDEX 1       | CHAMBRE DE METIERS DE L'ISERE  |
| BEAUQUIS       | Michèle         | 2 rue Dumont d'Urville               | 69004 | LYON                   | Syndicat professionnel des métiers d'art   |
| BERNARD        | Marie Jeanne    | 10, rue Charles Lefebvre             | 77210 | AVON                   | SEMA SEINE ET MARNE  |
| BERNARD        | Jean-Luc        | Chemin départemental 270             | 52500 | VELLES                 | SEMA HAUTE MARNE   |
| BERODOT        | Michel          | Le Bourg                             | 43160 | SEMBADEL               | Terre et Potiers d'Auvergne  |
| BIOT           | Laurianne       | 68, boulevard du Lundy - BP 2746     | 51062 | REIMS CEDEX            | CHAMBRE DE METIERS DE LA MARNE   |
| BIRLOUEZ       | Edwige          | 43, rue de Vigne                     | 21140 | SEMUR EN AUXOIS        | LES ATELIERS D'OR  |
| BIRON          | Monique         | La Micherie                          | 85170 | LE POIRE S/VIE         | Asso des Artisans d'Art de Vendée  |
| BISSERIER      | Claude          | Kervellec                            | 56360 | LE PALAIS              | Délégué MORBIHAN   |
| BOSSERT        | Isabelle        | 18 rue de Thimken - BP 1337          | 68013 | COLMAR CEDEX           | FEDERATION REGIONALE DES METIERS D'ART D'ALSACE  |
| BOURGOIN       | Elodie          | 46, Boulevard de la Marne - BP 56721 | 21067 | DIJON CEDEX            | CHAMBRE REGIONALE DE METIERS DE BOURGOGNE  |
| BOUTEILLE      | Ambroise        | 23 rue du dessous des berges         | 75013 | PARIS                  | Cabinet Ambroise Bouteille & Associés  |
| BRETON         | Serge           | 635 Chemin de cantagrils             | 34980 | MONTFERRIER SUR LE NEZ |  |
| BROCHET        | Olivier         | SEMA<br>23 Avenue Daumesnil          | 75012 | PARIS                  | Responsable Logistique SEMA  |
| BRUNET         | François-Xavier | SEMA<br>23 Avenue Daumesnil          | 75012 | PARIS                  | CFCE Chargé de Mission Artisanat TPE   |
| BUENO          | Charles-André   | 4 rue Flatters                       | 75005 | PARIS                  | Délégué SEMA   |

|                 |              |  |       |                      |   |
|-----------------|--------------|--|-------|----------------------|---|
| CALADO          | MIGUEL       | Rue du presbytère                                | 24360 | BUSSIÈRE-BADIL       | ASSO NATIONALE DES POTIERS  |
| CAVIN           | Alain        | La Cabane - 53 av. F. Mistral                    | 13110 | PORT DE BOUC         | Collectif National des Céramistes                                 |
| CHARLET         | Jean Claude  | Route Ria  | 66500 | PRADES               | Maire Adjoint   |
| CHEVALLIER      | Patrice      | 12 avenue Marceau                                | 75008 | Paris                | Directeur du développement des études et actions économiques APCM |
| CHEVALIER       | Pierre       | SEMA<br>23 Avenue Daumesnil                      | 75012 | PARIS                | Président   |
| CLAUDON         | Eric         | 37 rue des capucines                             | 51100 | REIMS                | MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES              |
| CLEMENT         | Jean Paul    | 27 avenue Raspail                                | 94100 | SAINT MAUR           | CHAMBRE DES METIERS   |
| CULTOT          | Claude       | 24 rue Georges Darboy                            | 52500 | FAYL BILLOT          | Ecole de Vannerie   |
| DAUTEUIL        | Bénédicte    | SEMA<br>23 Avenue Daumesnil                      | 75012 | PARIS                | Communication   |
| DE LAVENNE      | Christophe   | 11, place de Paris                               | 54500 | VANDOEUVRE LES NANCY | INFFOLOR  |
| DE ROYER        | Chantal      | SEMA<br>23 Avenue Daumesnil                      | 75012 | PARIS                | SEMA  |
| DE SAINT CHERON | Philippe     | 98, rue de Charonne                              | 75011 | PARIS                | DRAC D'ILE-DE-FRANCE  |
| DEBART          | Cécile       | 37, rue des Capucins                             | 51000 | REIMS                | MAISON DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE REIMS       |
| DEBEAUVAIS      | Max          | 2, rue Jules Ferry                               | 76170 | LILLEBONE            | Syndicat Professionnel des Métiers d'Art                          |
| DELHOUME        | Françoise    | 15, rue de l' Ancienne Comédie - BP 575          | 86021 | POITIERS CEDEX       | CONSEIL REGIONAL DE POITOU-CHARENTES                              |
| DELLOULE        | Josiane      | Le Gabarn  | 64400 | OLORON ST MARIE      | Députée Régionale SEMA  |
| DEMONGE         | Nathalie     | 25, boulevard Gambetta - BP 1129                 | 76174 | ROUEN CEDEX          | CONSEIL REGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE                               |
| DETRE           | Carine       | Poulcot  | 56520 | GUIDEL               | FNAA  |
| DIRAISON        | Anne         | Cité des métiers                                 | 80440 | BOVES                | CHAMBRE REGIONALE DE METIERS DE PICARDIE                          |
| DORE            | Stéphane     | 6, rue de la Manufacture                         | 45043 | ORLEANS CEDEX 1      | DRAC DU CENTRE  |
| DRITZ           | Marylise     | Hôtel de Ville<br>BP 1370                        | 16016 | Angoulême cedex      | Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire      |
| DULIN           | Etienne      | 54 rue du Gal Huart                              | 50800 | Villedieu les Pœles  | Député SEMA   |
| DURAND GASSELIN | Martine      | Le bourg   | 35290 | ST ONEN LA CHAPELLE  | LES ARTS DU FEU   |
| DURRACQ         | Roger-Pierre | RN 51 - Ham/Meuse                                | 08600 | GIVET                | Asso Métiers d' Art des Ardennes / Député SEMA                    |
| ELGHOZI         | Eric         | 10 avenue d'Iéna                                 | 75783 | PARIS cedex 16       | CFCE Directeur Adjoint  |
| EVARD           | Jean Michel  | Abbaye-aux-Dames -<br>Place de la Reine Mathilde | 14035 | CAEN CEDEX           | CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE                               |

|           |                 |                                   |       |                        |  |
|-----------|-----------------|-----------------------------------|-------|------------------------|--|
| FABING    | Pascal          | 58, rue du Grand faubourg         | 28000 | CHARTRES               | Boutique de Gestion de Chartres          |
| FABRE     | Valérie         | 11 bis, rue du Gal De Gaulle      | 60550 | VERNEUIL               | Dans l'atelier                           |
| FARNAULT  | Hélène          | 20 rue Gustave Simonet            | 94200 | Ivry-sur-Seine         | Ministère de la Culture                  |
| FAURE     | Monique         | Le Berry                          | 42660 | PLANFOY                | Syndicat professionnel des métiers d'art |
| FAVIE     | Ghyslaine       | 9, rue St Pierre Lentin           | 45041 | ORLEANS CEDEX 1        | CONSEIL REGIONAL DU CENTRE               |
| FRIEZ     | Xénia           | 2 ter rue Louis Moreau            | 91150 | Etampes                | Déléguée SEMA                            |
| GAGNEROT  | Emmanuel        | 7 rue du JURA                     | 75015 | PARIS                  | CNIDFF                                   |
| GALL      | Marie-Lize      | 68, rue de Bellechasse            | 75007 | PARIS                  | DRCA D'ILE DE FRANCE                     |
| GARBEZ    | Maryline        | 14, rue d'Inkerman - BP 2010      | 59011 | LILLE CEDEX            | CHAMBRE DE METIERS DU NORD               |
| GILET     | Hervé           | ROUTE DE SAINT SAUVEUR            | 58310 | St Amand en Puisaye    | CNIFOP                                   |
| GOETHALS  | Michel          | 7, avenue des Marronniers         | 94130 | NOGENT SUR MARNE       | Délégué SEMA                             |
| GRANGIENS | Marie-Christine | La Cantardière                    | 85190 | Beaulieu Sous La Roche | Asso des Artisans d'Art de Vendée        |
| GREGOIRE  | Thomas          | 14, rue de Belfort                | 87100 | LIMOGES                | CHAMBRE REGIONALE DE METIERS DU LIMOUSIN |
| GRIGGIO   | Antoni          | 29, rue d'Authouard               | 55100 | VERDUN                 | CHAMBRE DE METIERS DE LA MEUSE           |
| GUICHON   | Valérie         | 2, cours des Alliés               | 35000 | RENNES                 | CMAB                                     |
| HAPEL     | François        | 11, Quai Cronstadt                | 79000 | NIORT                  | Pôle régional des Métiers d'Art          |
| HAREL     | François        | 4C. Esplanade Charles de Gaulle   | 33000 | BORDEAUX               | DRCA AQUITAINE                           |
| HAYOT     | Monelle         | Château de Saint-Rémy en l'Eau    | 60130 | ST JUST EN CHAUSSEE    | Déléguée SEMA                            |
| HENRY     | Elisabeth       | 30, Faubourg de Bourgogne - BP 24 | 45015 | ORLEANS CEDEX 1        | CHAMBRE REGIONALE DE METIERS DU CENTRE   |
| HERBOSA   | Hélène          | 1 Chemin des Nasses               | 95620 | PARMAIN                |  |
| HOUSSARD  | Yvan            | 23 Avenue Daumesnil               | 75012 | PARIS                  | SEMA Directeur Général                   |
| HUERTA    | Tania           | 23 Avenue Daumesnil               | 75012 | PARIS                  | SEMA                                     |
| JACQUET   | Laurent         |                                   |       |                        | CFCI                                     |
| JACQUET   | Anne-Marie      | Cour de l'Abbaye                  | 45210 | FERRIERES              | Syndicat Intercommunal des Métiers d'Art |
| JOUFFROY  | Dany            | 1, place Monseigneur de Galard    | 43011 | LE PUY EN VELAY        | CONSEIL GENERAL DE HAUTE-LOIRE           |
| JULIA     | Olivier         | 12 avenue Garibaldi               | 87000 | LIMOGES                | APPEL / Délégué SEMA                     |
| KEFF      | Jean-Jacques    | 2, rue Augustin Fresnel           | 57082 | METZ CEDEX 03          | CHAMBRE REGIONALE DE METIERS DE LORRAINE |

|                 |             |                                       |       |                           |  |
|-----------------|-------------|---------------------------------------|-------|---------------------------|--|
| KOSIANSKI       | Jean-Michel | 23 Avenue Daumesnil                   | 75012 | PARIS                     | SEMA<br>Responsable Action<br>Territoriale et Développement<br>Local |
| LAJARTHE        | Stéphanie   | 12, avenue Garibaldi                  | 87038 | LIMOGES CEDEX             | CHAMBRE DE METIERS DE<br>LA HAUTE-VIENNE                             |
| LANDAIS         | Françoise   | 3/5, rue Barbet de<br>Jouy            | 75353 | PARIS SP 07               | DECAS<br>BUREAU A3   |
| LAUCOURNET      | Jacques     | 10, boulevard<br>Gambetta             | 87000 | LIMOGES                   | SEMA LIMOUSIN  |
| LAVILLONNIERE   | Franck      | 4, rue Saint-Maurille                 | 49410 | ST FLORENT LE<br>VIEIL    | MISSION PAYS DE LA LOIRE<br>METIERS D'ART                            |
| LE GOFF         | Danielle    | Poulcot                               | 56520 | GUIDEL                    | FNAA Présidente  |
| LEBAS           | Didier      | Abbaye                                | 76210 | Gruchet Le<br>Valasse     | IFRAM  |
| LEBRET          | Sylviane    |                                       | 77210 | AVON                      |  |
| LE CALVE        | Claude      | Bureau de l'Artisanat<br>ZI Nord      | 37500 | CHINON                    | Chambre de Métiers et<br>Délégué SEMA<br>d'Indre et Loire            |
| LECHERF         | Luc         | BP 80 1, chemin de la<br>Nove         | 21602 | LONGVIC cedex             | CFA La Noue  |
| LEFEVRE         | Joelle      | 635 Chemin de<br>cantagrils           | 34980 | MONTFERRIER<br>SUR LE NEZ | SARMA  |
| LENAT           | Nicole      | 218 rue de la<br>république           | 63112 | BLANZAT                   | Planète Céramique  |
| LEONARD         | Patrick     | 23 Avenue Daumesnil                   | 75012 | PARIS                     | Chargé de mission  |
| LESTEVEN        | Bruno       | Moulin de Gueveaux                    | 56220 | PEILLAC                   | Syndicat Prof. des Tisserands<br>de Bretagne                         |
| MALECOT         | Dominique   | 40 rue Mayenne                        | 1800  | BOURGES                   | Chambre des métiers du CHER  |
| MARCHANDOT      | Philippe    | 15 place du Bourg                     | 12000 | RODEZ                     | SEMA PYRENEES  |
| MASSOL          | Frédéric    | Place Gambetta<br>BP 10               | 34120 | PEZENAS                   | Office de Tourisme de<br>Pézenas                                     |
| MONOD           | Laure       | 45, Grande rue                        | 34700 | LODEVE                    | Horizons intérieurs  |
| MORIZOT         | Raphaëlle   | 9, Rue St Pierre Lentin               | 45041 | ORLEANS CEDEX<br>1        | CONSEIL REGIONAL DU<br>CENTRE  |
| NEVANNEN        | Pierrick    | 2, Cours des Alliés                   | 35001 | RENNES                    | Asso Métiers d'Art de<br>Bretagne                                    |
| NEY             | Emile       | 19, rue de Belfort                    | 25000 | BESANÇON                  | Métiers d'art en Franche<br>Comté / Délégué SEMA                     |
| NEYMARC         | Philippe    | 31 rue Mazenod                        | 69426 | LYON CEDEX 03             | DRCA RHONE-ALPES   |
| OLLIVIER        | Alain       | 3/5 rue Barbet de<br>Jouy             | 75353 | Paris SP 07               | DECAS  |
| PALACIOS-DUPONT | Solange     | 3 rue Principale                      | 02160 | VIEL ARCY                 | SEMA Aisne   |
| PANNIER         | Fabrice     | 11, Quai Cronstadt                    | 79000 | NIORT                     | Pôle régional des Métiers d'Ar                                       |
| PAPASTRATIS     | Yann        | L'Orangerie - 44,<br>Avenue St Lazare | 34000 | MONTPELLIER               | CHAMBRE REGIONALE DE<br>METIERS DU LANGUEDOC-<br>ROUSSILLON          |
| PARMENTIER      | Alain-Marie | 42, rue Pierre Belon                  | 72000 | LE MANS                   |  |

|                  |              |   |       |                          |  |
|------------------|--------------|---|-------|--------------------------|--|
| PARRET           | Bruno        | 218 rue de la république  | 63112 | BLANZAT                  | Planète Céramique                            |
| PEYRARD          | Simon        | 14, rue François-de-Sourdis   | 33077 | BORDEAUX CEDEX           | CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE                 |
| PILLARD          | Serge        | Rue des Rondes  | 01800 | PEROUGES                 | Syndicat des Artisans Plasticiens            |
| PORTAL           | Jean         | 13, avenue André Soulier - BP 104                                   | 43003 | LE PUY EN VELAY CEDEX    | CHAMBRE DE METIERS DE LA HAUTE-LOIRE         |
| POYETON          | Franck       | 2 place du 8 mai 1945   | 09500 | La Bastide de Bousignanc | Délégué SEMA                                 |
| PRIOUX           | Nicolas      | 6 rue d' Estrée   | 35000 | RENNES                   | Design Métiers d' Art Bretagne               |
| RIGUET           | Bernard      | Le Sarret   | 26190 | ST THOMAS EN ROYAN       | D' Argiles / Terres en Rhône Alpes           |
| RIZZO            | Nicolas      | 23 Avenue Daumesnil   | 75012 | PARIS                    | Responsable EQUAL                            |
| ROBERT           | Matthieu     | Le Paillard   | 72340 | PONCE S/LOIR             | FNAA   |
| SABOT            | Bernard      | 13, avenue André Soulier - BP 104                                   | 43003 | LE PUY EN VELAY CEDEX    | CHAMBRE DE METIERS DE HAUTE-LOIRE            |
| SCHEINDERWIND    | Jacques      | 4 rue du pré  | 45720 | COULLONS                 | Délégué SEMA                                 |
| SEIGNOUREL       | Danielle     | 7, rue du Jura  | 75015 | PARIS                    | CNIDFF                                       |
| SEINCE           | Françoise    | 23 Avenue Daumesnil   | 75012 | PARIS                    | Rédactrice en Chef Métiers d' Art            |
| SERIN            | Yves         | 18, boulevard Desaix  | 63033 | CLERMONT FERRAND CEDEX 1 | DRCA AUVERGNE                                |
| SIGNORET         | Jean Claude  | Le Four à chaux   | 84330 | CAROMB                   | Terres de Provence                           |
| STRAUCH          | Pierre       | Prachard  | 05130 | SIGOYER                  | Délégué SEMA 05                              |
| TANNIOU          | Marie-Jeanne | Cour de l' Abbaye   | 45210 | FERRIERES                | SIMAG  |
| THEULE           | Sandra       | 4, passage Roux   | 75017 | PARIS                    | Ateliers d'Art de France                     |
| THIELLET         | Claudine     | Les Massots   | 26450 | Puy Saint Martin         | AFTAB  |
| VALADIER         | Dominique    | 27 avenue Raspail   | 94100 | SAINT MAUR               | Président de la commission des métiers d'art |
| VALOTTEAU        | Daniel       | Atelier Mayalen - Rue du bois                                       | 64680 | OGEU LES BAINS           | SEMA PYRENEES ATLANTIQUES                    |
| VAN DER MARLIERE | Max          | Marbrerie et Gravure de Décoration<br>17 place du Général de Gaulle | 59560 | COMINES                  | SEMA NORD PAS DE CALAIS                      |
| VIEUX            | Simon        | 23 Avenue Daumesnil   | 75012 | PARIS                    | Chargé de mission                            |
| VILLARET         | Myriam       | Hôtel de Région - Avenue de la Pompignane                           | 34000 | MONTPELLIER              | CONSEIL REGIONAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON     |
| VIRASSAMY        | Catherine    | 23 Avenue Daumesnil   | 75012 | PARIS                    | Chargée de mission                           |
| VOELKEL          | Patrice      | La Cabane - 53 av. F. Mistral                                       | 13110 | PORT DE BOUC             | Collectif National des Céramistes            |
| VOGEL-SINGER     | Alain        | 6, rue Massillon - BP 73  | 34120 | PEZENAS                  | VILLE DE PEZENAS                             |
| VULLO            | Evelyne      | 17 bld berthelot  | 63400 | CHARMALIERES             | CHAMBRE DES METIERS DU PUY DE DOME           |

|       |                  |                    |       |         |  |
|-------|------------------|--------------------|-------|---------|--|
| WEBER | Sylvie           | Espace Paul Bert   | 24300 | NONTRON | Pôle Expérimental des Métiers<br>d'Art |
| WIART | Jean<br>François | 4 Passage Roux     | 75017 | PARIS   | ATELIERS D'ART DE France               |
| ZAZZI | Marie-<br>France | 12, avenue Marceau | 75008 | PARIS   | APCM                                   |